

**Compte-rendu de la séance du Conseil départemental
Le 26 Mars 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 28 Mai 2021
(en visio-conférence)**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

ARCIERO Anthony, départ à 14h18
AUMAS Michel
BAZIN Arnaud
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOEDEC Yannick, départ à 13h35
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
DESSE Daniel
DOCTEUR Jeanne
EON Pierre-Edouard, départ à 13h46
HAQUIN Xavier
IVANDEKICS Emilie
JACOB Aurore
LAMBERT-MOTTE Gérard
MENAT Gilles
MENHAOUARA Nessrine, départ à 14h22
MERIZIO Monique
METEZEAU Philippe
METREF Nadia
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre, arrivé à 11h45
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle, départ à 13h27
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
SEIMBILLE Gérard, départ à 13h52
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe, arrivé à 11h40
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie, départ à 14h24
VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BORGEON Sophie (pouvoir à BOISSEAU Laetitia)
COUCHOT Sylvie (pouvoir à BENEDIC Fabien)
MAHENDRAN Cergya (pouvoir à AUMAS Michel)
MAZOU-SACKO Youri
SEBBAGH Deborah (pouvoir à MULLER Jean-Pierre)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	7
II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE DU 12 FEVRIER 2011	7
III. EXAMEN DES RAPPORTS PRIORITAIRES	8
Rapport n° 6-07 " Approbation des conventions de partenariat habitat 2021 et Val d'Oise Renov - 2021-2023 avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Val d'Oise (ADIL 95), et SOLIHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise	8
Rapport n° 2-17 " Budget Primitif (BP) 2021 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)	9
- 5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	35
Rapport n° 5-05 " Modification des aires de recrutement des collèges publics des communes de Fosses, Marly-la-Ville, Bezons, Garges-lès-Gonesse, Gonesse et Goussainville, et correction d'affectation d'une rue de Franconville "	35
Rapport n° 5-06 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2021	40
- 6 - TRANSPORT - INFRASTRUCTURES - LOGEMENT	41
Rapport n° 6-05 Avis du Département du Val d'Oise dans le cadre de l'enquête d'utilité publique sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie	41
Rapport n° 6-06 Convention de partenariat 2021 avec l'Institut Paris Région	47
Rapport n° 6-08 Avenant n° 1 à la convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2019 du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français	48
1 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - EMPLOI - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	49
Rapport n° 1-01 Soutien au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) au titre de l'année 2021	49
Rapport n° 1-02 Ile-de-France Europe : versement de la cotisation 2021 et programme de travail	50
Rapport n° 1-03 Abondement du Fonds régional de Résilience par le Département au titre de l'année 2021	51
2 - FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - INNOVATION	54
Rapport n° 2-18 Fiscalité départementale 2021	54
Rapport n° 2-19 Montant 2021 de la contribution du Conseil départemental au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), conformément à la convention d'objectifs et de partenariat 2019-2021 signée entre le Département et le SDIS	55
Rapport n° 2-20 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée, inférieurs à 214 000 € HT pendant les périodes du 1er au 30 novembre 2020 et du 1er au 31 décembre 2020 (article R. 2123-1 du Code de la Commande publique)	58
Rapport n° 2-21 Lancement de l'opération de construction d'un collège 800 à Villiers-le-Bel	58
Rapport n° 2-22 Lancement de l'opération de construction d'un collège 600 à Osny	63

3 - ACTION SOCIALE - SANTE	63
Rapport n° 3-06 Revalorisation de la participation financière accordée aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS) pour l'accompagnement social et la contractualisation des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	63
Rapport n° 3-07 Financement des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie valdoisienne de prévention et de lutte contre la pauvreté. Evaluation et mesure d'impact du Programme Départemental d'Insertion	65
Rapport n° 3-08 Demande de modification des modalités de versement de la subvention octroyée à l'Association Arménienne d'Aide Sociale (AAAS) pour l'EHPAD Résidence l'Eglantier situé à Gonesse	75
Rapport n° 3-09 Signature du protocole partenarial actant le transfert de l'activité du dispositif Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), portée par le Département, vers l'association "réseau de santé Opalia", en vue de la mise en place du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) du territoire Val d'Oise Est sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France	75
- 4 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE	76
Rapport n° 4-06 Approbation du Contrat "Eau, Trame Verte et Bleue, Climat" 2020-2024 et de la Charte "Trame Verte et Bleue", des Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine	76
Rapport n° 4-07 Instauration de la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature	78
Rapport n° 4-08 Programmation 2021 concernant la randonnée	78
Rapport n° 4-09 Subventions aux huit projets lauréats de l'appel à projets en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en Val d'Oise	79
Rapport n° 4-10 Demande de renouvellement auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)), de licences d'entrepreneur de spectacles vivants	80
Rapport n° 4-11 Fondation Royaumont - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2021	80
IV. DESIGNATION	81
V. MOTIONS	82

Début de la séance à 9 h 45

Madame CAVECCHI

Il est procédé à l'appel.

Mes chers collègues, nous avons appris avec beaucoup de tristesse, hier, la disparition de notre ami à tous et ancien collègue, Gérard CLAUDEL.

Je ne dirai pas de lui qu'il était une figure incontournable du Val d'Oise - il n'aimait guère cette distinction - et pourtant, il aura imprimé la mémoire de notre Département, de celles et ceux qui ont eu la chance de le connaître et de travailler avec lui. Il aura investi 35 ans de sa vie au Conseil Général, 16 ans à la Présidence des Maires du Val d'Oise, 48 ans à sa ville d'Ennery, qui lui avait rendu hommage en 2012- rappelez-vous - en donnant son nom à un nouveau groupe scolaire. Il fut même Sénateur quelques mois en 2004, en remplacement de Nelly Olin, pour la mémoire de laquelle j'ai, naturellement, aussi une pensée.

Gérard CLAUDEL collectionnait avec un grand soin les adhésions et les amitiés de ses collègues tout autour de la table, à Droite comme à Gauche. De fait, à chaque occasion où il y avait à faire œuvre utile, à servir les valdoisiens, il apportait son précieux concours à la Collectivité grâce à une connaissance parfaite de notre territoire et son respect pour les hommes. J'ai la pensée que son caractère très attachant et authentique joua un rôle important dans la réalisation des grands projets du Val d'Oise. Cette belle aventure du Vexin, comme il aimait à se dire, en fait partie, bien entendu. Gérard y imprima une ambition qu'il savait partagée, celle de protéger un territoire exceptionnel tout en permettant aux Collectivités de donner satisfaction aux besoins de ses populations, faire vivre le Vexin tout en le préservant.

Mes chers collègues, je voudrais, au nom de l'ensemble des élus de notre Département et en mon nom personnel, adresser mes condoléances et ma sincère affection à sa famille et à ses proches. Mes pensées vont également à la ville d'Ennery et à tous les administrés. Nous avons perdu un valdoisien de cœur et de convictions, un valdoisien qui fait honneur à notre Institution. Je sais qu'il lui manquera, qu'il nous manquera, et déjà, il nous manque.

En sa mémoire, je vous prie tous, chacun chez vous, dans vos bureaux, d'observer une minute de silence.

(Minute de silence)

Avant de véritablement commencer la séance, je voudrais également que l'on ait une pensée pour Alisha, cette petite fille adolescente, 14 ans, qui a été noyée le 8 mars dernier - cela paraît déjà si loin - après avoir été violemment frappée par deux camarades et jetée dans la Seine, à Argenteuil.

C'est un drame absolument épouvantable et je pensais que le Conseil départemental et nous tous ici rassemblés, nous pouvions exprimer notre chagrin, notre horreur, et nous associer à la douleur de sa famille, qui est très digne, et que nous avons pu saluer, certains d'entre nous, lors de la marche blanche le dimanche qui a suivi son décès. Une petite pensée pour Alisha, et pour éviter que cela reprenne et que cela recommence.

Merci beaucoup.

Il nous faut revenir aux affaires de notre Département aujourd'hui.

Je ne vous rappelle pas les règles pour voter, vous les connaissez parfaitement.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Nous allons approuver l'ordre du jour de notre séance.

Il y a deux délibérations prioritaires :

- l'approbation des conventions de partenariat Habitat 2021 et des Services d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique avec les associations ADIL et SOLIHA Hauts-de-Seine - Val d'Oise ;
- le Budget Primitif 2021 et les budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire Départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance.

Nous avons trois rapports connexes, que vous avez étudiés en Commission.

Deux diaporamas, l'un sur le budget et l'autre sur la stratégie valdoisienne de prévention et de lutte contre la pauvreté, avec l'évaluation et les mesures d'impact du programme départemental d'insertion.

Je vous propose aussi, si vous le voulez bien, d'adopter le compte-rendu de l'Assemblée du 12 février.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE DU 12 FEVRIER 2011

Madame CAVECCHI

Avez-vous des commentaires ou des remarques sur ce compte-rendu ?

Je vous propose de le mettre aux voix pour l'approuver ou non.

Je considère que le compte-rendu est adopté, je vous en remercie.

Ensuite, nous avons la motion sur la jeunesse, qui a été déposée par le Groupe des élus socialistes et apparentés lors de notre séance du 12 février, et qui a donc été renvoyée vers les Commissions compétentes (la 1^{ère}, la 5^{ème} et la 2^{de}). Le Groupe des élus socialistes et apparentés a déposé une autre motion le 24 mars, qui porte sur la dotation horaire globale des collègues. Nous reviendrons en fin de séance sur ces deux motions.

Et nous aurons la désignation d'un collègue à la Conférence Régionale du Sport d'Ile-de-France.

III. EXAMEN DES RAPPORTS PRIORITAIRES

Rapport n° 6-07 " Approbation des conventions de partenariat habitat 2021 et Val d'Oise Rénov - 2021-2023 avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Val d'Oise (ADIL 95), et SOLIHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise

Monsieur PUEYO

C'est en fait une double présentation que je vais faire : d'abord, les conventions classiques qui nous lient aux associations ADIL et SOLIHA, et enfin, la convention pour l'accompagnement du programme SARE - Val d'Oise Rénov, dont nous avons déjà parlé et sur lequel nous reviendrons.

L'ADIL Val d'Oise est une association loi 1901, qui a comme objectif d'accueillir, de renseigner, d'informer, d'orienter tous nos concitoyens sur les questions fiscales, les questions de copropriété, qu'ils soient eux-mêmes copropriétaires, propriétaires occupants ou propriétaires locataires, locataires du parc privé ou locataires du parc HLM. Elle renseigne sur toutes les questions relevant du logement et de l'habitat, soit à travers son Siège, qui est à Cergy, par téléphone ou par mail, ou à travers une des nombreuses permanences qui couvrent, depuis l'année dernière, l'intégralité des EPCI de notre Département.

SOLIHA est une association qui a une histoire de fusion. Elle a en effet fusionné avec ses sœurs des Hauts-de-Seine et de Paris pour devenir un organisme assez important, SOLIHA Paris - Hauts-de-Seine - Val d'Oise. Elle aussi accompagne les personnes et les valdoisiens dans des parcours locatifs et de logement, mais sur des thématiques un peu particulières, notamment dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, amélioration thermique, confort, adaptation pour les personnes âgées. Aussi, elle accompagne des Collectivités dans la mise en place d'amélioration d'habitats privés dans le cadre, par exemple, de projets ANRU ou de rénovation de grandes copropriétés dégradées. Enfin, elle est la gestionnaire de l'Espace Info Energies jusqu'à l'année dernière. Cet espace a fermé au 31 décembre.

Nos subventions sont de 77 000 € pour l'ADIL 95, d'un peu plus de 150 000 € pour SOLIHA dans le cadre de ses actions, et 64 000 € pour l'Espace Info Energies.

Et sur cela, nous avons glissé la convention qui va lier l'ADIL, SOLIHA et le Département du Val d'Oise dans le cadre du nouveau programme d'Etat, le programme SARE, dans lequel nous sommes la Collectivité porteuse de projet. Pourquoi ? Il y a une montée en puissance très forte des demandes de rénovation énergétique depuis le 1^{er} janvier, le dispositif d'Etat étant lui-même à plein régime. Il y avait 500 000 dossiers ouverts sur la France pour MaPrimeRénov, l'Etat en financera finalement 800 000, donc, évidemment, le Val d'Oise est touché par cette augmentation. Pour ne pas déstabiliser ces deux associations qui engagent actuellement des frais pour répondre à cette sollicitation, nous avons décidé de faire passer cette convention aujourd'hui et de permettre, déjà, de les payer rapidement sur le premier trimestre. Voilà pourquoi nous avons lié les trois.

Madame la Présidente, avis unanime de la 6^{ème} Commission sur laquelle ce dossier a été présenté.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur PUEYO.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Non, donc nous passons au vote.

Unanimité, je vous en remercie.

Rapport n° 2-17 " Budget Primitif (BP) 2021 - Budget principal et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)

Madame CAVECCHI

Chers collègues, en février de l'année dernière, nous examinions notre Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2020. J'alertais déjà sur les conséquences prévisibles en termes financiers et budgétaires d'une pandémie, qui, nous ne le savions pas alors encore, n'en était qu'à ses prémices, et je vous invitais collectivement à la vigilance, sans renoncer aux objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés et qui visent à répondre aux besoins de notre territoire, de nos collectivités, de nos habitants, toujours au plus près d'eux.

Vigilants, nous l'avons donc été, et nous le resterons. Ambitieux, nous le resterons aussi.

L'année 2020 est passée très vite, comme dans un mauvais rêve, je pense que nous avons tous la même sensation. Elle nous a amenés à prendre à bras le corps des situations inédites autant que dramatiques. Il nous faudra, mes chers collègues, embrasser 2021 et l'avenir avec tout autant d'énergie et tout autant de sang-froid.

Nous avons déjà entamé le travail, bien entendu. J'étais encore mercredi, par exemple, avec certains d'entre vous, auprès des étudiants volontaires pour notre opération Premiers secours en santé psychologique, que nous menons avec l'Université.

Un an après le début de la pandémie, la situation macro-économique est encore incertaine, et même si l'on peut observer des signes de redémarrage au niveau mondial, l'Europe en général et la France en particulier, malheureusement, sont à la traîne. Si, par exemple, le Plan de relance européen est aussi lent à démarrer que les commandes de vaccins par l'Union Européenne, nos territoires ne sont pas près de voir arriver concrètement les crédits promis, et par ailleurs nécessaires. La comparaison entre les communications récentes du Président des Etats-Unis et de la Présidente de la Banque Centrale Européenne est, de ce point de vue, édifiante.

Notre Département est, en ce qui le concerne, en ordre de marche pour la relance nationale. Nos propositions, dont Gérard SEIMBILLE reparlera, sont sur la table depuis plusieurs mois. Il y en a 104, pour un montant total de 3 Md€. Nous attendons donc l'Etat, qui attend l'Europe. Pendant ce temps, on discute, dans certains milieux, du remboursement de la dette, comme les Byzantins discutaient du sexe des anges. C'est bien pratique pour éviter de regarder en face les dures réalités.

Le déficit de l'Etat et sa dette ont atteint des niveaux stratosphériques, qu'il sera redoutable et périlleux de combler, alors même que paradoxalement, la crise a fait apparaître au grand jour des failles béantes dans notre machinerie étatique. Heureusement que les Collectivités locales ont répondu présentes, malgré le désintérêt marqué, pour ne pas dire plus, dont l'Etat a fait preuve à leur rencontre. Et je ne vais pas refaire ici la liste de l'ensemble des actions que nous avons menées depuis février ou mars 2020 à destination des communes, de nos partenaires et des valdoisiens, notamment des jeunes.

Dans le cadre de notre débat budgétaire, je me bornerai à dire : heureusement que nous avons géré ce Département de façon responsable depuis plusieurs années. C'est cette bonne gestion qui nous a permis hier et nous permet aujourd'hui de faire face, car en 2021, comme nous l'avions annoncé, les chocs restent rudes et les enjeux importants.

Pour ne prendre que quelques variables essentielles, pour illustrer mon propos :

- le RSA, notamment et surtout, qui est prévu à hauteur de 250 M€ cette année contre 233 M€ en 2020 et 210 M€ en 2019, soit des augmentations respectives de 11,5 % et de 25 % en deux ans ;
- nos dépenses sociales frôlent cette année les 60 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, avec 58,4 %, en hausse de 3,3 points par rapport à l'an passé ;
- les DMTO, ressources essentielles pour les Départements, qui nous ont fait finalement plus de peur que de mal l'an dernier, et restent plutôt bien orientés pour 2021. Souhaitons que cela dure ;
- notre dette, que nous prévoyons de geler cette année pour continuer à soutenir nos investissements qui continuent de progresser très significativement : 22 M€ de dépenses d'équipement de plus, soit près de 13 % de hausse, pour atteindre en 2021 près de 194 M€. C'étaient 154 M€ en 2019, soit une augmentation de nos investissements de plus de 25 % en deux ans, tout en désendettant le Département sur la période.

Et je vous rappelle que notre stratégie budgétaire pluriannuelle a été récemment jugée favorablement par notre agence de notation, qui a confirmé notre notation et notre perspective stable.

Je le rappelle souvent, tout ce travail, pour lequel je remercie mes collègues et tous nos services, n'est pas une fin en soi ; il est mis au service de nos projets et des valdoisiens. Là aussi, Gérard SEIMBILLE y reviendra avec plus de précision dans quelques instants.

Retenons les gros efforts du Département dans nos routes et dans notre Plan vélo, dans nos collègues - avec ce mois-ci encore des décisions sur deux constructions à Villiers-le-Bel et à Osny - dans l'aide aux communes, dans l'aide à l'équipement des pompiers, auprès de l'enfance en danger, avec la nouvelle Maison de l'Enfance qui sera livrée en septembre. En matière sociale, outre les efforts considérables consentis pour le RSA, nous augmentons notre volet Insertion avec, également, une politique innovante pour favoriser le retour à l'activité. Nous poursuivrons le déploiement des mesures du Plan gérontologique et celles du Plan départemental des personnes handicapées. Nous financerons nos actions en matière d'égalité des chances, en parallèle du renforcement de notre accompagnement des projets de formation et d'enseignement supérieur, à Cergy-Pontoise et à Argenteuil, avec le Campus des Métiers de la Sécurité. La prévention spécialisée continuera à être portée avec les communes et les associations, pour un montant total de plus de 10 M€.

Nous serons évidemment aux côtés de nos partenaires et des associations, cette année, dans les domaines touristique, sportif, culturel. Et nous ne renonçons pas à faire notre devoir en proposant un nouvel abondement au Fond Résilience de la Région Ile-de-France, à destination des acteurs économiques de nos territoires, malgré - et vous les connaissez - les obstacles rencontrés.

Voilà, mes chers collègues, à grands traits, la situation qui est la nôtre en ce début d'année 2021 ; une situation qui reste incertaine, que nous avons anticipée, et sur laquelle nous sommes d'une très grande vigilance.

Pour conclure, nous examinons aujourd'hui le dernier budget de la mandature à laquelle nous avons tous eu l'honneur de participer en tant qu'élus départementaux. Et malgré tous les imprévus et les difficultés, malgré cette crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, je suis convaincue que nous avons été au rendez-vous de nos engagements pris devant les valdoisiens : des actions adaptées, parfois de rupture, au service de nos concitoyens, en tenant compte du contexte que nous traversons tous avec un regard et une attention particulière pour les plus jeunes ; des efforts, que nous avons revendiqués et qui nous permettent, cette année encore, d'augmenter fortement nos investissements au service d'un avenir que nous regardons avec espérance et que nous construisons avec une volonté sans faille.

J'en suis fière, et j'en remercie une nouvelle fois l'ensemble d'entre vous.

Merci beaucoup, merci à tous.

Monsieur SEIMBILLE

Merci Madame la Présidente.

Dans la droite ligne de ce que vous venez de dire, avant de présenter directement la maquette, je dirai quelques éléments.

D'abord, on a, à juste titre, rendu hommage à celui que certains appelaient "le menhir du Vexin", Gérard CLAUDEL. Il avait comme slogan, en ce qui concerne le Vexin, "protéger en développant et développer en protégeant". Je pense que c'est tout à fait ce qui nous a guidé pour les mesures prises en faveur de ce territoire.

Et vous l'avez aussi dit, c'est du fait de toutes les décisions que nous avons dû prendre au fil des années. Et je me permettrai, avant de présenter ce budget que nous avons préparé pour 2021, de faire un petit retour sur ce qui a guidé nos décisions budgétaires au cours de ce mandat - puisque c'est le dernier budget du mandat - et même peut-être depuis 2011, date à laquelle notre majorité UVO a pris la gouvernance. Ce sera assez court.

Trois points pour illustrer cette période de 10 ans.

Tout d'abord, un retour sur la situation que nous avons trouvée en 2011 :

- une épargne brute qui était à la limite du seuil minimum des 7 % admis comme limite satisfaisante ;
- une dette de près d'1 Md€, qui avait progressé, sous la précédente majorité, de 69 % en trois ans seulement, et des établissements bancaires qui ne répondaient plus au niveau des besoins de financement du Département ;

- et encore, un niveau d'investissement qui avait chuté de 50 %, toujours au cours de ces mêmes trois années.

Je pourrais encore donner d'autres indicateurs qui confirment cette situation critique que nous avons trouvée.

Ensuite, pour faire face à cette situation, nous avons pris des décisions courageuses, pour maintenir le niveau de service aux valdoisiens et relancer l'investissement qui est indispensable au développement du territoire.

Une décision certes courageuse mais difficile à prendre, celle de l'augmentation de la pression fiscale. Rappelons cependant que le taux sur le foncier bâti du Département du Val d'Oise était l'un des plus bas sur le plan national, et que le taux que nous transférons aujourd'hui aux communes est dans la juste moyenne nationale. Je rappelle aussi qu'à défaut d'avoir pris cette décision, le Département aurait été incapable d'équilibrer son budget et que la mise sous tutelle par le Préfet aurait eu comme conséquences, notamment, la suppression des subventions à de nombreuses associations, la suppression de l'aide à l'investissement aux communes, et vraisemblablement également, une décision d'augmentation du taux de la fiscalité.

Une autre décision courageuse mais indispensable que nous avons prise, pour que le redressement des finances ne pèse pas uniquement sur le contribuable, est la réduction, dès 2013, des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau de service. A ce jour, et en comparaison au niveau des dépenses réelles de fonctionnement de 2013, ce sont plus de 100 M€ qui, chaque année, sont économisés.

Enfin, et pour terminer, la situation catastrophique que nous avons trouvée et la décision courageuse que nous avons dû prendre. Je rappelle la triste et néfaste décision gouvernementale avec la réduction de la dotation globale de fonctionnement, qui a frappé durement toutes les Collectivités territoriales à partir de 2014. Il faut, là encore, rappeler que la dotation ramenée à l'habitant est depuis longtemps, et toujours en 2019, de 25 € inférieure à celle des Départements comparables, soit une perte de recettes historique de l'ordre de plus de 30 M€ par an. Aujourd'hui, si le Val d'Oise était doté du niveau de la dotation dont bénéficiait la strate comparable avant 2014, la recette serait de l'ordre de 100 M€ supérieure à ce que nous recevons aujourd'hui. Vous imaginez facilement ce que ces 100 M€ permettraient en actions et investissements au profit des valdoisiens.

Tout ceci pour dire, avant que ne soit voté le compte administratif 2020, que malgré la situation trouvée en 2011 et les mauvais coups portés sur nos ressources, la situation financière - la Présidente vient de le rappeler - du Département est saine et validée, notamment par la notation du Cabinet Fitch et par tous nos partenaires financiers. L'encours de la dette, certes, encore élevé, a été réduit de 13 %. Et nous avons préservé notre soutien aux associations culturelles, sociales et aux communes. Enfin, l'investissement que nous consacrons chaque année pour le développement de notre territoire retrouve son niveau antérieur et progresse chaque année - cela a été aussi rappelé par la Présidente - comme ce le sera encore le cas cette année, notamment dans l'enseignement, mais pas seulement. J'y reviendrai.

Monsieur CHEDEL va me suppléer pour la présentation de ce budget. Comme la Présidente l'a rappelé, il y a cinq délibérations, qu'il faudra intégrer dans le vote :

- celle du budget principal ;

- celle relative au budget annexe du Château d'Auvers ;
- au budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance ;
- au budget annexe du Laboratoire Départemental ;
- et enfin, une délibération pour la création des nouvelles Autorisations de Programmes (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE).

Si nous allons maintenant sur la présentation habituelle, le budget 2021 du Département du Val d'Oise s'inscrit dans un contexte inédit de crise sanitaire qui a évolué en crise économique et sociale. En effet, l'activité économique mondiale, fortement perturbée par la pandémie de COVID-19, connaît depuis 2020 un ralentissement notable, impactant l'ensemble des pays. Une reprise est néanmoins attendue en 2021, notamment sur la deuxième partie de l'année. Le Fonds Monétaire International projette d'ores et déjà, pour 2021, une croissance de l'économie mondiale de l'ordre de 5,2 %. Aussi, afin d'accélérer la reprise économique, les différents Etats ont adopté des stratégies de relance qui reposent essentiellement sur la politique budgétaire, avec des plans de relance plus ou moins importants. Le Gouvernement français a, quant à lui, opté le 30 septembre dernier pour un Plan de relance de 100 Md€, auquel les Collectivités territoriales sont amenées à participer.

Le budget 2021 doit donc permettre de participer à l'effort de relance de l'économie nationale fléchée sur nos territoires. C'est ainsi que le Département participe activement aux réflexions qui sont menées par les différents partenaires sur des projets utiles au territoire et à ses habitants dans trois thématiques : la cohésion territoriale, la transition écologique et le développement économique. Par ailleurs, les finances des Collectivités locales, et en particulier celles des Départements, devraient être soumises, cette année encore, à une forte tension du fait de leurs compétences, en matière sociale notamment. Alors que les dépenses sociales consacrées à l'allocation du RSA devraient poursuivre leur hausse - cela a aussi été rappelé - certaines recettes dépendantes de l'activité économique, notamment les droits de mutation, continueront à être impactées par la crise, même s'il est vrai que nous avons eu, pour l'instant, plutôt de bonnes surprises sur les quelques premiers mois.

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et afin de redresser rapidement et durablement le développement de l'économie française, un Plan de relance - comme je l'ai dit - de 100 Md€ au niveau national a été déployé par le Gouvernement autour des trois volets que j'ai cités. De façon à mieux coordonner les différents plans entre eux, le Premier Ministre a lancé en novembre 2020 un Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui s'entend sur la période 2020-2026 et est adossé au Plan de relance, qui est, lui, sur un calendrier différent (2021-2022).

Le Département du Val d'Oise a déjà pris part activement à ces initiatives, avec l'objectif ferme de maintenir un niveau d'investissement ambitieux et de soutenir les différents acteurs du territoire. Ainsi, le Département a envoyé au Préfet du Val d'Oise, fin novembre 2020, une liste de 104 projets d'un montant total de 3 Md€, susceptibles d'émarguer sur les crédits territorialisés de l'Etat, le CPER Plan de relance.

Madame CAVECCHI, notre Présidente, a récemment confirmé à Monsieur le Préfet du Val d'Oise son intention d'engager le Département dans la démarche du CRTE avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire et de solliciter la signature d'un tel contrat, ainsi que de bâtir un accord-cadre France-relance pour accélérer les investissements structurels.

Sur la diapositive suivante, vous avez les principes fondateurs qui sont inscrits dans ce budget. Il faut rappeler que 2021 est la première année d'application de la réforme fiscale mise en place par la loi de finances pour 2020, qui prévoit le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti aux communes. En compensation, les Départements percevront une fraction du produit net de TVA, qui est une recette sans pouvoir de taux et soumise aux aléas économiques. Les Départements perdent ainsi leur autonomie fiscale, ce qui aggrave le déséquilibre structurel des finances départementales.

Ce Budget Primitif intègre par anticipation le résultat de l'exercice 2020, soit 149,9 M€, à un niveau proche du résultat 2019 (147,7 M€). Cette anticipation permettra de faire face aux effets de la crise qui se poursuit, et ainsi compenser les dépenses supplémentaires d'ores et déjà identifiées ainsi que la perte estimée des recettes.

L'intégration par anticipation de ce résultat 2020 permettra également au Département de soutenir un important effort d'investissement et de participer à la relance de l'économie locale, dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics notamment.

A cet égard, il vous est proposé de consacrer 193,6 M€ aux dépenses d'équipement, qui sont affectés aux travaux de voirie, des bâtiments, à l'enseignement supérieur, l'innovation, le collège, soit un soutien marqué pour 2021 en hausse de 13 % par rapport à ce que nous avons inscrit au Budget Primitif de l'année 2020.

Soucieux de l'accompagnement des publics les plus fragiles et des partenaires du Département, celui-ci réitère, dans le cadre de son budget 2021, son soutien aux acteurs locaux du tissu social, culturel et économique de son territoire.

Et à ce stade, le Budget Primitif 2021 du Val d'Oise intègre un emprunt d'équilibre d'un montant de 85 M€, qui est calé sur le niveau de remboursement du capital de la dette connue au 1^{er} janvier 2021, ceci de façon à garder un niveau de ressources suffisant en section d'investissement et de ne pas mettre en trop forte tension la section de fonctionnement, qui, elle, supporte les effets de la crise. Toutefois, il n'est pas à exclure que le montant de l'emprunt proposé au vote puisse être fixé à un niveau différent lors des prochaines étapes budgétaires. Nous avons déjà connu cela sur les années précédentes. L'encours de la dette sera ainsi projeté, à la fin de l'année 2021, à hauteur de 893,4 M€, donc stable par rapport à l'exercice précédent.

Sur la diapositive suivante, vous avez les grandes masses budgétaires. C'est un budget qui, en mouvements réels, s'établit à près de 1,5 Md€, en baisse de 2,4 % par rapport au BP 2020. Il se décrit de la manière suivante :

Des dépenses réelles de fonctionnement inscrites à hauteur de 1,169 Md€, qui augmentent de 1,4 % par rapport au budget précédent. Ceci est essentiellement dû à la hausse des dépenses sociales, compte tenu du contexte économique et social du fait de la crise.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles s'élèvent à 1,3 Md€. C'est une hausse de 3,2 % par rapport au budget précédent, qui s'explique notamment par une augmentation des inscriptions relatives aux droits de mutation : + 13 M€ par rapport au Budget Primitif, même si c'est inférieur aux DMTO tels que nous les avons réellement connus dans l'année. Il y a aussi l'évolution de la taxe sur les conventions d'assurances, avec + 9,3 M€, le fonds de péréquation des DMTO, qui progresse de 6,1 M€, et la taxe d'aménagement qui progresse de 2 M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 309,5 M€. Cela traduit une baisse de 14,4 %, qui s'explique essentiellement par la notion de reprise du déficit d'investissement, moins élevée que l'année dernière. Si l'on prend les recettes réelles, c'est bien 13 % d'augmentation de notre investissement qu'il faut retenir.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 175 M€, en baisse de 30,2 % du fait de la moindre couverture du déficit d'investissement par rapport à son inscription en dépenses.

Par ailleurs, il faut noter, en mouvements d'ordre, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, qui sert à alimenter le financement de nos investissements sur nos fonds propres. Il s'élève cette année à 71,8 M€, en hausse, puisqu'il était de près de 41 M€ seulement l'année précédente.

Sur la présentation suivante, le "camembert" marque notre soutien aux dépenses d'investissement : des dépenses réelles d'investissement qui s'élèvent à 287,6 M€ hors reprise du résultat de déficit, en augmentation de 7,4 % par rapport au BP 2020. Elles représentent 17,8 % du budget total, mais comme je le disais tout à l'heure, c'est 13 % d'augmentation sur ce qui concerne les propres dépenses d'équipement, avec un chiffre de 193,6 M€. Les principales dépenses concernent l'aménagement du territoire (20,8 % de ces dépenses), les transports collectifs, l'aide aux communes, le développement, principalement affecté aux collèges, et enfin, un soutien de 5 M€ au SDIS pour l'accompagner dans sa programmation d'équipement de matériel dans le cadre du plan que nous avons voté il y a quelques années.

Nous avons un remboursement de la dette à hauteur de 85 M€. Sur la gestion des Ouvertures de Crédits à Long Terme (OCLT), 6,7 M€. Le Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I) est inscrit cette année à hauteur de 11,5 M€ en dépenses, et le flux net pour le Val d'Oise devrait être un excédent de près de 11,8 M€ en 2021.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 153,1 M€, c'est une baisse de 2,4 % par rapport au BP 2020. Il y a :

- le recours à l'emprunt de 85 M€ ;
- la gestion des OCLT, que l'on retrouve en équivalent des dépenses à hauteur de 6,7 M€ ;
- des dotations qui nous sont accordées, à hauteur de 23,5 M€ dans la prévision, en légère hausse par rapport à l'année dernière ;
- des subventions d'équipement, dont les subventions liées au FS2I (31,8 M€ contre 33,5 M€ l'année dernière) ;
- enfin les autres recettes sont à hauteur de 6,2 M€.

Pour mémoire, l'autofinancement global s'établit à 134,5 M€ en intégrant les écritures d'ordre.

La diapositive suivante présente la section de fonctionnement, dont les dépenses s'établissent à 1,169 Md€. Elles représentent 79 % des mouvements réels du budget dans sa globalité. Elles augmentent de 1,4 % par rapport à l'année dernière. C'est essentiellement dû aux dépenses sociales, particulièrement au RSA qui progresse de 27 M€, et celles de l'hébergement qui progressent pour leur part de près de 21 M€. Les principales dépenses de fonctionnement concernent l'action sociale - la Présidente a dit tout à l'heure, bientôt 60 % de notre budget (58,4 %) - mais aussi le développement, les ressources humaines, l'aménagement du territoire, et les trois budgets annexes pour leurs subventions d'équilibre.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,304 Md€. Elles représentent 80,7 % du budget total, et sont en hausse de 3,2 %. Elles concernent la fiscalité directe, qui est en très nette baisse, puisque du fait de l'abandon de la taxe sur les fonciers bâtis au profit d'une part de TVA reversée par l'Etat, ce sont à l'inverse les autres impôts et taxes qui augmentent. C'est donc un transfert de ligne budgétaire, mais l'inscription reste identique, au niveau de ce que nous attendons de la perception de la part de TVA, à ce que nous aurions touché sur la taxe du foncier bâti. Les dotations d'Etat (143,8 M€) sont en légère hausse par rapport à l'année dernière (11 %), et le résultat reporté est à peu près équivalent à celui de l'année dernière, en légère hausse (2 M€) pour s'établir à 149,9 M€. Enfin, les autres recettes représentent 5,6 % de ce budget, avec 72,5 M€, en légère hausse également.

Si nous poursuivons la présentation, je vais rentrer maintenant dans un peu plus d'éléments qui expliquent ce que nous allons faire des crédits que nous inscrivons à ce budget, et je crois que c'est cela le plus important.

Concernant la politique engagée et responsable en matière d'insertion sociale et professionnelle, nous aurons la livraison de la Maison Départementale de l'Enfance, qui ouvrira en septembre 2021. Il avait été annoncé un léger retard. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que ce sera un équipement de 3 700 m² de surface de plancher, pour une capacité d'accueil de 70 enfants, contre 45 dans la précédente Maison de l'Enfance, ceci dans un cadre intégralement repensé et conçu pour améliorer significativement la qualité de vie et proposer plus de services adaptés aux besoins des enfants.

Nous aurons aussi la mise en œuvre des grandes orientations du Plan de Prévention et de Lutte contre la Radicalisation. On rappelle que, depuis 2015, le Département mène une politique ambitieuse en la matière et que, suite aux récents attentats et à l'évolution du phénomène de la radicalisation, l'Assemblée départementale, dans sa séance du 18 décembre 2020, avait adopté et renforcé son Plan Départemental de Prévention et de Lutte contre la Radicalisation afin de mieux prévenir les phénomènes et d'assurer la sécurité des agents et des usagers du Département. Ainsi, le Département prévoit au Budget Primitif 2020 le renforcement de ses actions auprès des publics enfants, collégiens, et jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, avec son programme de formation et d'accompagnement, dédié à ses agents, et avec un plan de sécurisation de l'ensemble des sites départementaux. Enfin, le Département veillera au respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines de ses partenaires associatifs, en conditionnant son soutien financier à la signature d'une Charte Départementale des Valeurs de la République et de la Laïcité. Si vous entendez un peu l'actualité, cela fait référence à ce qui se passe dans une autre Région.

Poursuivre une politique ambitieuse et volontariste en faveur de l'insertion et de l'égalité des chances : le Département, en la matière, poursuivra et renforcera ses actions à destination des jeunes, notamment à travers son soutien au dispositif Entrée dans la Vie Active, au niveau du prix de l'Égalité des chances, sans oublier l'École de la deuxième chance. Il financera également la création d'une trentaine de places d'ateliers-chantiers d'insertion pour les jeunes valdoisiens peu ou pas qualifiés, et proposera à plus de 500 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur des parcours intégrant un accompagnement individuel, couplé si possible avec des phases d'immersion en entreprise, des missions pour des chantiers d'utilité sociale.

En poursuivant dans ce domaine, il y a bien évidemment le renforcement de notre programme d'insertion, pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Cela figure parmi les grandes priorités du Programme Départemental d'Insertion (PDI) que nous avons adopté en 2018, mais la crise sanitaire est passée par là, et se double aujourd'hui d'une crise économique mais également sociale, avec pour conséquences directes une augmentation du nombre de chômeurs, des effets sur l'évolution du nombre d'allocataires du RSA, et par conséquent sur le niveau des dépenses associées. Pour faire face à cette situation, le Département du Val d'Oise a décidé de renforcer encore le PDI dès 2020, et nous y avons ajouté 1,4 M€ pour proposer de nouvelles actions d'insertion aux nouveaux entrants dans le dispositif. Il est également prévu au Budget Primitif 2021 les crédits nécessaires à la poursuite de ces actions (notamment l'action Bilan, Diagnostic et Accès à la Formation) mais également au renforcement du partenariat de notre Collectivité avec les CCAS pour leurs activités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Je parle bien évidemment des CCAS des communes.

Poursuivre le développement d'actions d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, c'est également la poursuite du schéma gérontologique 2019-2023, qui est axé principalement sur les actions dédiées aux aidants. Il est donc prévu, en 2021, la réalisation d'un diagnostic approfondi de l'offre et des besoins des aidants en Val d'Oise. En plus, la Conférence des Financeurs poursuivra le développement d'actions collectives de prévention de la perte de l'autonomie à destination de ces personnes âgées. Concernant les personnes en situation de handicap, après la réalisation en 2020 d'un point d'étape, que nous avons fait à mi-parcours du schéma départemental, nous poursuivrons en 2021 pour mettre en place les actions qui ont été recensées dans ce schéma et qui n'ont pas encore pu être mises en œuvre jusqu'alors.

Enfin, pour offrir aux valdoisiens des services diversifiés et innovants en termes de prévention et de protection de l'enfance, le budget prévoit le développement de places et de dispositifs qui répondent aux objectifs de la contractualisation "Taquet" et qui permettent de diversifier l'offre, tout en répondant à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, et en concrétisant les projets qui sont nécessaires à une meilleure prise en charge par le Département.

Parmi les projets financés, il convient de noter l'extension des mesures nouvelles d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) avec la création de 15 places de Centre Parental, l'ouverture de 12 places de Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), tout ceci adossé aux Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) pour les enfants ou jeunes porteurs de handicap et à la création d'un Service d'Accueil d'Urgence pour les fratries.

Concernant l'attractivité économique, environnementale et territoriale, qui est aussi un enjeu au cœur des priorités départementales, nous poursuivrons le Plan vélo que nous avons voté dernièrement. Pour cela, quatre objectifs :

- mailler le territoire valdoisien d'itinéraires cyclables en développant notamment la desserte des gares, des collèges et des pôles d'emploi ;
- développer les services à destination des cyclistes, notamment les services relatifs au stationnement, aux abords des gares et des sites départementaux ainsi que sur les itinéraires de vélotourisme ;
- développer la pratique du vélo des agents du Département par une offre de service pertinente et des stationnements vélo sur les différents sites ;
- enfin, promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien, en développant la culture du vélo par des actions de sensibilisation et l'organisation d'échanges entre toutes les parties prenantes pour favoriser la cohérence territoriale.

Après le Plan vélo, il y a aussi la poursuite de la stratégie départementale en faveur de la biodiversité ; je ne saurais l'oublier. Après le bilan positif de la stratégie départementale que nous avons votée sur la période 2015-2020 en faveur de la biodiversité, nous avons décidé, le 24 avril 2020, de la prolonger sur cinq années supplémentaires (jusqu'à 2025), ce qui permettra de poursuivre les actions en faveur de la sanctuarisation des îles de l'Oise et de la Seine que nous avons lancées fin 2019. De plus, dans le cadre du Plan national d'actions, le projet "France Terre de Pollinisateurs", le Département souhaite mobiliser et soutenir les acteurs publics, les citoyens, des scientifiques et les apiculteurs dans la mise en œuvre, en 2021, d'actions favorables aux insectes pollinisateurs sauvages par un appel à projets.

Enfin, mettre en œuvre le déploiement du programme Val d'Oise Renov, qui a été présenté récemment dans le cadre du SARE, sur le territoire valdoisien. Le Département prévoit une enveloppe budgétaire pour le déploiement du programme SARE auprès des copropriétaires et des propriétaires valdoisiens, tout ceci pour contribuer à créer les meilleures conditions d'accompagnement dans leurs projets de rénovation énergétique, par des conseils juridiques, techniques et financiers neutres et indépendants, avant - et s'ils le souhaitent - qu'ils engagent les travaux correspondants.

Toujours dans ces domaines, nous avons, bien entendu, en 2021, l'ambition de renforcer notre soutien au développement du Campus International valdoisien. On rappelle qu'après le lancement, en 2020, des travaux du nouveau Campus de l'ESSEC, l'année 2021 sera marquée par le lancement opérationnel du projet du nouvel IUT de l'Université de Cergy à Neuville-sur-Oise, qui bénéficie d'un soutien départemental à hauteur de 3,2 M€, et les travaux concernant le nouveau site de l'Ecole Nationale d'Art, qui sera implantée à Cergy. De plus, le Département s'est engagé avec CY Université et la Commune d'Argenteuil sur un projet de nouveau Campus des Métiers et des Qualifications, sur le thème de la sécurité, et qui aura pour objet de proposer, dès 2021, un large éventail de formations menant aux métiers de la sécurité. Enfin, compléter l'action que nous avons sur le Hub Nikola TESLA sur les métiers de la fibre.

Lancer les travaux d'extension et de réhabilitation du Centre Départemental de Formation d'Animations Sportives (CDFAS). Nous rappelons que nous avons bénéficié du label Terre de Jeux 2024, et que, de ce fait, le Département a impulsé des projets d'extension du CDFAS à hauteur de 12 M€ sur trois exercices budgétaires. L'année 2021 sera marquée par le lancement opérationnel de l'extension et de la réhabilitation, destinées à accueillir la délégation américaine dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le programme de l'opération d'extension comprend la construction d'un bâtiment neuf regroupant l'offre d'hébergement et de restauration, la restructuration et l'extension de l'ensemble du bâtiment existant pour l'accueil, la formation, l'administration, l'espace médico-sportif ainsi que le pôle régénération.

Concernant la poursuite des actions spécifiques en faveur des secteurs associatifs culturel, sportif et touristique, que nous avons déjà engagées en 2020, c'est dans un contexte sanitaire toujours morose et sur un fond de crise économique que le Département continuera, en 2021, à apporter son soutien aux associations, puisqu'il prévoit la reconduction de son Budget Primitif 2020 qui leur était dédié. Il poursuivra également son accompagnement des grands équipements à rayonnement départemental sportifs et culturels, notamment au Château d'Auvers - mais pas seulement - qui continue malheureusement d'enregistrer une importante baisse de ses recettes, aussi du fait de la période de crise. De plus, le Département accordera une importance particulière aux effets de cette crise sur le secteur du tourisme, qui a été lourdement impacté, pas seulement sur notre territoire valdoisien, et c'est ainsi que nous continuerons à soutenir l'investissement touristique sur le territoire, afin d'appuyer les porteurs de projets. C'est dans ce contexte, notamment, que le Département lancera la 9^{ème} édition des Trophées de l'Innovation Touristique et consacrera une partie de son budget d'investissement à la restauration, notamment, de la Halte fluviale d'Auvers-sur-Oise.

Le Département est aussi mobilisé pour soutenir les acteurs économiques valdoisiens. Une série de mesures avait été déployée en 2020 pour soutenir l'activité économique des acteurs du territoire, concernant les entreprises, agriculteurs, indépendants, TPE, artisans, commerçants et restaurateurs. Il faut tous les citer pour que personne ne se sente oublié. A titre d'exemple, il convient de noter l'abondement du Département au Fonds de Résilience, qui avait été créé à l'initiative de la Région d'Ile-de-France et de la Banque des Territoires, à hauteur de 1,9 M€. Ainsi, 10 249 dossiers ont été déposés en Ile-de-France au total au 31 décembre 2020, dont 4 860 ont reçu un avis favorable. Le Val d'Oise représente 8 % des dossiers qui ont été déposés, environ 830, et 9 % des aides qui sont accordées (435 demandes accordées pour environ 8,1 M€, ce n'est pas rien). Compte tenu du succès rencontré, nous reconduisons ce dispositif en 2021.

Concernant notre politique ambitieuse de restructuration, d'extension et de construction de nouveaux collèges, je ne vais pas trop m'étendre, parce que tout à l'heure, Virginie TINLAND évoquera largement le sujet. Je voudrais simplement rappeler que la démographie scolaire envisage une croissance démographique d'environ 6 700 collégiens en Val d'Oise d'ici 2025. Pour faire face à ce rebond, le Département s'engage dans une programmation ambitieuse de construction et de restructuration/réhabilitation d'une douzaine de collèges au total à l'horizon 2025. Le budget 2021 prévoit donc les budgets nécessaires pour la construction d'un collège 600 au Plessis-Bouchard et d'un sixième collège à Cergy d'une capacité de 700 places. Ce budget prévoit aussi la réhabilitation du collège Jules Ferry d'Eaubonne, et plusieurs études de programmation et de faisabilité sont également prévues en préfiguration des travaux qui sont à engager dans les prochaines zones de tension. Je laisserai Virginie expliquer tout ceci.

Poursuivre les actions de sensibilisation des collèges au développement durable reste un des objectifs du Département. On continuera en 2021, avec notamment des Parcours de développement durable, qui seront organisés pour les collégiens, ainsi que des sorties pédagogiques sur des sites départementaux. Le Département relancera aussi auprès des établissements scolaires l'appel à projets développement durable en leur proposant des thématiques sur la biodiversité, l'alimentation, les déchets-ressources et le territoire durable.

Dans le cadre du Plan vélo, il y a un appel à Manifestation d'intérêt sur l'éco-mobilité scolaire, intitulé *Liberté ! pieds : venir autrement au collège*, que nous avons lancé à la rentrée scolaire dernière, et qui se poursuivra en 2021.

La diversification et le déploiement des usages éducatifs innovants pour faciliter la réussite scolaire sont aussi inscrits dans ce budget. Les appels à projets innovants sont reconduits auprès des collégiens, en permettant le développement d'une nouvelle pratique pédagogique, ainsi que l'action VObot, qui permet aux collégiens de pratiquer la robotique et le codage. Le Département entend également accélérer le plan des collèges de classes mobiles d'iPads, en déployant le matériel sur une trentaine de collèges.

De plus, après avoir apporté en 2020 son soutien financier à CY Université pour l'amorçage d'Educate France, le territoire valdoisien devrait accueillir en 2021 la première promotion d'entreprise de la filiale EdTech, qui sera accompagnée par l'accélérateur Educate France, et les collèges du Val d'Oise seront en première ligne pour expérimenter et bénéficier des produits et solutions innovants qui auront été développés par ces entreprises que nous soutenons.

J'espère ne pas avoir été trop long, mais quand on vote un budget de près de 1,5 Md€ de crédits, il est important de dire à quoi nous allons les consacrer, de rappeler quelles sont nos priorités, les actions que nous engageons dans le cadre des services que nous apportons aux valdoisiens, et bien évidemment les investissements qui sont indispensables au développement de notre territoire, et qui - comme le disait la Présidente - sont en forte progression depuis ces deux dernières années. Je rappelle, en termes de consignes de vote pour le budget 2021, que le Budget Primitif donne lieu à cinq délibérations distinctes que j'ai citées tout à l'heure.

Voilà Madame la Présidente, ce que je pouvais dire sur ce budget.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur SEIMBILLE. Monsieur le Sénateur a la parole.

Monsieur BAZIN

Merci Madame la Présidente.

Je ne peux pas démarrer mon intervention sans évoquer la mémoire de Gérard CLAUDEL, qui a présidé à tant de séances de budget dans notre Assemblée. On aura l'occasion de lui rendre hommage à plusieurs reprises, j'imagine, mais c'est toujours avec un petit peu d'émotion que je pense à lui au moment de prendre la parole.

Je voulais simplement rappeler deux ou trois choses : d'abord, que je partage complètement les présentations, les excellentes mises en perspective, tant de Madame la Présidente que de Monsieur le Vice-Président, sur l'histoire des finances départementales ces dernières années. Ce sont des éléments essentiels à prendre en compte. J'ai parfois l'impression de prendre la parole pour inciter toujours à la prudence, y compris quand les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) étaient d'un excellent rendement, ou les dépenses sociales, tout en étant en croissance, étaient en relative pause en ce qui concerne le RSA. Mais je pense que malheureusement, la situation l'appelle, l'a appelé et l'appellera encore.

Si je peux me permettre, je vais donner quelques éléments de perspective nationale après les excellents éléments de perspective départementale qui ont été donnés.

Aujourd'hui, les débats de la Commission des Finances, reflétant d'ailleurs ce qui se passe dans le débat national, s'intéressent à la soutenabilité de la dette française. Que ce débat ait puissamment investi l'espace public est un fait nouveau. Vous savez que maintenant, nous avons une dette publique de l'ordre de 120 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Un consensus semble, d'ailleurs, à la suite de ces débats, se dégager pour dire que cette dette est soutenable pour les 5 à 10 ans qui viennent, à la condition expresse que nous maintenions un niveau de déficit plus que raisonnable (en dessous de 3 % du PIB) et que les choses restent en l'état par ailleurs. Mais il n'est pas question aujourd'hui, brutalement, d'envisager un quelconque désendettement, malheureusement, de notre pays, comme nous avons pu le faire de façon mesurée et raisonnée, je crois, dans le Département.

Toujours est-il que l'état des comptes publics est quand même plus qu'inquiétant, et c'est ce que j'ai pu faire ressortir cette semaine lors d'un débat en séance publique devant le Premier Président de la Cour des Comptes, qui présentait son rapport. Le sujet que j'ai développé était le suivant : les finances de l'Etat sont préoccupantes alors même que les Départements, qui seront en première ligne dans la cohésion sociale de notre pays dans les mois et les années qui viennent, ne pourront plus être soutenus comme ils le devraient dans leurs missions essentielles.

Quelques chiffres, très rapidement, pour expliciter cela. En 2020, nous constaterons un déficit de l'Etat de 178 Md€, mais le problème était déjà présent dès 2019 avec un déficit de 93 Md€, c'est-à-dire que les dépenses de l'Etat en 2019, avant même la survenue de la crise sanitaire, étaient financées à 23 % par de la dette. Donc, on voit que le problème est grave, et il dépasse largement la question de la crise, qui d'ailleurs s'éternise - vous l'avez souligné - et ne fait que faire prospérer une dérive technocratique de la gestion de l'Etat. Il n'y a en effet pas eu de réforme d'envergure, et l'Etat s'est montré très largement indifférent au sort des Départements. J'avais plaidé un certain nombre de mesures lors du projet de loi de finances, dont certaines ont été adoptées par le Sénat, mais qui n'ont pas, évidemment, résisté à la correction de l'Assemblée Nationale en deuxième lecture.

En effet, nous constatons un Fonds de Solidarité aux Départements tout à fait limité, à 200 M€. Les demandes de prise en charge de l'augmentation du RSA au-delà de 5 % en 2021 ont été refusées par l'Etat. Par un amendement au projet de loi de finances, l'Etat s'est opposé à ce que les Départements perçoivent 1 Md€ qui aurait été issu de la dynamique de TVA suite à la suppression de la Taxe sur le foncier bâti départementale. D'autre part, il a également refusé de maintenir son système d'avance sur les DMTO, dont une quarantaine de Départements s'étaient réclamés pour assouplir un peu leur trésorerie.

Devant ces mesures d'une indifférence assez incompréhensible de l'Etat vis-à-vis des inquiétudes des Départements, on va encore attendre des Départements qu'ils jouent leur rôle d'amortisseur social, alors même : que leurs dépenses sociales représentent près de 60 %, en moyenne, de leurs dépenses de fonctionnement ; que le RSA est en train d'exploser, vous l'avez démontré Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, et vous budgétez cette année 250 M€ ; mais que dans le même temps, il ne faut pas oublier que les dépenses en faveur de l'autonomie, tant des personnes âgées que des personnes handicapées, ont continué à augmenter, en moyenne de 3 % dans les Départements en France ; que l'Aide Sociale à l'Enfance est aussi en explosion perpétuelle avec la question des Mineurs étrangers isolés dont nous avons très largement parlé ; que nous sommes, il faut encore le rappeler, privés de toute autonomie fiscale : en dernier ressort, éventuellement, les Départements qui ne pouvaient pas faire autrement actionnaient un levier fiscal ; il n'existe plus.

J'ai donc plaidé auprès de l'Etat - qui reste toujours sourd, bien évidemment - la nécessité d'une clause de sauvegarde, qui est évoquée maintenant par l'Assemblée des Départements de France, pour que cet effet ciseaux entre des recettes qui ne croissent plus - et qui vont peut-être même diminuer - et cette augmentation inéluctable des dépenses sociales, ne mette pas les Départements en situation d'incapacité de répondre à leurs missions, notamment sociales, mais pas seulement : l'accueil des collégiens avec un certain niveau de qualité me paraît aussi tout à fait essentiel, de même que la sécurité sur les Routes départementales, pour ne prendre que deux exemples.

J'ai le sentiment qu'une fois de plus, on va beaucoup attendre de notre Institution départementale. Le Val d'Oise était, et est jusque-là, armé pour y répondre, grâce aux efforts dont vous avez rappelé l'historique et la précision des décisions que nous avons dû prendre pour faire face à cette situation. Mais je crains que les mises en garde et l'ensemble des décisions que nous avons prises, qui pouvaient être perçues et ont été décrites comme excessivement prudentes, manquant d'ambition, n'aient été très largement validées et ne le soient encore en 2021. Je plaide donc pour que nous maintenions, comme c'est le cas dans ce budget, à la fois notre ambition d'investissement pour l'avenir du Département mais aussi la prudence dans les autres dépenses.

Merci de votre attention.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur le Sénateur.

Monsieur MULLER

Bonjour, Madame la Présidente, chers collègues.

Je ne peux pas commencer mon propos sans avoir une pensée émue pour Gérard CLAUDEL. J'avais pour lui beaucoup d'affection et d'amitié, même si, chacun le sait, nous n'étions pas à la même place sur l'échiquier politique. Je lui disais toujours, parce qu'il me taquinait souvent : "Tu es vraiment un phénomène, toi !". On pourrait s'interroger un peu sur le mot, c'était ma façon de lui dire que c'était un personnage, un monument, quelqu'un disait tout à l'heure que c'était le "menhir du Vexin". Je veux vraiment lui rendre hommage, et je sais que tout le monde est triste au sein du Conseil départemental, que ce soient les élus ou les agents qui l'ont connu. C'est vraiment un monument qui disparaît.

La transition est difficile, mais je veux remercier, comme à chaque fois, Gérard SEIMBILLE pour sa présentation, non pas trop longue mais quasiment exhaustive, et naturellement, par là-même, adresser mes remerciements aux services pour la qualité du support de présentation, qui est à chaque fois aussi exemplaire.

Je vais aussi, Madame la Présidente, en profiter pour vous remercier, et à travers vous, les services, pour les réponses exhaustives que vous nous avez adressées sur les questions que nous vous posions depuis plusieurs mois. On avait une certaine impatience, mais nous avons les réponses aux questions que nous avons posées.

Cela dit, mon propos ne se limitera pas à des remerciements. Mais le premier sentiment que j'ai, pardonnez-moi, Madame la Présidente, mais suite à votre introduction, aux propos tenus en exergue, ceux de Gérard SEIMBILLE, mon premier sentiment est celui, tout de même, d'une présentation ô combien manichéenne. Et, ce n'est pas forcément un compliment que je vous adresse, cela m'a fait un peu penser, tout en ayant le plus grand respect pour la fonction, aux façons de procéder du Président de la République : il n'y a pas meilleur que vous, il n'y a pas de meilleure gestion que la vôtre. Je pense que les choses doivent être un peu davantage nuancées. Je crois que chacun, là où il est, peut instruire à charge et à décharge, comme j'aime à le dire, même par rapport à ses propres actions, et personne n'a été dupe - je ne sais pas si c'est l'expression qu'il faut utiliser dans le contexte très particulier qui est le nôtre au niveau national et au-delà - de la piqûre de rappel par rapport à 2011. Je pense qu'il y avait tout de même quelques arrière-pensées. Et si, pour ce qui est de votre gestion, je crois que Gérard SEIMBILLE n'utilise pas d'adjectifs mais que des superlatifs, je ne pense pas que la gestion qui a été la nôtre de 2008 à 2011 - donc très courte dans le temps, le reste du temps, si je parle simplement, c'est vous - a été apocalyptique jusque dans les plus intimes recoins de la gestion départementale. Mais c'est peut-être le moment, le contexte qui veut cela, et nous ne vous en voulons pas outre mesure.

Je disais que je vous remercie pour les éléments d'information que vous nous aviez donnés suite à nos questions écrites. Vous devinez qu'ils ne nous rendent pas, pour autant, favorables au projet de Budget Primitif que vous nous présentez, mais ils évitent d'avoir entre nous de faux débats qui auraient pu reposer sur des incompréhensions. Je pense que nous pouvons nous réjouir, dès lors, que le débat qui est le nôtre (entre vous et nous) puisse avoir lieu sur le fond, dans le respect des uns et des autres, et dans la prise en considération des réalités.

Justement, en parlant de réalité, nous l'avons dit à plusieurs reprises depuis le vote du Budget Primitif 2020 : la situation budgétaire que vous nous présentez ne nous paraît pas totalement refléter la réalité. Je rajoute "totalement" à l'oral, je ne l'ai pas mis dans mes écrits, pour faire œuvre de nuance. Ainsi, nous n'étions pas en phase avec votre évaluation très pessimiste des DMTO, alors qu'au moment du vote du Budget Primitif, en juin, nous savions déjà que la situation serait moins défavorable que ce que nous avons craint au début de la pandémie. Nous n'avons pas vu l'engagement budgétaire du Conseil départemental pour faire face à la pandémie, alors que nous constatons des dépenses en moins, que ce soit pour la restauration scolaire ou sur des événements ou des projets qui ont dû être décalés ou tout simplement annulés eu égard au contexte. Avec un résultat de l'exercice en progression de plus de 2 M€, à près de 150 M€, malgré l'augmentation importante des dépenses de RSA, nous estimons que notre analyse était juste. Comme je vous l'ai dit au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons la sensation de vivre dans des réalités parallèles, si l'on reprend le mot réalité.

Ainsi, vous estimez avoir adopté en 2020 un budget de résilience, et avoir, je vous cite "décidé de soutenir le tissu social, culturel et économique de notre territoire". Nous n'avons rien vu de tout cela, à l'exception de l'achat, pour 8 M€, d'Equipements de Protection Individuelle (EPI). Vous estimez que plusieurs mesures ont été déployées pour soutenir l'activité économique des acteurs du territoire, entreprises, agriculteurs, indépendants, TPE, artisans, commerçants, restaurateurs ; c'est ce à quoi, je crois, faisait référence Gérard SEIMBILLE tout à l'heure. A part notre contribution financière utile au Fonds Régional de Résilience et quelques mesures catégorielles de faible importance en direction de l'arboriculture ou des centres équestres, nous n'avons, à notre sens, rien vu non plus, malgré les propositions répétées qui ont été les nôtres et qui sont restées lettres mortes.

Vous mettez en avant le Plan Jeunes. Nous l'avons salué, mais à notre sens, il est largement en-deçà de la crise qui frappe notre jeunesse. C'est d'ailleurs le sens de la motion que nous examinerons en fin de séance, et nous verrons bien quelles seront vos réactions, vos propositions, le suivi que vous donnerez à nos propositions, encore une fois.

Concernant les grands équilibres de notre budget, nous ne partageons pas, comme souvent, votre projection pour les DMTO, qui à force d'être prudente devient erronée. Nous sommes également interrogatifs sur votre inscription au titre de Fonds de péréquation de ces DMTO, qui devrait être en baisse par rapport au réalisé 2020 et que vous augmentez de 50 %. Vous nous parlez d'effet ciseau, alors que la triste réalité sociale et budgétaire que nous connaissons en 2021 est seulement celle d'une augmentation soutenue du nombre d'allocataires du RSA.

Cette situation a une solution, celle de la recentralisation du RSA, que vous avez refusé de demander. Nous pouvons encore être candidats à cette expérimentation. Le rapporteur spécial du Sénat pour le projet de loi de finances 2021 Solidarité, notre collègue Arnaud BAZIN - que je veux aussi remercier pour son analyse élargie, que sur le plan national je partage en de nombreux points - pose dans le rapport parlementaire des questions tout à fait légitimes :

- Quelle sera l'année de référence pour reprendre les aides aux Départements ?
- Y aura-t-il une clause de retour à meilleure fortune ?
- Quid du financement de l'insertion elle-même ?
- Quelle sera la part du financement actuel à "restituer" à l'Etat ?

Souvenez-vous, nous ne disions pas autre chose dans la motion que nous avons proposée et que vous avez rejetée : la réaffirmation du Conseil départemental comme pilote des politiques d'insertion ; la nécessité que la compensation inversée du Conseil départemental vers l'Etat des allocations du RSA laisse à notre Collectivité les moyens de développer encore ses politiques d'insertion. Nous pouvons encore ensemble nous positionner favorablement au principe de recentralisation de l'allocation, tout en conditionnant notre demande à ces deux principes essentiels, que nous partageons. Nous l'avons dit la dernière fois. Cette recentralisation à juste compensation permettrait au Conseil départemental de développer des politiques d'insertion qui ont tant besoin de l'être, tout en évitant que les évolutions du nombre d'allocataires du RSA ne fassent peser en permanence les risques de déséquilibre budgétaire sur notre Collectivité. Chacun connaît tous les aspects de cette problématique.

Cela dit, nous avons aussi quelques questions précises sur ce projet de Budget Primitif.

Nous constatons avec regret que vous souhaitez continuer- en en baissant quand même le nombre - l'hébergement à l'hôtel des MNA. Vous précisez même, et ce sera ma première question, au 31 juillet 2020 : "272 jeunes, MNA et jeunes pris en charge par l'ASE, ont été hébergés à l'hôtel." Nous n'avions jusqu'alors jamais évoqué les jeunes de l'ASE hors MNA hébergés à l'hôtel. Y a-t-il eu un changement de doctrine en 2020 ? Et des jeunes ASE, hors MNA, seront ils également concernés par cet hébergement que, vous le savez, nous avons toujours dénoncé ?

Deuxième question, le projet de BP 2021 permet-il, concernant l'ASE, de répondre aux demandes et aux remarques de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), concernant notamment la mise à jour en 2021 du Schéma Directeur de l'Enfance, l'amélioration du contrôle des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) accueillant les enfants de l'ASE ou l'accélération de l'évaluation pour les informations préoccupantes ?

Concernant la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), le rapport budgétaire attire notre attention sur les impacts budgétaires forts de nouvelles décisions gouvernementales : l'élargissement de la PCH à l'aide à la parentalité, effective au 1^{er} janvier 2021, avec un report de la compensation par l'Etat sur l'année 2022 et un coût en année pleine pouvant dépasser 3 M€, l'extension de la PCH à la préparation des repas, et l'extension envisagée des droits sans limitation de durée à la PCH. Or, on constate une inscription en progression de seulement 1,1 M€ (29,6 M€ au total) alors que pour le seul élargissement à la parentalité, vous estimez un coût supplémentaire supérieur à 3 M€. Ma troisième question est donc : comment cela est-il possible ?

La question suivante, la quatrième, concernera les EHPAD. Le rapport budgétaire nous précise qu'une expérimentation est prévue sur quelques EHPAD pour appliquer des tarifs différenciés entre bénéficiaires de l'Aide Sociale et résidents payants, suite aux conclusions de l'étude sur l'habilitation à l'Aide Sociale des établissements. Il ne nous semble par en avoir entendu parler ni avoir pris de décision concernant cette expérimentation. Notre mémoire, naturellement, peut toujours faire défaut. Par contre, pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit et quel sera l'objet de cette expérimentation ? Augmenter les tarifs des bénéficiaires de l'Aide Sociale pour desserrer la contrainte économique sur les résidents et leurs familles qui ne peuvent ou ne souhaitent pas y prétendre ? Ou à l'inverse, faire financer une partie de solidarité supplémentaire à celles et à ceux qui n'ont pas accès à l'Aide Sociale ? Nous sommes, membres du Groupe que je préside, je dois vous l'avouer, a priori assez circonspects sur cette expérimentation, et nous souhaitons que l'Assemblée départementale soit pleinement associée et à sa définition, et à son évaluation.

La dernière question concerne l'audit externe, décidé à notre demande, concernant la fibre, lors de la dernière séance. Nous n'en voyons pas la traduction budgétaire dans ce budget. Pouvez-vous nous confirmer que cet audit sera lancé rapidement, comme vous vous y étiez engagés ? Nous ne doutons pas que vous engagerez cet audit.

Voilà l'ensemble des questions que je souhaitais poser.

Naturellement, je ne vais pas reprendre le budget Direction par Direction pour faire part de nos commentaires et de nos propositions, parce que je ne serais pas exhaustif mais certainement trop long, mais je vais me concentrer sur deux critiques essentielles que ce Budget Primitif a à nos yeux.

Tout d'abord, nous estimons que ce budget n'est pas à la hauteur, contrairement à ce que vous avez dit à force de superlatifs - je le redis - de la crise que connaît notre pays. Devant les besoins immenses en politique d'insertion, vous nous proposez un Plan Départemental d'Insertion en baisse par rapport au réalisé 2020, puisqu'il augmente de 8 M€ à 8,7 M€ de BP à BP, alors que nous avons voté, en DM justement, pour faire face à la crise, une augmentation d'1,3 M€ de ce montant, le portant à 9,3 M€. J'ose dire que je parle sous votre contrôle, et que vous nous apporterez les appréciations, les commentaires et les explications souhaités. A notre sens, cette inscription budgétaire est donc en baisse de près de 7 % par rapport à l'inscription BP+DM 2020, alors que nous savons que la situation va encore s'assombrir - c'est une lapalissade que de dire cela - en 2021 du côté de la précarité, malheureusement, des Valdoisiennes et des Valdoisiens.

De la même manière, les 25 000 € supplémentaires débloqués en 2020 pour accompagner les cinq associations caritatives départementales ne semblent pas reconduits dans ce projet du budget. Avons-nous bien appréhendé les choses ou pas ?

Devant la fracture numérique, que les confinements ont renforcée dans nos collèges, votre réponse est l'attribution de deux classes mobiles par collège pour régler, je vous cite "la nécessité d'une continuité pédagogique". Notre objet, notre souci n'est pas de dire à chaque fois "toujours plus, toujours plus", mais vous conviendrez - je ne veux pas en douter - que nous sommes tout de même loin de l'enjeu, et là aussi, nous souhaitons, dans nos propos, rester dans la nuance et dans la réalité.

Vous prévoyez, de la même manière, de poursuivre l'externalisation du nettoyage des locaux avec deux ou trois collèges supplémentaires en 2021. Nous avons beaucoup débattu, par le passé, de cette action, de ces décisions, mais aujourd'hui, la crise sanitaire a prouvé, s'il en était besoin, l'importance primordiale de la présence d'agents, d'adultes supplémentaires dans les collèges au quotidien. C'était vrai auparavant et ça l'est encore plus aujourd'hui.

Pour aller plus loin, le budget des sports, vous en conviendrez, est en baisse - légère, il est vrai, là aussi, nous souhaitons dire les choses telles qu'elles sont - alors que le monde sportif est au bord de la catastrophe et qu'il aura besoin, dès que les mesures d'interdiction seront pleinement levées, d'un soutien massif pour ne pas s'effondrer et reprendre ses activités. Il en est de même - vous le savez, c'est vous qui l'avez établi - pour le budget de la culture.

Dans ce cadre, nous proposons a minima de geler les critères d'attribution pour 2020, afin de ne pas surpénaliser, lors de la CP réservée aux Associations, celles qui ont perdu, du fait de la crise, des adhérents en 2020, et je crois que cette perte n'est pas négligeable. Je disais a minima car nous continuons à réclamer un grand Plan de soutien pour le milieu associatif, en particulier de soutien à l'emploi associatif.

Donc, je le répète, à notre sens ce budget n'est pas véritablement à hauteur de la crise. Gérard SEIMBILLE a fait tout à l'heure un peu de cosmétique, pardonnez-moi de le dire comme cela, de la communication : "On est les plus beaux, on est les plus forts, on est les meilleurs. » Là, je dépasse un peu le sens de la nuance, mais réécoutez, et vous verrez que nous ne sommes pas loin de la réalité, je n'ose pas dire de la vérité. Je poursuis.

Vous présentez un plan pour les ESSMS avec 1 % supplémentaire hors mesures nouvelles, mais l'inscription budgétaire ne permet pas la mise en place de ce plan, puisque vous budgétisez 321 M€ quand vos annonces sont bien au-delà de 330 M€. Là aussi, nous attendons des réponses, des explications, des commentaires. Vous communiquez autour du lancement de nouveaux collèges comme à Argenteuil, à Villiers-le-Bel où l'opération est lancée - il faut le temps, bien sûr - sans que la ville ne soit propriétaire du terrain ni même qu'elle connaisse sa capacité à l'acquérir. Vous lancez un grand plan de prévention et de lutte contre la radicalisation, Gérard SEIMBILLE y a fait référence aussi tout à l'heure, pour lequel vous inscrivez seulement 71 000 €, principalement pour un diagnostic de sécurité.

Encore une fois, mon propos, ma volonté, mon souci, ce n'est pas d'établir une liste exhaustive en faisant l'inverse de ce que vous faites - vous dites que tout va bien, nous dirions que tout va mal -. Non, on essaie de s'inscrire dans une appréhension du respect des collègues que vous êtes, et essayer d'intervenir sur le fond, sans dogmatisme.

De la même manière, et j'arrive sur le dernier paragraphe de mon propos, depuis des années, vous affirmez avoir un plan pour les aidants familiaux, ce que nous contestions. L'année dernière, à l'occasion de la Journée des aidants, votre Groupe indiquait que le Val d'Oise "a établi une stratégie d'accompagnement et de soutien en faveur des aidants, en grande majorité familiaux. Ils constituent un maillon essentiel de notre solidarité." Nous dénoncions ce que nous appelions, de façon simple, peut-être abrupte, direz-vous, un coup de communication, puisque le Conseil départemental malheureusement, à nos yeux, ne faisait pas ce que nous étions en droit d'attendre. Vous actez cette année que vous ne faisiez rien ou si peu, et souhaitez, je cite le rapport budgétaire, vous "engager fortement dans une meilleure réponse aux attentes des aidants, en réalisant un diagnostic approfondi et en définissant ensuite une stratégie départementale adaptée au territoire", certainement celle qui était mise en œuvre dans votre post de l'année dernière. Cette annonce n'a pas beaucoup plus de réalité budgétaire que l'année dernière, à un peu plus de 31 800 € contre 24 900€ en 2020. Vous "poussez le vice" jusqu'à prélever ces quelques milliers d'euros supplémentaires sur les crédits de la CNSA fléchés pour le forfait autonomie. Vous faites donc semblant de financer une politique en faveur des aidants en diminuant les crédits de lutte contre la perte d'autonomie. C'est une forme - pardonnez-moi - de cynisme en matière de solidarité. Si je reprenais ce mot, vous nous proposiez il y a quelques semaines, de desserrer les contraintes d'accès au FSL au regard des conséquences sociales des crises sanitaire et économique, quand en même temps, vous inscrivez des crédits FSL en baisse de plus de 10,5 % de BP à BP. Là aussi, nous attendons vos commentaires, vos explications, vos propos.

J'en arrive aux dernières lignes de mon propos. Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, chers collègues, nous voterons contre ce Budget Primitif pour 2021. Il est, à notre sens, loin d'être à la hauteur de l'enjeu. La communication ne permet pas, comme elle a été mise en œuvre tout à l'heure, de répondre aux défis qui sont devant nous si elle n'est pas accompagnée d'actions et de moyens budgétaires suffisants. Et malheureusement, à nos yeux, ce n'est pas le cas.

Comme Gérard SEIMBILLE, le propos a été un peu le déroulement d'une liste. Si le temps ou la possibilité n'est pas là de répondre à l'ensemble de nos questionnements à la suite de mon propos, naturellement, nous comprendrons que vous puissiez y répondre par écrit, comme vous l'avez fait pour les questions écrites que nous vous avons transmises il y a quelques temps et dont nous venons d'avoir les réponses.

Je vous remercie d'avoir été attentif à cette présentation.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur MULLER.

Monsieur BAZIN a demandé la parole.

Monsieur BAZIN

Je ne vais pas abuser, ce sera très bref. Simplement, je voulais réagir, car Jean-Pierre MULLER a recruté mes propos, retranscrits dans le rapport spécial sur le budget de la solidarité, pour sa cause de la recentralisation du RSA. Ce n'était pas du tout l'objet de ces propos, bien au contraire. Je soulignais que ces deux questions étaient fondamentales pour une éventuelle recentralisation, mais les réponses de l'Etat ont toujours été les mêmes, et défavorables en cela qu'elles disaient que l'année de référence était la plus mauvaise, celle dans laquelle les Départements ont le plus payé, et sans clause de retour à meilleure fortune. Donc, je ne me fais aucune illusion sur les avantages que les Départements pourraient retirer d'une éventuelle recentralisation aux conditions de l'Etat, qui seront votées par l'Assemblée Nationale, dont la majorité politique ne détient aujourd'hui aucune gouvernance de Département, ceci dit en passant. Je ne suis pas du tout favorable à cela, contrairement à ce qui a pu être dit.

Enfin, je confirme à Jean-Pierre MULLER qu'il vit dans un univers parallèle, en effet. Le diagnostic est excellent.

Monsieur MULLER

Je ne sais pas comment je dois le prendre, si c'est personnalisé.

Madame CAVECCHI

Je vais donner la parole à Madame BERTHY.

Madame BERTHY

Je vais être rapide. Je souhaiterais répondre à deux points très importants à Monsieur MULLER et à tous les collègues.

Je réaffirme de façon très forte que, non, il n'y a aucun enfant relevant de l'ASE qui est accueilli en hôtel. On ne peut pas laisser dire une chose pareille. Les jeunes qui sont encore accueillis à l'hôtel sont en attente d'évaluation. Je rappelle - et cela a d'ailleurs été constaté dans le rapport de la Cour des Comptes - que le temps d'évaluation a fortement baissé, puisque maintenant on est dans un délai d'à peu près un mois, et que sur ces jeunes accueillis à l'hôtel en attente d'évaluation, un sur deux, après évaluation, est constaté majeur. Donc, comment peut-on mettre des majeurs en même temps que des mineurs dans des MECS ? J'imagine les conséquences que cela pourrait avoir. Donc, je confirme : Non, il n'y a aucun enfant de l'ASE accueilli à l'hôtel, ce sont des MNA en attente d'évaluation.

C'était très important de rappeler cela.

Quant au problème de voir les budgets de la parentalité exploser, ce sont les suites d'un décret que le Gouvernement a passé dans les tous premiers jours de janvier 2021. Le Gouvernement, tout seul, a décrété qu'il était important, certes, mais sans concertation avec les Départements, d'allouer une aide aux parents en situation de handicap. Et bien sûr, comme c'est de la responsabilité des Départements, cela a été inscrit au budget. Donc, voilà les deux réponses importantes que je souhaitais apporter aux questionnements de Monsieur MULLER. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame la Vice-Présidente.

Monsieur SEIMBILLE

Ce sera très rapide.

J'ai entendu prononcer beaucoup mon nom par Jean-Pierre MULLER, et il a dit que j'avais utilisé des superlatifs. Je pense que, comme il a lu manifestement son intervention, il a dû imaginer ce que j'aurais dit, mais comme l'a très bien dit Arnaud BAZIN, je pense que je n'ai été que factuel. Peut-être que nous ne sommes certainement pas les meilleurs, mais je pense que nous avons quand même à notre actif une gestion qui, par comparaison à d'autres - je n'en dirai pas plus - nous amène à la situation positive qui est la nôtre aujourd'hui, malgré les mauvais coups que nous avons eus à subir depuis 2011, notamment du fait des décisions de l'Etat, du fait de la croissance des dépenses sociales etc...

Sur les DMTO, c'est quelque chose qui systématiquement est repris par la minorité à l'occasion des étapes budgétaires, comme si c'était l'alpha et l'oméga des décisions que nous prenons en matière budgétaire. Nous sommes prudents et nous avons eu raison de l'être, même si, heureusement, la crainte que nous avons d'une baisse des DMTO n'a pas été aussi importante que cela. Je rappelle que dans le courant de l'année, comme on le fera cette année, conscients que nous ne maîtrisons pas en termes de prévisions lorsque nous votons le Budget Primitif, on a fait progresser le niveau de la prévision compte tenu de la réalité de ce que nous avons vu, mais nous avons quand même subi une baisse de l'ordre de 20 M€ à 25 M€ - de mémoire - par rapport à l'année précédente. Dans les années antérieures, cela a été beaucoup plus (60 M€, 30 M€ etc...). Donc, il faut être prudent en la matière. J'entends, dans les minorités de votre côté, que systématiquement on demande dans les budgets que l'on fasse toujours plus, sans que l'on donne les moyens des ressources qui nous permettent de le faire. Et je crois que c'est surtout cela qu'il faut regarder. Il faut être prudent. Nous ne maîtrisons plus rien en matière de ressources comme par le passé, puisque nous n'avons plus d'autonomie fiscale, et quand nous inscrivons des dépenses, si nous ne sommes pas assurés et si nous ne sommes pas prudents en termes de ressources, on risque de se trouver dans une situation, malheureusement, à laquelle je faisais référence, que nous avons connue par le passé. Je rappelle que pendant la période - je ne voudrais pas y revenir toujours, mais je suis obligé de le dire - 2008-2011, 20 M€ ont été remontés de la section d'investissement pour équilibrer une section d'investissement. Ce n'était pas illégal, parce que c'était un cas de figure exceptionnel sur lequel Monsieur ARNAL avait, à l'époque, décidé d'user, mais c'est quand même, là, exceptionnel. Je n'en dirai pas plus, parce que je crois que les questions qui ont été posées méritent peut-être que Philippe METEZEAU réponde, s'il a les éléments.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard.

Monsieur METEZEAU a la parole.

Monsieur METEZEAU

Merci. Je ne vais pas répondre aux questions posées concernant le RSA. Je crois que Gérard SEIMBILLE et Arnaud BAZIN ont apporté les éléments que j'aurais pu apporter, donc je n'y reviens pas, même si les questions sont très importantes à ce niveau. Mais je voulais apporter deux ou trois précisions sur des points un peu techniques soulevés par Jean-Pierre MULLER.

D'abord, sur la question concernant les places habilitées à l'Aide Sociale dans les EHPAD. Je ne vous cache pas qu'en parler au niveau du débat que nous avons est sans doute un peu prématuré, mais c'est le côté Rapport d'Orientation de nos politiques qui a sa place dans un débat budgétaire. Il est vrai que les mesures n'étant pas encore complètement arrêtées - et je vais vous dire pourquoi -, votre question, Monsieur MULLER, est tout à fait justifiée, et ma réponse ne sera pas complète dès aujourd'hui parce que je ne l'ai pas. Simplement, la difficulté devant laquelle nous nous trouvons, et à laquelle on veut apporter une réponse positive, c'est qu'un certain nombre de ces places habilitées à l'aide sociale, destinées à des personnes qui ont des revenus très bas et qui doivent résider dans des EHPAD - en clair, ce sont des tarifs inférieurs à ce qui est pratiqué à des places non-habilitées à l'aide sociale - ne sont pas occupées par des personnes qui devraient en bénéficier. Donc, c'est une situation que l'on peut difficilement tolérer : d'abord, on sait que cela répond à un besoin, et par ailleurs, les établissements voient ces places qui ne sont pas occupées par des personnes qui devraient en profiter, et cela se traduit pour eux par des pertes de recettes qui peuvent compliquer leur gestion.

Donc, on a une philosophie à ce propos. C'est d'abord de ne pas diminuer le nombre de places habilitées à l'aide sociale de notre Département, parce que l'on sait que l'on en a besoin, donc on n'y touchera pas, et l'on peut être rassuré là-dessus. C'est aussi de faire occuper ces places vacantes par des personnes qui en ont besoin. Et c'est enfin de pallier les difficultés que peuvent rencontrer certains EHPAD, que j'ai signalées tout à l'heure.

Pourquoi une expérimentation ? Parce que quelques établissements qui ont été contactés à ce sujet proposent des solutions, proposent que nous prenions des mesures, qui sont différentes suivant les établissements, peut-être suivant leur localisation sur le territoire, leur mode de gestion etc. Donc, on a besoin d'une expérimentation pour savoir. Et on y reviendra je pense. Je ne sais pas si ce sera devant l'Assemblée ou en Commission Permanente, mais à la présentation de différentes délibérations, il y aura l'occasion de préciser les choses comme Monsieur MULLER l'a souhaité.

Sur l'autre point, concernant les aidants, qui aident des personnes handicapées ou des personnes âgées, pourquoi avons-nous démarré modestement l'année dernière et les années passées, et pourquoi voulons-nous aller plus loin ? Ce qui change tout, ce sont les possibilités qu'offre la Conférence de Financement pour Prévenir la Perte d'Autonomie (CFPPA). Simplement - je crois l'avoir déjà dit devant l'Assemblée -, avant, elle ne nous autorisait pas à aider les aidants. On devait ruser pour arriver, de façon marginale, à les aider, en disant qu'après tout, l'aidant lui-même pouvait voir son autonomie diminuer parce qu'il avait quelqu'un à aider. C'était un peu "tordu", mais cela pouvait aller. Maintenant, les choses sont plus claires, on a le droit d'aider les aidants, donc on va effectivement, je vous le confirme, donner un bon coup d'accélérateur, qui va dépendre principalement du budget de la CFPPA, mais pas seulement.

Sur le Fonds de Solidarité Logement (FSL), nous ne remettons absolument pas en cause l'assouplissement ou les facilités d'y accéder. Et le crédit en baisse est ponctuel, c'est cette année. Il y a beaucoup d'années où il a augmenté, cette année il baisse, il n'y a pas de quoi s'en inquiéter. Ce qui va baisser, c'est l'excédent budgétaire que l'on constate en fin d'année. Ce ne sont pas les dépenses qui vont baisser mais l'excédent, donc je crois que c'est de la bonne gestion comptable, et cela ne traduit absolument pas le fait d'une diminution des aides qui pourraient être apportées par le FSL. Et l'assouplissement que l'on a voté il y a quelques mois restera bien actif. Il est déjà activé depuis le 15 janvier. On ne revient pas sur la facilité ou une mise en œuvre un peu plus facile du FSL, bien nécessaire dans la période que nous vivons.

Madame CAVECCHI

Oui c'est tout à fait cela, tu as absolument raison.

Monsieur MULLER, voulez-vous rajouter quelque chose ?

Monsieur MULLER

Merci pour les interventions et les réponses.

J'ai bien compris que je vivais dans un monde parallèle, mais par rapport à la réponse de Michèle BERTHY, qu'elle ne se méprenne pas, ce n'était pas une invention de ma part. C'était peut-être une incompréhension de ma part, et j'ai bien pris en compte sa réponse, mais dans le rapport, c'est ce qui a motivé ma question et mon intervention, il est indiqué : "A la date du 31 juillet 2020, 272 jeunes (MNA et jeunes pris en charge par l'ASE) ont été hébergés à l'hôtel." J'ai bien entendu ce qui a été dit, je fais mienne sa réponse et ses conclusions, mais ce n'était pas une vue de l'esprit. C'est peut-être une incompréhension ou une mauvaise rédaction, je n'en sais rien, mais je voulais le préciser.

Merci pour les interventions qui ont fait suite à la mienne.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Je voulais juste ajouter, par rapport à la dette, que quand Monsieur le Sénateur, à l'époque Président du Conseil départemental avait repris la Présidence de la gouvernance du Conseil départemental, il y avait quand même eu une augmentation - ce que je dis n'est pas polémique, je crois que c'est aussi factuel - de 60 % de la dette en trois ans. Donc, c'était quand même quelque chose qu'il fallait rectifier, et que nous nous sommes employés à faire depuis 2011.

J'ai quelques chiffres sur les effets COVID. Sur l'année 2020, la différence en solde net entre les dépenses et les recettes que nous n'avons pas eues, j'ai un delta de 25,4 M€ ; et prévu sur 2021, notamment à cause de la facture probable du RSA, 28,49 M€. Donc vous voyez que nous ne sommes pas "sortis de l'auberge" par rapport à la COVID, c'est quelque chose de très important. Effectivement, vous avez pris le chiffre de 8 M€ sur les masques, c'était évidemment une décision qu'il fallait prendre, mais vous avez, en plus, d'autres éléments que l'on pourra vous communiquer si vous le souhaitez. Je voulais juste faire ce petit point.

Je ne vois pas d'autre main qui se lève.

Je vous rappelle que nous allons voter le Budget Primitif 2021, les trois budgets annexes (le château d'Auvers, la Maison Départementale de l'Enfance et le Laboratoire départemental), et que nous avons aussi une délibération pour la création de nouvelles Autorisations de programmes et des Autorisations d'engagement, qui étaient dans le rapport que vous avez tous dû avoir et pu observer.

On va faire cinq votes successifs.

Je commence, si vous le voulez bien, par vous faire voter le Budget Primitif.

Le Budget Primitif 2021 est voté à la majorité, et je vous en remercie.

Nous allons voter le budget annexe du château d'Auvers.

Le budget du château d'Auvers est adopté à la majorité.

Ensuite, nous avons la Maison Départementale de l'Enfance, et je demande à Michèle BERTHY de ne pas prendre part au vote.

L'opposition vote contre ce budget, et donc nous l'adoptons à la majorité.

Nous avons ensuite le Laboratoire départemental et son budget. Le vote est ouvert.

Le budget est adopté à la majorité.

Ensuite, une délibération pour la création des nouvelles Autorisations de programmes et Autorisations d'engagement. Le vote est ouvert.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Merci beaucoup, c'est un acte fort pour notre Département, je vous en remercie.

Je vous propose de passer à un département important de notre Conseil départemental, l'éducation, le sport, la jeunesse, l'enseignement supérieur.

- 5 - EDUCATION - SPORT - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rapport n° 5-05 " Modification des aires de recrutement des collèges publics des communes de Fosses, Marly-la-Ville, Bezons, Garges-lès-Gonesse, Gonesse et Goussainville, et correction d'affectation d'une rue de Franconville "

Madame TINLAND

Merci Madame la Présidente.

Je vais juste dire quelques mots en préambule de la présentation du rapport afin de rappeler le contexte de ces sectorisations.

Le Département exerce la compétence en matière de carte scolaire depuis 2014, et notre objectif et notre responsabilité surtout sont de garantir les meilleures conditions d'apprentissage et de climat scolaire - j'insiste toujours là-dessus - dans nos 111 établissements. Depuis quelques années, comme vous le savez tous maintenant, nous assistons à une très forte poussée démographique, avec une augmentation qui fluctue entre 1 100 et 1 600 collégiens par an, ce qui est assez énorme. La Présidente a souhaité la création d'un Observatoire de la démographie il y a deux ans, qui nous permet, grâce à une veille quotidienne, de veiller aux zones les plus en tension dans le Département, d'anticiper les flux et donc les besoins, et de les ajuster au fil du temps. La modification des aires de recrutement reste donc notre premier levier de rééquilibrage des effectifs entre les établissements dont la capacité est dépassée et ceux qui disposent encore d'une marge d'accueil. J'insiste sur le fait que c'est notre premier levier et pas le seul, mais c'est toujours celui par lequel nous commençons avant d'envisager soit l'agrandissement d'un collège lorsque le foncier le permet, soit l'installation de modulaires, ou encore la construction de nouveaux collèges lorsque cela s'avère indispensable.

Les sectorisations proposées aujourd'hui concernent les collèges Stendhal de Fosses et Françoise Dolto de Marly-la-Ville. Le collège Stendhal avait dépassé sa capacité d'accueil malgré la pose de modulaires d'une capacité de 100 places : 762 élèves à la dernière rentrée pour une capacité de 750, alors que le collège Françoise Dolto dans la commune voisine dispose d'une marge d'accueil. Nous avons donc effectué cette modification des aires de recrutement en concertation avec les villes de Marly-la-Ville, Saint-Witz et Survilliers. Je vous passe le détail du nom des rues concernées par cette sectorisation ; vous les avez dans le rapport, ce serait rébarbatif.

La deuxième modification concerne les aires de recrutement des collèges Gabriel Péri et Henri Wallon à Bezons. Ces deux collèges connaissent une forte croissance des effectifs : 1 388 collégiens au total pour une capacité de 1 350. Il a été décidé la pose de modulaires pour la rentrée prochaine, d'une capacité de 100 places, à Gabriel Péri. Nous avons voté cette délibération en décembre dernier. Et pour que cette capacité profite à Henri Wallon, il faut que nous fassions basculer des rues affectées à ce collège vers Gabriel Péri. Je vous rappelle qu'un collège neuf est envisagé à Bezons pour 2025, des échanges ont déjà eu lieu avec la ville sur l'emprise foncière, donc c'est un projet dont nous reparlerons.

La troisième modification concerne les aires de recrutement des collèges de Garges-lès-Gonesse, Paul Eluard, Henri Matisse, Pablo Picasso et Henri Wallon. Les collèges de Garges accueillent 2 513 collégiens pour une capacité de 2 800. Nous avons donc une capacité suffisante, mais avec des disparités qui méritaient d'être corrigées, puisque Pablo Picasso dispose d'une marge d'accueil importante alors que les deux autres collèges sont en tension. Nous avons ainsi procédé, via cette re-sectorisation, à équilibrer les quatre collèges de cette commune.

La quatrième modification concerne la commune du Thillay. Je voulais revenir, d'ailleurs, sur l'exercice de cette sectorisation, qui ne se conçoit pas dans le seul périmètre communal, je le rappelle, ce qui exclurait la prise en compte des élèves résidant dans des communes non couvertes par des collèges. C'est le cas de la commune du Thillay. Il s'agit ici de la régularisation d'une sectorisation multi-collèges, parce que dans les faits, l'Education Nationale procède déjà ainsi, depuis 2018, à l'affectation des collégiens du Thillay sur le collège Michel de Montaigne afin de limiter la forte tension observée sur le collège Philippe Auguste de Gonesse. Le constat tiré des observations des trois dernières années a conduit à proposer une sectorisation multi-collèges, qui offre la possibilité aux familles de la commune du Thillay de formuler deux vœux d'affectation, entre Michel de Montaigne de Goussainville et Philippe Auguste de Gonesse. Je rappelle que ce dernier fera l'objet d'un agrandissement : la restauration qui était au premier étage est déplacée en rez-de-chaussée et reconstruite, ce qui permet de gagner quatre salles de classe au sein du collège.

Et enfin, comme le disait la Présidente, il est proposé de corriger l'affectation d'une rue de Franconville, en la rattachant au collège Jean-François Clervoy. Nous avons déjà vu cette sectorisation, il y avait une petite erreur de rue.

Pour conclure, je veux dire que ce travail de sectorisation est toujours un travail de très longue haleine, qui nécessite une grande précision, car nous veillons également à l'équilibre de la mixité sociale ainsi qu'au déplacement sécurisé des collégiens. J'en profite pour remercier le Service Prospective Scolaire de la Direction de l'Education pour leur remarquable travail. Et je précise enfin que tout cela est effectué en partenariat étroit avec l'Education Nationale, les Maires des villes concernées, et une concertation est systématiquement organisée également avec les Fédérations des parents d'élèves.

Ces sectorisations seront applicables dès la rentrée 2021. La modification des aires de recrutement a été présentée au Comité Départemental de l'Education Nationale le 11 février dernier, et a reçu un avis de la 5^{ème} Commission à la majorité.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Madame TINLAND.

Monsieur BENEDIC a demandé la parole.

Monsieur BENEDIC

Bonjour Madame la Présidente, bonjour à toutes et à tous.

Merci beaucoup à Virginie TINLAND pour cette présentation. Comme cela a été dit, on sait que c'est un travail délicat, d'orfèvre, c'est de la dentelle à chaque fois, et il est très difficile de satisfaire tous les interlocuteurs, donc je souhaite m'associer au nom de notre Groupe au travail très technique qui a été fait par les services. Et fort heureusement, vous avez un bel outil qui est l'Observatoire de la Démographie, qui est vraiment très utile dans ce contexte-là. Les difficultés sont multiples, des difficultés techniques et aussi des contraintes financières - je crois que l'on en a largement parlé sur le deuxième point que nous avons débattu durant cette séance -, des contraintes temporelles, puisque tout cela est bien sûr lié. Les contraintes financières et temporelles sont liées à tout ce qui est construction, réhabilitation, agrandissement et reconstruction éventuellement d'établissement ou de collège. Et aussi, parfois, des contraintes politiques : on sait qu'il y a un environnement avec lequel il faut faire.

Quoi qu'il en soit, on reconnaît le travail vraiment important qui est mené sur ces sujets. Comme cela a été dit par Virginie, c'est généralement fait à travers des discussions avec les communes, les parents d'élèves, avec les représentants de l'Education Nationale. On ne trouve pas toujours les bonnes solutions, susceptibles de satisfaire tout le monde. Parfois elles sont temporaires - on a déjà voté des sectorisations que l'on savait temporaires, dans l'attente d'un nouvel établissement notamment - et parfois, elles sont sur le plus long terme, étant entendu qu'avec l'Observatoire, il est tout à fait possible d'envisager des perspectives à long terme sur les croissances démographiques et donc sur les besoins d'équipements et les besoins de changement des cartes scolaires.

Comme cela a été rappelé par la Vice-Présidente, ce sont des éléments qui passent en Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN). J'ai quelques remarques à ce sujet.

Dans ce CDEN, il y a les représentants de la collectivité (du Département), des villes, des parents d'élèves, de l'Education Nationale et des syndicats enseignants. C'est très bien, cela permet d'avoir un échange d'informations important : ce type de délibération, ces problématiques de sectorisation, ce sont a minima deux heures de débat. C'est une bonne chose, et l'on peut parfois être surpris des votes qui émanent de ce CDEN, avec les éléments d'éclairage qu'ils ont en temps réel durant la réunion, puisque ces votes peuvent être soit en accord soit en désaccord, non seulement avec le Conseil départemental mais aussi avec ce qui a été travaillé et mis en concertation et en discussion avec les élus des territoires, des villes ou de plusieurs villes qui peuvent être concernées. Si l'on reprend le CDEN du 11 février, j'ai quelques remarques à ce sujet, et cela permettra d'introduire un autre élément dans mon propos.

Si l'on prend la sectorisation de Marly-la-Ville et de Fosses, on a eu écho de l'avis assez négatif des élus de la municipalité de Fosses et des parents d'élèves. En revanche, le CDEN a voté favorablement. Quand on dit un vote favorable, il faut quand même nuancer. J'ai le tableau sous les yeux : huit pour, six contre (une légère majorité) avec neuf abstentions. Effectivement, on sent bien que ce sont des sujets très délicats et qu'il est bien difficile d'avoir une opinion tranchée sur ces questions, mais néanmoins, si l'on veut faire un compte-rendu de ce type de vote, à la fin, c'est un vote favorable, alors que cela semble aller un peu - ou beaucoup, je ne sais pas, à nuancer - contre l'avis de la municipalité et des parents d'élèves de Fosses qui nous ont interpellés sur la question. Si je prends un autre exemple, Bezons, c'est un vote défavorable en CDEN avec huit pour, onze contre et quatre abstentions. Et ceci dit, on a pu discuter avec la municipalité de Bezons, puisque nous avons le plaisir de compter parmi nos élus Madame la Maire de Bezons, et vraisemblablement, il n'y a rien à redire sur le travail de concertation et sur les aspects techniques qui sont mis en œuvre sur cette sectorisation.

C'est une problématique assez difficile à prendre en compte, puisque des votes favorables ou défavorables en CDEN ne sont pas forcément représentatifs de ce qui se passe exactement sur le terrain, et vice-versa, donc c'est toujours assez difficile de se positionner. Il l'est d'autant plus dans cette délibération qu'il est question de cinq secteurs. L'un est purement technique, avec un rectificatif sur une rue. On ne va pas s'attarder dessus, il n'est pas essentiel pour la délibération. Mais il y a quand même quatre gros secteurs, qui répondent, comme l'a dit Madame la Vice-Présidente à la même obligation à chaque fois (mettre des enfants dans les meilleures conditions possibles dans nos collèges). Néanmoins, ce sont des territoires complètement différents, avec des problématiques différentes et des enjeux différents, même si in fine, l'enjeu majoritaire, principal est bien sûr de mettre des enfants dans des collèges.

Voilà où je veux en venir : en CDEN, on peut se féliciter qu'il y ait des votes dissociés. Je vous ai donné les résultats pour Fosses et pour Bezons, ce sont des votes dissociés et chacun peut s'exprimer en toute connaissance de cause par rapport aux échanges qui sont faits et aux éléments techniques qui sont proposés.

En 5^e Commission, nous avons fait la même demande de pouvoir procéder avec un vote dissocié, parce que nous aurions bien souhaité pouvoir être porte-paroles de la Municipalité et des parents d'élèves de Fosses notamment, probablement en votant contre la sectorisation de Fosses. On aurait souhaité aussi être porte-paroles de l'ensemble des protagonistes qui ont conduit à d'autres sectorisations, notamment, pour reprendre le même exemple, pour la ville de Bezons.

Donc on vous renouvelle cette demande de vote dissocié, qui nous permettrait de nous exprimer pleinement et d'exprimer ce qui nous semble être la parole de certains interlocuteurs. Si jamais, ce à quoi nous nous attendons, vous ne souhaitez pas accéder à cette demande, on s'interroge vraiment pourquoi le CDEN, lui, a droit à un vote dissocié, et pourquoi en Conseil départemental, non. Il me semble que dans des Instances qui doivent prendre des décisions, ce serait bien de procéder de la même façon. Donc, dans ce cas-là, nous nous abstiendrons, ce qui est un vote en demi-mesure. Sinon, nous prendrons part complètement au vote pour répondre sur les différents secteurs.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur BENEDIC. Virginie TINLAND veut dire quelques mots.

Madame TINLAND

Effectivement, on a eu cette discussion en 5^{ème} Commission, mais j'ai répondu à Monsieur BENEDIC qu'en l'état actuel des choses, étant donné que le rapport a été fait avec les quatre sectorisations, il est compliqué aujourd'hui de les dissocier. Madame la Présidente, je vous laisserai prendre la décision, bien entendu. Cela me paraît compliqué tel que le rapport a été présenté, mais on en prend bonne note pour l'avenir.

Et merci pour les remerciements renouvelés aux services pour ce gros travail.

Quant à la commune de Fosses, effectivement, on en a parlé en 5^{ème} Commission : le Maire s'est abstenu de tout commentaire lors des réunions de concertation avec les parents, a très bien travaillé avec nous pendant toute la préparation, et je ne peux que regretter sa lettre, sortie juste après, qui est intitulée : *Non au bricolage de la carte scolaire, oui à un nouveau collège*. En fait, sa position est complètement politique, il veut un nouveau collège, rien d'autre. Or, comme je vous l'ai dit en préambule tout à l'heure, la sectorisation est le premier levier avant d'envisager un collège. Sur cette zone, il se trouve que l'Observatoire, il y a deux ans, s'était dit que oui c'était une zone en tension. Elle est redescendue depuis, et nous avons observé qu'il n'était pas nécessaire immédiatement d'envisager un collège, mais nous restons en veille permanente, comme je l'ai déjà dit. Donc nous verrons cela, et le Maire de Fosses est tout à fait au courant. C'est un positionnement politique que je lui laisse assumer.

Madame CAVECCHI

Très bien Madame TINLAND.

Non, je ne dissocierai pas, parce que comme tu l'as très bien dit, quand on fait/refait une sectorisation, on ne s'occupe pas de politique. On s'occupe du bien-être et de l'avenir des enfants, de leurs capacités et de la possibilité que l'on met à leur disposition de travailler dans de meilleures conditions. Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi, à partir du moment où le travail a été fait sur le terrain avec nos collègues Maires - et je sais bien de quoi tu parles, parce que j'ai été à ta place pendant quelques années -, et le travail est fait sérieusement, avec beaucoup de réunions et beaucoup de préparation ; donc à partir du moment où l'on a trouvé un accord à la fin de ces réunions avec les municipalités, les parents d'élèves et l'Education Nationale, il n'y a pas de raison de dire oui pour l'un et non pour les autres.

Après, on est dans une période un peu délicate, puisque bientôt il y aura des élections. Je comprends que chacun puisse faire à sa manière, mais je ne souhaite pas aujourd'hui que ce soit un vote politique mais un vote efficace pour les collégiens du Val d'Oise. Donc je mets au vote.

Avec l'abstention du Groupe d'opposition, nous adoptons cette délibération.

Je vous en remercie, parce que nous allons avancer. Ensuite, je vais laisser la parole à Armand PAYET. Il s'agit de proposer de reconduire notre soutien en faveur de l'éducation populaire, et c'est quelque chose qui nous touche et qui est très important, l'ignorance étant la mère de tous les maux.

Rapport n° 5-06 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de fonctionnement et appel à projets 2021

Monsieur PAYET

Merci Madame la Présidente.

Je vais faire très court parce que c'est une délibération récurrente.

Il s'agit de renouveler notre soutien aux associations d'éducation populaire valdoisiennes, dans des enveloppes qui sont importantes et qui permettent l'accompagnement de nombreux jeunes valdoisiens en complément de ce qui est fait par l'Education Nationale par définition. Donc, ce qui est proposé dans cette délibération, ce sont 112 000 € d'accompagnement en subventions de fonctionnement pour la Fédération Départementale des MJC, les Francas 95, l'IFAC 95, la Ligue de l'Enseignement et les Scouts. Vous avez les montants individualisés dans la délibération, je ne les détaille pas, mais si vous le souhaitez, on pourra le faire dans un deuxième temps. Il est aussi proposé d'ouvrir une enveloppe d'appels à projets à hauteur de 104 750 €, pour insister sur trois sujets qui sont essentiels pour notre collectivité, à savoir la promotion de l'égalité femme/homme, la promotion des valeurs de la République et de l'engagement citoyen, et l'éducation aux médias et à l'information, étant entendu que si nous ouvrons cet appel à projet maintenant, l'idée est de pouvoir retenir les potentiels lauréats d'ici à la fin du printemps.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Armand.

S'il n'y a pas d'intervention, je passe au vote et je vous en remercie.

Monsieur SUEUR

Je ne prends pas part au vote, puisque je préside l'IFAC.

Madame CAVECCHI

Merci, c'est une unanimité. Bravo à nos équipes, c'est un sacré travail.

- 6 - TRANSPORT - INFRASTRUCTURES - LOGEMENT

Rapport n° 6-05 Avis du Département du Val d'Oise dans le cadre de l'enquête d'utilité publique sur le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie

Madame CAVECCHI

Il s'agit de la ligne à grande vitesse que je vais appeler Picardie-Roissy, Monsieur le Vice-Président.

Monsieur ROULEAU

Merci Madame la Présidente. Effectivement, vous avez inversé et c'est plus logique, on l'appelle beaucoup Roissy-Picardie, c'est plutôt Picardie-Roissy.

Donc on soumet au vote, un vote défavorable à l'enquête publique qui doit se faire du 23 février au 6 avril.

Pour rappel, la mise en service de cette ligne doit avoir lieu en 2025.

Quelques dates également : l'Assemblée départementale avait donné un avis défavorable unanime le 17 janvier 2020 pour la réalisation de cette ligne, de ce projet. Le 20 novembre 2020, également, un avis défavorable unanime pour la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Et aujourd'hui, on vous propose également d'émettre un avis défavorable, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cette ligne s'est faite avec très peu de concertation, et en particulier les transports du quotidien, les transports en général du Val d'Oise n'ont pas été pris en compte dans la réalisation de cette ligne. Deuxième élément, comme vous le savez, il y a un certain nombre de projets qui ont, soit été décalés, soit n'ont pas vu le jour au niveau de notre Département, et sur les 68 gares du Grand Paris Express, comme vous le savez, on n'a qu'une seule gare. Et encore, on se bat pour que cette gare soit bien réalisée avec la ligne 17. On n'a que ça chez nous, et encore, ce n'est pas acquis, donc on se bagarre avec la Présidente de la Région, Valérie PECRESSE, pour que ce projet ait bien lieu. D'autres aspects nous incitent à faire un vote défavorable. On ne comprend pas, parce que pour EuropaCity, les arguments qui avaient été mis en avant étaient l'utilisation de terrains agricoles, et là, cela prendra 36 hectares de terrain agricole. On ne voit pas bien pourquoi dans un cas, le Val d'Oise est pénalisé, et dans l'autre cas, ce serait plus important.

Je veux quand même remercier, faire un peu de positif, dans les discussions que l'on a avec, notamment, la Région Hauts-de-France, on a obtenu la réalisation d'une passerelle - Anthony en parlera tout à l'heure - en gare de Survilliers pour un coût de 15 M€. Mais ce que l'on déplore, c'est que cet engagement n'apparaît pas dans l'enquête d'utilité publique. Donc, j'espère que ce sera bien pris en compte. Et également, on demande un certain nombre de réaménagements sur la gare de Survilliers-Fosses pour que cela devienne un véritable pôle d'échanges.

Je ne vais pas être plus long, effectivement, c'est en Commission, on avait eu un avis unanime sur ce sujet.

Anthony ARCIERO souhaitait également prendre la parole au titre du Grand Paris, et il connaît bien ce territoire de Survilliers.

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à Monsieur ARCIERO.

Monsieur ARCIERO

Merci Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président.

Je voudrais rappeler quelques éléments de contexte, si vous le permettez, de façon très courte.

Le Grand Roissy et son aéroport Charles de Gaulle forment aujourd'hui un réacteur économique en panne, comme de nombreux secteurs frappés par la crise sanitaire. Lorsque l'économie redécollera, cette commune du Val d'Oise, Roissy-en-France, redeviendra la première porte d'entrée d'Europe. Après le centre d'affaires de la Défense, le pôle de Roissy est le deuxième bassin économique d'Ile-de-France, et son gisement d'emplois fait vivre des milliers de familles, bien au-delà de notre Département.

Cette crise a profondément frappé le secteur aérien. Elle nous incite à réfléchir, non seulement au monde d'après, mais aussi à dessiner l'aéroport d'après, pour faire de Roissy une place aéroportuaire durable et attractive, pour rester en tête dans une compétition mondiale. En temps normal, Roissy emploie chaque jour 90 000 salariés, sans compter les voyageurs. 90 % d'entre eux viennent travailler en voiture. Si l'on critique souvent les conséquences environnementales en termes d'émissions de CO2 des aéroports, il faut aussi rappeler que 25 % de ces émissions sont dues à leur desserte terrestre, et il appartient aux acteurs locaux de les corriger.

Le projet Roissy-Picardie - ou comme vous le dites, Madame la Présidente, le projet Picardie-Roissy - est à juste titre attendu par les habitants d'Amiens et des Hauts de France. Mais comment expliquer que ce projet permettra demain à un habitant de Creil, située à 40 kilomètres, de rejoindre Roissy en 20 minutes, quand un habitant de Louvres ou de Goussainville, situées à moins de 10 kilomètres, met près d'une heure pour rejoindre Roissy en RER ? Ce paradoxe est d'autant plus insupportable pour nous, élus locaux, que nous voyons dans l'Est du département des quartiers où le taux de chômage frappe 40 % de la population. Nous savons tous que la mobilité est la première clé pour un retour à l'emploi. Seuls 13 % des salariés de la plateforme sont valdoisiens. Voir sa population se paupériser et être exclue de ce dynamisme économique de Roissy est inacceptable.

Je voudrais aujourd'hui rappeler quelques points.

Premièrement, nous avons toujours plaidé pour un autre tracé plus pertinent, un tracé plus au Sud, qui aurait favorisé aussi les habitants du Val d'Oise, en passant par les gares de Surveilliers-Fosses, de Louvres-Puiseux, mais aussi par Goussainville et Gonesse, avec un barreau reliant la ligne ferroviaire Creil-Paris à Roissy. Ce tracé aurait permis de desservir davantage de zones d'emploi, alors qu'avec le projet retenu, c'est en zone d'embarquement pour les voyageurs vers les capitales du monde que les trains arriveront, et non vers ces zones d'emploi. Quelle utilité pour celles et ceux qui viennent quotidiennement travailler et non pour voyager ? Cette alternative que nous proposons aurait permis de favoriser l'ensemble des territoires à traverser. Au lieu de cela, le Val d'Oise regardera les trains passer, et s'ajouteront des nuisances déjà nombreuses dont pâtissent les valdoisiens coincés entre les couloirs aériens et l'autoroute du Nord, la plus congestionnée d'Europe.

Deuxièmement, face à la crise du logement, l'Etat continue la pression sur nos édiles pour bâtir. Je pense au Maire et aux nouveaux habitants de Villeron et Vémars, qui verront passer sous leurs fenêtres une ligne à grande vitesse qui détruira le patrimoine agricole et forestier. Ainsi, des centaines d'arbres du bois de Villeron seront abattus, et comme si cela ne suffisait pas, la SNCF nous demande d'utiliser le site départemental des Carrières du Guépelle, un espace naturel sensible à Saint-Witz, pour évacuer 500 000 m³ de remblais inertes. Ce site unique en Ile-de-France offre aux scientifiques, aux chercheurs, aux étudiants en géologie une richesse inestimable, dont nous venons à peine de terminer les travaux d'aménagement pédagogique pour une ouverture prochaine au public. Ce projet qui nous tenait à cœur avec ma collègue Isabelle RUSIN est réalisé, et il n'est pas question de le sacrifier aux remblais de la SNCF.

Troisièmement, nos transports du quotidien continuent de souffrir, et la ligne D connaît le taux de ponctualité le plus faible du réseau francilien, dû à des décennies de sous-investissement. C'est depuis l'élection de Valérie Pécresse en 2016 à la Présidence de la Région qu'un effort sans précédent de modernisation de cette ligne a été mis en œuvre. Certes, nous subissons de nombreux travaux en soirée et les weekends, mais nos gares se modernisent. Ces projets ne doivent pas être affectés ou retardés par de nouveaux travaux comme le prévoit le calendrier du projet Roissy-Picardie.

Par conséquent, en l'état actuel du projet, nous demandons que les impacts sur Villeron et Vémars soient mieux pris en compte, nous demandons que les ouvrages d'art qui seront réalisés pour traverser nos Routes départementales prennent en considération nos différents projets routiers, notamment en termes de pistes cyclables. A force de négociations, nous avons pu obtenir, malgré tout, un arrêt en gare de Surveilliers-Fosses, absent à l'origine du projet, alors que de nombreux habitants de l'Oise, de Plailly ou de La Chapelle-en-Serval fréquentent cette gare. De même, comme je le réclame depuis que je suis élu, nous demandons l'arrêt des TER picards à destination directe de Paris Nord au même titre que notre RER D dessert les gares de l'Oise jusqu'à Creil.

Pour conclure, Madame la Présidente, je déplore que cette enquête publique, qui impactera définitivement notre territoire, ait lieu en période de pandémie, où les habitants ne peuvent bénéficier de réunions publiques pour exprimer leurs demandes, leurs interrogations, et, pour de nombreux valdoisiens, leur colère. C'est un nouveau rendez-vous manqué pour le Gouvernement pour l'Est du Val d'Oise, c'est un rendez-vous manqué pour les habitants des Hauts-de-France et du Val d'Oise pour pouvoir relier ensemble nos bassins de vie à ce bassin d'emplois, c'est un rendez-vous manqué pour esquisser l'aéroport durable de demain et pour toutes ces raisons, comme Madame la Présidente Marie-Christine CAVECCHI et le Vice-Président Philippe ROULEAU, je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis défavorable au projet Roissy-Picardie tel qu'il nous est soumis.

Madame CAVECCHI

Oui, merci beaucoup.

Monsieur SABOURET a la parole.

Monsieur SABOURET

Je voulais intervenir également sur ce dossier, qui est important et finalement assez ancien. On parlait de la ligne Roissy-Picardie au début des années 2000, et le Conseil départemental, en 2010, s'était exprimé défavorablement sur le projet. 2010, c'était avant l'alternance, c'était la majorité de gauche. Je n'étais pas Conseiller départemental à l'époque. Le dossier, ensuite, avait été quelque peu enterré, et il n'est réapparu qu'il y a peu de temps. L'année dernière, en 2020, on avait voté un avis défavorable à la relance du projet Roissy-Picardie, et aujourd'hui, on dit exactement la même chose : on reste défavorables. Nous restons également défavorables, mais on l'était l'année dernière, on n'a pas de raisons de l'être moins aujourd'hui, on en aurait peut-être même davantage.

Je partage ce qui a été dit par Anthony ARCIERO : le fait est que, pour les valdoisiens, les nuisances que cela va créer sont sans commune mesure avec l'absence de gain de cette ligne. Elle va faciliter l'arrivée sur la plateforme de Roissy de personnes qui habitent beaucoup plus au Nord, dans le Département de l'Oise. Naturellement, notre objectif n'est pas de mettre des barbelés entre les frontières départementales et d'empêcher nos voisins d'accéder aux emplois de notre territoire, bien entendu. Mais il ne s'agit pas non plus que les collectivités publiques leur facilitent la tâche au détriment de nos habitants.

De ce point de vue, je trouve que la correspondance à Survilliers-Fosses n'est clairement pas une compensation adéquate. Cela ne présente strictement aucun intérêt, notamment pour les personnes qui viennent du Sud de la ligne. Je connais très bien la situation de la gare de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville puisque j'en suis usager. C'est une gare où s'arrêtent beaucoup de trains qui viennent de Paris ou qui y vont, mais la fréquence au-dessus de cette gare est extrêmement faible, si bien que je vois très peu d'habitants de mon secteur (Sarcelles-Garges), probablement peu d'habitants du secteur de Goussainville et de Louvres qui trouveraient un intérêt à aller prendre une correspondance sur la gare de Fosses-Survilliers, dès lors qu'il y a une fréquence de trains extrêmement faible sur cette portion de ligne. D'ailleurs, je pense que la fréquence de trains doit être un sujet mis à l'ordre du jour de l'amélioration de la ligne D du RER. Celle-ci n'avait d'ailleurs pas attendu la dernière élection régionale pour être mise à l'ordre du jour : on va recevoir prochainement de nouveaux trains. Je rappelle que le plan RER D+ date de 2009. On comprend qu'il y ait un peu de politique dans la présentation des choses, mais en matière de transports, les projets sont de long terme, et il est difficile de tirer la couverture à soi exclusivement.

Juste deux remarques. J'ai constaté qu'il y a de petites différences entre notre avis de janvier 2020 et le texte que l'on nous propose aujourd'hui. Dans l'avis de 2020, il était indiqué que l'Etat et les Régions devraient prendre en charge un certain nombre d'études et de travaux. Or, dans l'avis présenté aujourd'hui, on parle de l'Etat et de la Région Hauts-de-France. Quelle est la position de la Région d'Ile-de-France sur le sujet ? Il va notamment y avoir la question de la correspondance sur Fosses-Survilliers : est-ce que la Région d'Ile-de-France est censée intervenir, au moins pour financer les études et peut-être, demain, les travaux qui seront nécessaires sur cette portion ? Encore une fois, je trouve que c'est insuffisant comme "compensation" d'avoir uniquement une correspondance à cet endroit.

Par ailleurs, on constate également, dans la version d'aujourd'hui, que vous venez de présenter, que la demande à l'Etat d'interconnexion de la ligne H à Saint-Denis Pleyel a disparu, tout comme le prolongement de la ligne de tramway T5 à Garges. Est-ce un oubli, ou est-ce que ces revendications sont abandonnées ? Si elles ne le sont pas, je pense qu'il est pertinent de rajouter ces revendications dans l'avis qui nous est soumis aujourd'hui.

Naturellement, nous voterons avec vous, puisque nous sommes défavorables, en l'état, au projet de Roissy-Picardie. L'enquête publique sera totalement virtuelle, puisqu'il n'y a pas de réunion publique prévue. Je ne suis pas sûr qu'en soi, cela pose un problème majeur : aujourd'hui, on fait bien des séances du Conseil départemental totalement virtuelles, également. Mais il est vrai que pour la participation du public et pour les échanges, c'est toujours un peu moins bien d'être en distanciel. En tout état de cause, je pense qu'il faudra que l'on exprime, lors d'une contribution à ce débat public, des positions qui soient celles du Département du Val d'Oise ; de ce point de vue, la minorité départementale sera à vos côtés.

Madame CAVECCHI

Je vous en remercie.

Monsieur ROULEAU a demandé la parole.

Monsieur ROULEAU

C'est juste pour répondre à Cédric SABOURET sur la participation d'Ile-de-France aux mobilités de la Région. La Région d'Ile-de-France ne finance pas la ligne Roissy-Picardie, par contre, elle financera, bien sûr, les améliorations sur le RER D.

Madame CAVECCHI

Effectivement, je me souviens des interventions de Madame PECRESSE. Elle disait que les travaux qui allaient avoir lieu sur l'établissement de cette ligne allaient poser un problème par rapport aux travaux prévus sur les lignes D et B, donc qu'il y aurait un problème de circulation des trains, et que les voyageurs du quotidien franciliens seraient à nouveau avec des perturbations très importantes par rapport aux travaux qui seraient, de ce fait, prolongés sur plusieurs années au-delà.

Monsieur SABOURET, je n'ai pas bien compris : que souhaitez-vous que l'on rajoute comme arguments ? Pouvez-vous me redonner cela en trois phrases s'il vous plaît ?

Monsieur SABOURET

Dans l'avis de janvier 2020, deux demandes supplémentaires avaient été exprimées. Elles ne sont pas en lien direct avec la ligne, mais on n'est pas totalement hors sujet, parce que l'on est pleinement dans le sujet des transports collectifs. C'était le fait de demander à l'Etat une confirmation de l'interconnexion de la ligne H à Saint-Denis Pleyel, et demander la prolongation du tramway T5 à Garges. Ce sont deux points qui étaient dans le document de 2020.

Madame CAVECCHI

La ligne H, je pense qu'il y a une raison très précise. Rappelez-vous, on a voté une participation du Conseil départemental aux études qui ont lieu en ce moment. Je pense que c'est pour cette raison que cela n'a pas été rajouté, parce que c'est un dossier à part et sur lequel on avance, évidemment.

Quant au tramway, je ne sais pas, pour tout vous dire. On regarde si l'on peut faire quelque chose ou pas.

Merci à vous.

Je passe au vote.

C'est l'unanimité, nous avons voté pour l'avis défavorable. Merci beaucoup.

Rapport n° 6-06 Convention de partenariat 2021 avec l'Institut Paris Région

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente.

Je vais être très rapide parce que c'est la simple reconduction de la convention de partenariat entre l'Institut Paris Région et notre Conseil départemental. Le partenariat qui lie l'Institut et le Département est basé sur des échanges de données d'analyse et d'études, qui intéressent plus spécifiquement le Val d'Oise quand cela nous concerne. Je dis que l'Institut Paris Région est une mine de données. Nous traitons, dans ce cadre, des problèmes d'actualité : je peux citer la reconquête des friches urbaines, la mise en œuvre, notamment au collège de la Justice, du projet Territoire d'Innovation Grande Ambition (TIGA), nous parlons aussi des territoires du corridor de l'A15 - et c'est vraiment d'actualité aujourd'hui -, nous parlons de télétravail, là aussi d'actualité, etc...

Nous vous proposons de participer, pour la réalisation de ce programme, cette année, à hauteur de 38 000 €.

Ensuite, juste à côté de cet Institut Paris Région, nous avons le département Biodiversité de l'Institut Paris Région - qui était nommé avant NatureParif - qui, comme son nom l'indique, travaille en matière d'environnement.

Je vous propose de reconduire notre participation de subvention pour cet Institut de la Biodiversité à hauteur de 5 000 €.

Madame CAVECCHI

Merci Madame PELISSIER.

Monsieur BENEDIC a la parole.

Monsieur BENEDIC

Merci Madame la Présidente. Juste une toute petite intervention.

Nous voterons pour cette délibération. En revanche, comme je pense que notre collègue l'a bien mis en évidence, ce sont des études et des travaux tout à fait intéressants, et comme les années précédentes, nous vous renouvelons notre demande d'être destinataires de ces travaux. Comme cela a été dit, c'est une mine d'or d'informations et de données, donc, il nous semblerait, au vu de l'importance de ces sujets, de pouvoir bénéficier de ces travaux, en tout cas d'en être destinataires. Nous vous en remercions d'avance.

Madame PELISSIER

Pas de problème, puisque ce sont des conventions triennales, 2019-2020-2021, qui se terminent en fin de cette année, et donc je pense qu'à la fin de cette année, nous aurons des remises de travaux.

Madame CAVECCHI

Merci à tous les deux. Nous votons.

Rapport n° 6-08 Avenant n° 1 à la convention de partenariat et de financement du programme d'actions 2019 du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français

Monsieur DESSE

Parlant du Vexin français, effectivement, je ne peux que m'associer à la mémoire de Gérard CLAUDEL, qui a créé ce Parc Naturel Régional (PNR) sur le Département du Val d'Oise, cela doit faire quelques trente ou quarante ans.

Madame CAVECCHI

On a une pensée très émue à nouveau pour lui, oui.

Monsieur DESSE

Tout à fait.

Cette délibération est rapide, puisqu'elle a eu l'unanimité de toutes les Commissions. En 2019, le PNR a bénéficié d'une subvention de 100 000 €. Ce budget devait être utilisé à échéance de fin 2020 et sur justificatifs de dépenses. Or, suite aux problématiques de la pandémie, il y a eu quelques retards dans la réalisation des actions, et le PNR sollicite aujourd'hui une dérogation pour bénéficier du règlement de cette subvention à hauteur de 20 000 €, par rapport à des travaux qui ont été effectivement réalisés mais dont la facturation a été présentée début 2021.

C'est approuvé à l'unanimité des deux Commissions.

Madame CAVECCHI

Très bien, merci beaucoup Daniel.

Il n'y a pas de demande d'intervention, donc nous votons.

C'est l'unanimité, merci beaucoup.

1 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - EMPLOI - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Rapport n° 1-01 Soutien au Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) au titre de l'année 2021

Monsieur SUEUR

Comme Daniel vient de le faire, une pensée pour Gérard CLAUDEL. A été prononcé par Gérard SEIMBILLE "le menhir du Vexin", mais nous l'appelions aussi souvent "le chêne du Vexin". Et je crois que c'est une très belle image : enraciné totalement et avec une force qui le caractérisait, il était l'objet de notre admiration et de notre amitié.

Pour le CEEVO qui n'est pas aussi âgé qu'un chêne centenaire mais qui va avoir 48 ans, il est né en 1973, et je crois que c'est une agence que vous appréciez tous, donc je ne vais pas vous la représenter, vous avez encore beaucoup de dossiers à délibérer.

Il s'agit donc ici de renouveler la subvention de fonctionnement de 350 000 €, en rappelant qu'elle représente aujourd'hui le quart du budget, puisque la Région, depuis la loi NOTRe et après la signature de la Convention qui nous lie jusqu'à la fin de l'année 2021 entre la Région et l'Agence, nous faisons partie des trois Agences départementales que la Région a reconnues, avec l'Essonne et la Seine-et-Marne. L'Agence avait voté, à l'origine, 1 M€ de subventions, mais c'était dans une euphorie qui ne s'est pas renouvelée, puisque notre subvention va vraisemblablement être reconduite à la même hauteur, 771 000 €. Simplement, en accentuant sur le travail qui est vraiment départemental pour nous, conformément à la légalité, c'est :

- la promotion des territoires valdoisiens ;
- le soutien à l'action extérieure du Département, puisque la loi NOTRe n'a en aucun cas pu abîmer cette compétence qui nous revient et qui est tout à fait légitime ;
- l'appui au développement et à l'aménagement des territoires valdoisiens ;
- l'Observatoire économique, très important ;
- et l'organisation de la participation des grands salons, comme le SIMI en automne, ou le MIPIM qui a lieu normalement au printemps et qui devrait se dérouler peut-être au mois de juin. On y croit de moins en moins.

Et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'une enveloppe de 56 000 € a été ajoutée par le Département, à la proposition des services, pour soutenir le financement de ces salons. Evidemment, c'est en droit de tirage, tandis que la subvention est votée, dont le solde - puisque les avances ont été également versées pour assurer la trésorerie régulière de l'Agence - est de 105 000 € sur cette subvention de 350 000 €.

Je vous remercie beaucoup de votre écoute. Je précise qu'en tant que Président, je ne prends pas part au vote.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Philippe. Je voulais juste ajouter que par rapport à l'année précédente, on avait parlé d'un recrutement d'un jeune volontaire international pour aller au Japon faire le relai avec notre Agence sur place. Evidemment, l'année 2020 n'a pas permis ce recrutement. Je ne suis pas sûre que l'année 2021 le permette non plus : la Commission de l'organisation des Jeux Olympiques a décidé qu'aucun spectateur étranger n'entrerait au Japon pendant cette période. Donc, je crois que ce sera remis pour les années futures, en espérant que tout s'arrange.

J'ai aussi une question par rapport aux subventions qui étaient attribuées pour la participation à ces salons. Il y a déjà des investissements du CEEVO qui interviennent, ce sont des fonds qui sont dépensés - comme d'autres Collectivités d'ailleurs - et qui financent ces salons, et on ne les récupère pas. Peut-être que tu peux dire un petit mot là-dessus.

Monsieur SUEUR

Il y en a qui ont été récupérés et d'autres pas, comme toujours dans des négociations, ce qui veut dire qu'à l'avenir, on n'est pas tout seul, les contrats qui sont signés sont assortis des conditions suspensives que nous devons toujours préciser.

Pour le Japon, il y a évidemment des événements, puisque c'est également l'année franco-japonaise, et nous avons donc programmé – et c'est toujours d'actualité, parce que cela se prépare encore - de gros événements avec notre jumelage, Osaka. Ils devaient se dérouler au mois d'octobre, je ne suis pas certain qu'ils le puissent, mais on continue à y travailler.

Et juste pour que nos collègues le sachent, ils ont tous été au courant que sur notre Bureau d'Osaka, Monsieur YONEDA, notre correspondant, vient de prendre sa retraite. On l'a félicité et remercié particulièrement. Nous sommes en train de finaliser, avec le Cabinet, son successeur, qui est, je le crois, un bon choix : un cadre industriel à la retraite mais ayant travaillé en France de longues années, donc imprégné de culture française et parlant très bien le français.

Madame CAVECCHI

C'est une bonne nouvelle, merci beaucoup.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, nous passons au vote.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 1-02 Ile-de-France Europe : versement de la cotisation 2021 et programme de travail

Monsieur AUMAS

Merci Madame la Présidente. Bonjour mes chers collègues.

Je voudrais rappeler qu'Ile-de-France Europe regroupe sept Collectivités : la Région d'Ile-de-France, les Départements de l'Essonne, des Hauts de Seine, de Seine et Marne, du Val de Marne, des Yvelines et du Val d'Oise, et qu'en 2020, Ile-de-France Mobilité y a adhéré en tant que membre observateur.

Cette association a pour but de représenter les membres franciliens auprès des Instances européennes, et elle assure une veille sur les opportunités et les financements possibles au niveau européen. Elle nous informe donc des dossiers qu'il est possible de déposer en fonction des financements que procure l'Europe, et elle nous accompagne sur les dossiers à présenter, en nous apportant son concours sur la façon de les présenter et en nous mettant en relation avec les Instances européennes pour défendre nos dossiers auprès d'elles. D'ailleurs, la Présidente s'était rendue, avec Ile-de-France Europe, en 2019, pour soutenir les dossiers du Val d'Oise.

En 2021, elle va avoir un rôle important, puisque nous aurons à nous prononcer sur les actions financées par les fonds européens pour la période 2021-2027. A ce titre, l'association nous apporte dès à présent son concours par sa connaissance des axes souhaités par les Instances européennes et pour le montage des dossiers.

L'association a fixé la participation de tous les Départements à hauteur de 65 000 €.

Je vous demande donc de voter cette subvention de 65 000 € pour l'association. Cela a été approuvé à l'unanimité par les 1^{re} et 2^e Commissions. Je ne prendrai pas part au vote en tant que trésorier de l'association.

Madame CAVECCHI

Je voulais juste ajouter que la Région d'Ile-de-France versera une subvention importante à Ile-de-France Europe, comme elle le fait tous les ans, de 253 800 €.

S'il n'y a pas d'intervention, je passe au vote.

Unanimité. Merci Michel, et merci à tous.

Rapport n° 1-03 Abondement du Fonds régional de Résilience par le Département au titre de l'année 2021

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente. L'objet est aussi de présenter un petit bilan de ce Fonds Résilience, puisqu'il ne vous a pas échappé que nous étions en crise, et que cette crise crée des difficultés à nos entreprises. Donc, au long de l'année, des mesures ont été prises par l'Etat (le chômage partiel, le fonds de solidarité pour les petites entreprises, le plan de relance, les prêts garantis par l'Etat). Tout cela a beaucoup aidé nos entreprises, je vous laisse lire les chiffres sur notre rapport. Et nous avons voulu, en tant que Département, participer au soutien de ce tissu économique par ce Fonds Résilience, porté par la Région d'Ile-de-France, qui aide les très petites entreprises de moins de 20 salariés. Cela entraîne des prêts à taux zéro avec des avances en fonds propres.

Le Fonds a réuni 90 M€ en 2020, dont 25 M€ de la Région et 25 M€ de la Banque des Territoires. Nous-mêmes, nous avons contribué pour 1,9 M€, c'est-à-dire les deux tiers, globalement, de la contribution du Val d'Oise (3 M€), puisque nous avons aussi des contributions des différentes Communautés d'Agglomération. Au total, ce sont donc 445 entreprises qui ont pu en bénéficier, et cela a permis, nous l'espérons, de sauver 1 300 emplois. Malheureusement, cette crise dure, nous ne savons pas encore pour combien de temps, c'est la raison pour laquelle la Région d'Ile-de-France nous a proposé de reconduire ce dispositif et bien entendu, nous nous associons à cette reconduction et nous allons abonder de nouveau à ce Fonds Résilience.

Nous vous proposons de ré-abonder à hauteur de 870 300 €. Et c'est avec plaisir que je vous informe que cette décision a l'avis favorable à l'unanimité de l'ensemble des Commissions, et je pense que c'est bien pour toutes nos petites entreprises du territoire.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Monsieur BENEDIC a la parole.

Monsieur BENEDIC

Merci Madame la Présidente. Nous sommes naturellement favorables à la perpétuation en 2021 de ce Fonds régional de Résilience, ce d'autant plus que, malheureusement, la crise économique, conséquence de la crise sanitaire comme on le sait tous, devrait perdurer encore plusieurs mois après la fin de celle-ci. C'est un fait que les commerçants, les PME et les TPE auront encore besoin du soutien de l'Etat et des Collectivités en 2021, et comme on peut s'y attendre, également, en 2022. Ce fonds de soutien n'est pas une mesure de solidarité, il permet de conserver notre tissu économique afin qu'il puisse - on espère que ce sera le plus tôt possible - dès que la situation sanitaire le permettra, se mobiliser et contribuer au retour de l'activité et de l'emploi.

Dans un premier temps, j'aimerais juste revenir sur le bilan de ce fonds pour notre Département pour l'année 2020. Nous avons bien eu le rapport qui précise que le Fonds régional de Résilience a permis - et cela vient d'être dit par notre collègue - en 2020 d'accompagner 445 entreprises qui représentent 1 300 emplois. On peut s'en féliciter, c'est bien, très bien même, à condition que ce soient les bons chiffres. Je vais m'expliquer.

Le rapport que l'on vient de voter sur la subvention au CEEVO précise non pas 445, mais 450 entreprises. Dans le rapport du Budget Prévisionnel 2021, il est question de 435 entreprises, et pas 445 ou 450. L'objectif n'est pas de pinailler sur plus ou moins 15 entreprises. Encore une fois, on ne remet pas en cause ce dispositif, il est nécessaire, il est très bien. Mais le magazine des responsables des entreprises du Val d'Oise, *Contact Entreprises*, nous indique, pour 2020, d'autres chiffres : 377 entreprises ont été aidées, ce qui représente 2 500 emplois. Cela commence à faire une sacrée différence. D'un côté, 445 entreprises, 1300 emplois, de l'autre, 68 entreprises de moins, mais qui représentent plus du double d'emplois. Donc, on se demande bien quels sont les bons chiffres qui nous permettraient d'analyser avec discernement l'efficacité de ce Fonds de Résilience, que - je le répète - nous ne remettons absolument pas en cause.

Pour ce qui est de l'avenir, vous proposez, pour 2021, une contribution à hauteur de 870 000 €, l'idée étant que le fonds est abondé pour 50 % de son montant initial. Vous semblez acter que chaque partenaire - cela a été redit, en tout cas c'est dans la note de synthèse - serait appelé à hauteur de 50 % de sa contribution 2020. En 2020, le Département a participé à hauteur de 1,9 M€ ; si l'on fait un calcul, 50 % de 1,9 M€, cela fait 950 000 € et non 870 000 €, soit 80 000 € de plus que ce que l'on envisage cette année, donc cela ne correspond pas à ces fameux 50 %. On s'interroge sur le pourquoi de cette diminution par rapport à ce que devraient être les 50 %. Il y a peut-être quelque chose que l'on n'a pas bien compris sur le fond.

Enfin, la dernière idée que l'on souhaitait développer est qu'il nous semble que si le principe des prêts du Fonds de Résilience a du sens pour soutenir l'activité économique, comme on l'a dit, il doit s'accompagner de dispositifs qui sont renforcés pour un certain nombre d'activités. C'est pourquoi nous faisons une proposition aujourd'hui : en parallèle de ce Fonds régional de Résilience, il nous semble nécessaire de mettre en place un dispositif départemental, comme d'autres Conseils départementaux l'ont fait, pour aider par exemple restaurateurs et cafetiers à prendre en charge leurs loyers. En effet, en accordant des prêts, soit à travers les prêts garantis par l'Etat soit ceux du Fonds régional de Résilience - ce qui est encore une fois très bien - depuis près d'un an, le résultat est que nous fragilisons la possible reprise de l'activité dans un domaine où la plupart des indépendants sont déjà très fragiles. Donc, notre souhait, sans doute partagé mais peut-être pas accessible forcément, est d'apporter une aide supplémentaire pour ces entreprises.

Nous espérons que vous pourrez étudier notre proposition, et quoiqu'il en soit, nous voterons favorablement pour cette délibération et donc pour l'abondement de ce Fonds régional de Résilience.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie Monsieur BENEDIC.

Pour la différence des chiffres, je peux imaginer que peut-être votre source n'est pas la bonne : peut-être que les chiffres ne sont pas toujours pris au même moment. On a parfois des résultats qui arrivent au fil du temps, donc je peux imaginer que c'est ce genre de chose.

Quant aux 50 %, c'était au départ ce qu'avait demandé la Région. Les 870 000 €, c'est le chiffre qui a été demandé par la Région, et je suppose que c'est pour avoir un chiffre rond au-delà.

On me signale que le bon chiffre est 445 entreprises, la source étant notre opérateur qui travaille sur ce dossier depuis le début, qui s'appelle Initiative 95, sur lequel on a voté. C'est son chiffre de février, donc c'est le bon.

Quant à votre proposition, elle me fait un peu peur, parce que je pense qu'aujourd'hui, il faudra faire le point sur toutes les aides qui sont apportées par l'Etat, les Régions. On a aujourd'hui moins d'entreprises en difficultés que l'année dernière, donc on va regarder et attendre un peu, voir comment cela se passe pour, à ce moment-là, insuffler, si besoin, quelques subsides.

Madame PELISSIER

Effectivement, les chiffres (445) dépendent peut-être un peu du jour où on les prend, dans la mesure où le Fonds résilience s'est terminé le 17 mars 2021, donc il y a encore des entreprises qui ont candidaté mais qui n'ont pas encore eu les fonds. Et comme cela se termine le 17 mars - puisque là, l'argent que l'on va donner est sur celles qui ont candidaté avant le 17 mars -, vraisemblablement, on peut espérer qu'il y aura un nouveau Fonds Résilience qui sera prévu d'ici à la fin de l'année.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, nous passons au vote.

Unanimité, merci beaucoup.

2 - FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE - INNOVATION

Rapport n° 2-18 Fiscalité départementale 2021

Monsieur SEIMBILLE

Merci Madame la Présidente. Il est tard, je vous invite à prendre connaissance de la totalité intéressante du rapport qui présente les évolutions, les péréquations ..., cela répondra à Monsieur MULLER.

Il est proposé de reconduire, pour les droits de mutation en 2021, les taux départementaux de 2020, à savoir 4,50 %. Et l'on rappelle, s'agissant de la part départementale de la taxe foncière sur les produits bâtis, que du fait qu'elle a été transférée au bloc communal, nous n'avons pas à fixer de taux.

Je n'étais pas présent à la Commission hier, mais je pense qu'il y a eu un avis au moins favorable sinon unanime.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard.

Pas d'intervention, nous votons

Avec l'opposition qui est contre, nous adoptons ce taux de 4,50 % pour les DMTO. Merci beaucoup.

Rapport n° 2-19 Montant 2021 de la contribution du Conseil départemental au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), conformément à la convention d'objectifs et de partenariat 2019-2021 signée entre le Département et le SDIS

Monsieur STREHAIANO

Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, bonjour à nouveau. Vous vous souvenez sans doute, qu'en raison en partie des feus dits "accord de Cahors", il avait été conclu, entre notre Conseil départemental et le SDIS - établissement que j'ai à la fois l'honneur et la chance de présider - une convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat pour les années 2019 à 2021. C'est cette convention qui fixe pour cette année la contribution du Département à hauteur de 68 482 220 €, soit une progression annuelle de 0,9 %. Dans le cadre de cette convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat, le Département soutient l'investissement du SDIS avec in fine un abondement de 45 M€ : 10 M€ en 2018, 10 M€ en 2019, 10 M€ en 2020, 5 M€ en 2021. Cette même somme de 5 M€ est prévue pour les années 2022 et 2023.

Pour aller un peu plus avant sur les financements de notre SDIS, quelques données qui, je le souhaite, sauront retenir votre attention :

- la contribution globale des Communes, figée cette année, puisque compte tenu des textes en vigueur et de la loi de finances, l'augmentation ne peut dépasser 0 % au lieu des 1,2 % prévus dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat, soit une perte de recettes de l'ordre de 300 000 € ;
- la revalorisation de la prime de feu, passant de 19 % à 25 % du salaire de base, applicable dès juillet 2020, et représentant en années pleines une augmentation de la masse salariale de 1,8 M€ ;
- la prime COVID, "one shot" pour l'année 2020, saluant le formidable engagement de nos sapeurs-pompiers, tant volontaires que professionnels, de 1,7 M€, qui a été versée en 2020.

Quelques chiffres encore, si vous le permettez, Madame la Présidente pour caractériser notre budget 2021 :

- les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 95,2 M€, évoluent de 2,8 % par rapport au Budget Primitif de l'année précédente ;
- les dépenses d'investissement sont prévues pour un montant de 15,9 M€, contre 16,4 M€ en 2020, moins 3 % ;

- finalement, ce sont 13,9 M€ qui seront consacrés au plan d'équipement contre 14,3 M€ en 2020, une baisse de 2,8 %.

Avant de vous demander, mes chers collègues, d'approuver le versement de cette contribution à votre Service Départemental d'Incendie et de Secours, je voudrais vous faire partager l'honneur de notre Département, car c'est aussi le vôtre, d'avoir un tel établissement, riche de ces femmes et hommes à la pointe des techniques, de l'organisation, de l'adaptation et de l'anticipation, et tout cela bien entendu au service de toutes les valdoisiennes et de tous les valdoisiens.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente je ne prendrai pas part au vote, c'est pour moi une vraie frustration.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup et je m'associe à tes remerciements, surtout pendant cette période de l'année 2020 en particulier, où ils ont été aussi partout pour aider les valdoisiens en détresse. Madame TINLAND a demandé la parole, je la lui donne volontiers.

Madame TINLAND

C'est juste pour m'associer à vos remerciements, à Luc STREHAIANO et Madame la Présidente, et profiter de ce vote aujourd'hui pour saluer le dévouement exceptionnel de nos sapeurs-pompiers, en première ligne pour renforcer la campagne de vaccination sur notre territoire. Et leur savoir-faire, une fois de plus, est une vraie richesse pour nous, en matière de logistique notamment. Cela a été très précieux pour vacciner nos concitoyens en toute sécurité et quiétude. J'ai eu l'occasion de visiter par deux fois le centre de vaccination situé au gymnase du Moulin à vent à Cergy : leur installation est exceptionnelle, et les retours de nos concitoyens sont très positifs grâce à la bienveillance de nos sapeurs-pompiers, qui ont permis de vacciner, à ce jour, 3 350 personnes depuis l'installation le 6 mars dernier. Un grand bravo, Monsieur le Président du SDIS, cher Luc, pour le travail remarquable de tes équipes.

Madame CAVECCHI

Je suis évidemment sur la même longueur d'onde que toi. Et, petite nouvelle de la semaine, j'ai cru comprendre que les pompiers allaient avoir en charge le centre de vaccination que l'on va appeler "vaccinodrome".

Monsieur STREHAIANO

Madame la Présidente, on ne peut rien vous cacher.

Madame CAVECCHI

C'est pour cela que je suis Présidente, cher Luc.

Monsieur STREHAIANO

Je n'ai jamais douté qu'il fallait avoir cette qualité.

Effectivement, ce n'est pas sur le centre actuel mais dans un établissement plus grand, où il y a deux gymnases qui permettront d'avoir plus de 2 000 m² pour accueillir les personnes à vacciner. Et ce sont effectivement les sapeurs-pompiers qui, comme cela vient d'être rappelé, ont été remarqués par leurs qualités d'organisation, de célérité. Je vous rappelle que pour le premier centre de vaccination dans le gymnase, nous avons été prévenus jeudi après-midi, et samedi matin nous étions opérationnels. Et donc le "vaccinodrome" départemental sera installé à Cergy et devrait assurer plus de 1 200 vaccinations par jour.

Madame CAVECCHI

Oui tout à fait, tu as raison, et c'est là que l'on voit que l'aide financière du Département est essentielle.

Monsieur STREHAIANO

Ces deniers publics sont bien utilisés.

Madame CAVECCHI

Absolument. On peut en être fiers, et on les remercie parce que cela va être un sacré travail, 24/24H.

Monsieur STREHAIANO

Je voulais dire au Maire d'Enghien, pour illustrer l'adaptation des moyens des sapeurs-pompiers, que le Centre de Secours d'Enghien est maintenant doté d'un fourgon pompe-tonne aux dimensions plus réduites en longueur et en largeur, avec un emport d'eau un peu moins grand mais avec la même capacité, une fois raccordé aux bornes incendie d'extinction, pour pouvoir se déplacer plus rapidement et plus facilement dans les rues de la commune et de quelques communes environnantes qui sont particulièrement étroites et avec des rayons de courbure difficiles.

Madame CAVECCHI

On peut tous se réjouir que nos pompiers soient sur le terrain et présents avec les soignants.

On passe au vote.

Unanimité, merci beaucoup pour tous.

Rapport n° 2-20 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée, inférieurs à 214 000 € HT pendant les périodes du 1er au 30 novembre 2020 et du 1er au 31 décembre 2020 (article R. 2123-1 du Code de la Commande publique)

Madame CAVECCHI

On n'entend pas Isabelle RUSIN, donc je vais prendre la parole, je suis désolée.

Le montant total des marchés pour le mois de novembre est à 1 990 564,89 €, ce qui correspond à 519 engagements comptables, et pour le mois de décembre, de 475 452,29 €, correspondant à 102 engagements comptables.

C'est un donné acte.

Merci beaucoup à tous.

Rapport n° 2-21 Lancement de l'opération de construction d'un collège 800 à Villiers-le-Bel

Madame TINLAND

Merci Madame la Présidente. Je fais refaire un petit point de contexte qui sera valable pour les deux délibérations qui vont suivre, pour le collège de Villiers-le-Bel et celui d'Osny.

Je voulais simplement rappeler qu'à la rentrée 2020, nous avons 64 037 collégiens scolarisés dans nos 111 collèges, ce qui représente 1 156 élèves de plus que la rentrée 2019, et 8 000 de plus depuis la rentrée 2010. C'est assez énorme. Mais il est important de préciser que la capacité globale de nos collèges dans le Département est de 73 300 places, et de 71 700 places si l'on applique la minoration de la capacité des collèges classés en éducation prioritaire : je rappelle que nous minorons de 7 % pour les REP et de 10 % pour les REP+.

Nous avons donc suffisamment de places dans nos collèges, mais malheureusement pas toujours au bon endroit. C'est la raison pour laquelle, je vous l'expliquais tout à l'heure, nous procédons à des sectorisations notamment, et nous étudions, grâce à l'Observatoire de la Démographie que la Présidente avait souhaité mettre en place il y a deux ans, les zones en tension sur le Département, en mettant en corrélation le vieillissement des cohortes des CM2 et la prise en compte des développements urbains sur les différentes communes. A partir de ces données, nous appliquons un ratio, qui est d'environ 18 collégiens pour 100 logements, modulable, en fonction de la typologie des logements, entre 15 % et 18 %.

Les données de cet Observatoire nous ont donc amenés à lancer la construction de collèges. La Présidente rappelait tout à l'heure que nous en avons lancé sur Persan, Cergy, Argenteuil, le Plessis-Bouchard, et aujourd'hui, nous lançons, entre autres, la construction d'un nouveau collège sur la ville de Villiers-le-Bel.

La ville de Villiers-le-Bel a trois collèges sur sa commune : Antoine de Saint-Exupéry, Martin Luther-King et Léon Blum. Deux de ces collèges sont en saturation (Saint-Exupéry et Martin Luther-King), par contre le collège Léon Blum a une marge d'accueil qui devra être mobilisée pour soulager temporairement les deux autres établissements. Les relations inter-quartiers étant difficiles, elles rendent complexe une re-sectorisation de ces collèges, donc nous avons envisagé plusieurs solutions. Le secteur doit gagner en capacité d'accueil, notamment parce que d'ici 2024, nous aurons encore plus de saturation sur ces collèges.

Donc un terrain situé dans le secteur de la gare RER D de Villiers-le-Bel-Gonesse-Arnouville a été identifié avec la commune. Les contacts sont en cours avec l'Etablissement Public Foncier qui va nous assurer la mise à disposition de ce foncier le plus rapidement possible, mais il est important de lancer cette opération de construction d'ores et déjà.

La capacité de ce collège est de 800, mais je veux insister sur le fait que la capacité est bâtementaire. Ce collège étant en REP, la capacité d'usage sera de 744 places et non 800. Par contre, cela va nous permettre d'avoir de grands espaces, notamment pour avoir la possibilité - étant donné que c'est un REP - d'avoir des demi-groupes ainsi que des salles modulables, qui deviennent aujourd'hui indispensables pour une pédagogie moderne et efficiente, pour le meilleur accueil des collégiens, notamment pour le climat scolaire.

En attendant la construction de ce collège, qui n'arrivera qu'en 2024, nous avons prévu à plus court terme l'installation de classes modulaires complémentaires sur le collège Antoine de Saint-Exupéry, pour lui permettre de gagner en capacité et avoir de meilleures conditions d'accueil. La capacité actuelle, je vous rappelle, de ce collège est de 450. C'est un petit collège, sur lequel nous avons envisagé une restructuration. Mais il se trouve qu'elle aurait été plus longue et beaucoup plus compliquée, parce qu'avec les élèves in-situ, elle serait intervenue après la construction d'un collège neuf, donc cela ne nous a pas paru efficient. Nous allons donc rajouter quatre classes supplémentaires de 80 m² ainsi qu'une salle de sciences au sein du collège, qui sont les besoins exprimés par le Principal.

A court terme également, nous envisageons la réalisation d'une extension en dur sur le collège Martin Luther-King pour le début de l'année 2023. Le budget et la programmation de cette extension sont à l'étude, toujours en concertation avec le Principal, qui sera rencontré par l'équipe de la Direction de la Gestion Patrimoniale (DGP) la semaine prochaine.

Et donc le collège, (800 places, 744, je le réprécise) en remplacement de Saint-Exupéry permettra d'obtenir une capacité suffisante sur la ville de Villiers-le-Bel à long terme. Le budget de l'opération se monte à 18,6 M€, pour une livraison qui devrait intervenir en 2024.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Virginie.

Madame TECHTACH demande la parole.

Madame TECHTACH

Bonjour Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Madame la Présidente, depuis quelques années maintenant, en tout cas depuis que je suis au Conseil départemental (2015), avec mes collègues, nous demandons quasiment à toutes les séances, pour être exacts, que la situation démographique scolaire, qui est très préoccupante à Villiers-le-Bel, soit prise en compte. Je ne peux aujourd'hui que m'en réjouir : vous lancez enfin la construction d'un nouveau collège, qui est absolument nécessaire pour Villiers-le-Bel, naturellement, mais je le pense, à long terme, également pour Arnouville, puisque ce nouveau collège va se situer à proximité des deux villes.

Je me réjouis, mais je veux toutefois vous faire part de nos inquiétudes devant les changements incessants - comme l'a expliqué tout à l'heure notre collègue Virginie TINLAND - sur le projet de Villiers-le-Bel et sur le plan. Ce collège, je voulais le préciser, devait être un quatrième collège sur notre ville, avec une vraie réhabilitation, également, pour le collège Saint-Exupéry. Madame la Présidente, on avait eu une réunion en Conseil départemental en présence de Monsieur le Maire de Villiers-le-Bel, où l'on avait déjà échangé, l'année dernière, sur ce quatrième collège et une vraie réhabilitation, très attendue depuis de nombreuses années sur ce collège par l'équipe pédagogique mais aussi par les parents.

Nous nous étions entendus à ce sujet et écrit cette réhabilitation et ce quatrième collège dans le Débat d'Orientation Budgétaire. Malheureusement, quelques jours après, nous apprenions que ce collège ne serait pas un quatrième collège mais un "troisième collège bis", et que la réhabilitation du collège Saint-Exupéry était annulée, puisque ce nouveau collège de 800 aura vocation à le remplacer.

Nous apprenons également que ce nouveau collège, pour lequel on va délibérer aujourd'hui, est de 800 places. Nous sommes très franchement émus, puisque personne ne peut estimer aujourd'hui que construire un collège de 800 places en REP+ soit une bonne idée. On a eu longuement des échanges avec Virginie TINLAND, avec vous-même.

Nous constatons également que les collégiens actuellement scolarisés à Saint-Exupéry, qui à long terme, probablement, disparaîtra, habitent à l'autre bout de la ville. Cela veut dire que les collégiens de notre ville vont traverser la ville d'Ouest en Est, en traversant l'Avenue Pierre Sénard qui est extrêmement fréquentée par les véhicules - c'est le seul accès aujourd'hui traversant notre ville - qui à long terme, après la disparition de Saint-Exupéry, traverseront toute la ville pour aller vers ce collège nouveau de 800 places. Et comme le disait tout à l'heure Virginie TINLAND, même s'il y a des discussions avec l'EPFIF pour la maîtrise foncière, sachez qu'aujourd'hui, très franchement, la Ville n'a pas encore acheté le terrain, on ne sait surtout pas combien il va coûter. Et lors de notre dernière rencontre, qui est récente (le 16 mars dernier) avec les services du Département, en présence également en visioconférence des trois Principaux de collèges, nous avons appris quelque chose de nouveau qui n'apparaissait pas auparavant : l'agrandissement du collège Martin Luther-King, qui n'avait jamais été envisagé jusqu'à cette date, alors que le prochain collège de 800 avait vocation à accueillir autant d'élèves le temps de cet agrandissement et de la réforme de la carte scolaire.

Ces stratégies que je dirais "de fusée à plusieurs étages", ces vases communicants de projets tiroirs sont, vous le savez Madame la Présidente, néfastes aujourd'hui et non-conformes aux engagements que l'on avait pris, que vous aviez pris en présence du Maire de Villiers-le-Bel. Mais on les fera, en tout cas à mon sens, au détriment de cycles entiers de collègues.

Combien d'années va prendre la mise en œuvre de ces projets alternatifs ? cinq ans ? Pardonnez-moi, je vais employer un terme qui va probablement vous choquer, cinq ans de "bricolages" temporaires, pendant lesquels des promotions seront sacrifiées, où nous n'aurons pas offert à nos collégiens les conditions d'apprentissage auxquelles ils ont tout simplement le droit, comme dans tout notre Département.

Je dirais aujourd'hui : respectons les habitants, respectons la jeunesse de cette ville, n'oublions pas les professionnels qui exercent, et qui s'investissent au quotidien. Des actes aujourd'hui. On ne peut se questionner sur ce crédit apporté à des engagements oraux et écrits, encore une fois, qui n'ont malheureusement cessé d'évoluer. Nous vous en donnons aujourd'hui acte, même si les revirements incessants de ce dossier ne nous rassurent pas. Si l'on peut changer, en moins de deux mois, deux fois de stratégie, de nouveaux changements sont à craindre dans les mois voire les années à venir. Les aménagements, aujourd'hui temporaires, qu'est-ce que l'on en attend ? C'est aujourd'hui l'expérimentation qui avait été faite sur Saint-Exupéry qui l'a pris à ses dépens. Je peux vous dire que cette réhabilitation était extrêmement attendue par l'équipe pédagogique, par les enseignants, qui aujourd'hui œuvrent au quotidien. Que peut-on faire de mieux aujourd'hui ? Que peut-on offrir de mieux sur ce collège ? Je rappelle aussi que nous avons, depuis trois ans sur ce collège, déjà six classes en Algéco. Aujourd'hui, que faisons-nous ?

Madame CAVECCHI

On ne vous entend plus Madame TECHTACH.

Virginie TINLAND, peux-tu répondre à Madame TECHTACH ?

Madame TINLAND

Oui je vais répondre, de toute façon je pense qu'elle a fait un peu le tour. Je vois qu'elle insiste beaucoup sur - on ne va pas parler de revirement - les études quotidiennes. J'ai parlé plusieurs fois de l'Observatoire. Nous le travaillons quotidiennement, effectivement, et j'en remercie les services aussi bien de l'Education que la Direction Patrimoniale, parce qu'ils travaillent et triturent les dossiers jusqu'à ce que l'on obtienne les meilleurs résultats.

Il se trouve que pour la restructuration qui aurait été sur le collège Saint-Exupéry, aujourd'hui, les équipes éducatives s'en émeuvent ; mais si cette restructuration avait eu lieu avec les équipes sur site, j'aurais certainement entendu davantage encore leurs récriminations ; parce que je peux vous dire, pour le vivre dans d'autres collèges, que faire des restructurations sur site est très difficile, surtout sur un foncier tout petit et un collège qui l'est tout autant. En plus, comme on s'en est déjà expliqué, Madame TECHTACH, cette restructuration serait intervenue après la livraison du collège neuf, parce que cela aurait été très long. Cela aurait nécessité de la faire par moitié, et donc de mettre la moitié des collégiens en modulaire, de faire la première partie en incluant dans tout cela le bruit et les nuisances qu'occasionnent des travaux sur un collège sur lequel on continue à faire cours, et qui plus est - je le précise parce que c'est de l'argent public - pour un coût plus élevé, quasiment, qu'un collège neuf. On l'estimait entre 15 M€ et 17 M€ pour un collège 450. Or, je vous ai donné le coût d'un collège 800 neuf, qui est de 17 M€.

Donc effectivement, comme vous le savez puisque l'on en a parlé lors de notre dernière réunion le 16 mars dernier - nous avons prévu, en attendant, quelque chose en dur sur MLK, qui n'est donc pas du provisoire, et - comme vous le dites - un manque de respect vis-à-vis des équipes pédagogiques et des élèves, parce que nous œuvrons quotidiennement pour l'inverse, et vous le savez. Et nous nous sommes dits, également, qu'en 2024, après la livraison du collège neuf, nous envisagerions l'opportunité ou pas de restructurer le collège Saint-Exupéry, si d'ici-là les capacités des trois autres collèges ont été dépassées. Cela ne sera vraisemblablement pas le cas. Je rappelle les chiffres : nous avons 1 914 élèves attendus sur Villiers-le-Bel pour 2024 ; si l'on divise ce chiffre par trois, nous arrivons à 638 élèves par collège sur les trois collèges, donc on est loin d'arriver à une saturation. Néanmoins, on se garde la possibilité, en 2024, de maintenir et de restructurer le collège Saint-Exupéry ou pas.

Je pense que j'ai répondu à vos différentes interrogations.

Madame CAVECCHI

Je n'aurais pas pu faire mieux.

Nous passons au vote.

Avis favorable à l'unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 2-22 Lancement de l'opération de construction d'un collège 600 à Osny

Madame TINLAND

Merci Madame la Présidente. Suite à l'étude de l'Observatoire - je n'y reviens pas puisque je l'ai expliqué en préambule -, il se trouve que la commune de Cergy connaît actuellement une situation de tension relative à sa capacité d'accueil. Comme vous le savez, nous allons livrer un sixième collège et restructurer le collège de la Justice. Tout cela va permettre d'améliorer son attractivité et d'accueillir davantage d'élèves. Mais les études prospectives de la démographie réalisées par l'Observatoire ont indiqué récemment, depuis l'année dernière, une tension persistante sur la plaque voisine des communes de Pontoise, Osny et Saint-Ouen-l'Aumône, en particulier, sur le collège La Bruyère à Osny, petit collège d'une capacité de 500 élèves, qui est au-dessus de sa capacité d'environ 100 élèves depuis deux ans. D'autre part, les collèges d'Osny, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône vont avoir beaucoup de livraisons de logements, ce qui implique que nous avons envisagé la construction d'un collège sur la ville d'Osny. Ayant un terrain, la ville est en capacité d'accueillir le collège sur une propriété communale d'environ 12 000 m² sur la ZAC de la Demi-Lieue, sur laquelle vont pousser beaucoup de logements. Ce collège permettra non seulement d'accueillir les élèves du collège La Bruyère, qui est en sureffectif, mais également 125 collégiens d'Osny qui sont actuellement scolarisés sur la ville de Pontoise (à Nicolas Flamel) et les collèges des villes voisines, par exemple, Boissy-l'Aillier, commune qui jouxte Osny mais qui est actuellement scolarisée sur le collège Simone Veil à Pontoise, livré il y a deux ans pour accueillir les collégiens de la ZAC Bossut ; or il se trouve que ce collège est déjà plein, et qu'à ce stade, il ne peut pas accueillir les collégiens de la ZAC Bossut. Donc on va faire un jeu de chaises musicales, grâce encore à notre sectorisation.

Donc je propose aujourd'hui que nous votions pour le lancement de l'opération de construction du collège 600 à Osny pour un montant de 16,6 M€ TTC. La livraison est prévue pour septembre 2024.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Pas d'intervention, nous passons au vote.

Unanimité, merci beaucoup.

3 - ACTION SOCIALE - SANTE

Rapport n° 3-06 Revalorisation de la participation financière accordée aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS) pour l'accompagnement social et la contractualisation des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Monsieur METEZEAU

Merci Madame la Présidente.

Cette délibération que l'on vous propose aujourd'hui trouve sa place suite à une réunion que nous avons organisée au mois de novembre avec Laetitia BOISSEAU, Présidente de l'Union Départementale des CCAS, moi-même et une centaine de participants. On a donc arrêté un certain nombre de propositions qualitatives, et nous vous proposons aujourd'hui une amélioration de la rémunération des CCAS qui veulent bien suivre les bénéficiaires du RSA. Ce n'est pas une obligation légale, c'est basé sur le volontariat.

Il y a trois niveaux d'accompagnement.

Pour le premier, de nature essentiellement administrative et surtout porté sur l'insertion, on vous propose de passer la subvention du Conseil départemental de 110 € à 140 €.

Pour un accompagnement plus étendu qui prend en compte un aspect social un peu plus global, qui comprend non seulement l'insertion mais aussi d'autres problématiques qui peuvent se présenter (le logement, la santé, l'endettement, etc.), on passerait, si vous êtes d'accord, la rémunération par dossier de 150 € à 200 €.

Et pour le troisième niveau d'accompagnement, global, pour lequel nous sollicitons également Pôle Emploi et qui prend en compte les difficultés sociales et professionnelles, on resterait à 250 € de rémunération par dossier.

Je précise que les 50 CCAS ou CIAS - puisqu'il y a des intercommunalités qui ont pris en charge les CCAS de leurs communes - concernés traitent actuellement un tiers, à peu près, des dossiers que nous avons dans notre Département.

Je termine en disant que pour 2021, le montant total de cette subvention se monterait à 1 450 000 €. C'est une forte augmentation, puisque l'on voit qu'en 2019, il était de 1 058 000 €. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité de la 3^e Commission sur cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Laetitia BOISSEAU a demandé la parole.

Madame BOISSEAU

Merci Madame la Présidente. En tant que Présidente de l'Union Départementale des CCAS et CIAS, je voulais vraiment saluer cette revalorisation de la participation financière du Département, parce que les CCAS et les CIAS sont des partenaires de longue durée avec le Département, notamment dans la mise en œuvre des politiques d'insertion, et ce partenariat est vraiment un atout essentiel dans la conduite du Plan Départemental d'Insertion au plus près du terrain et de nos bénéficiaires.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais ajouter. Merci.

Madame CAVECCHI

Tu as tout à fait raison, c'est un vrai relais, merci beaucoup.

Pas d'autres interventions, donc nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 3-07 Financement des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie valdoisienne de prévention et de lutte contre la pauvreté. Evaluation et mesure d'impact du Programme Départemental d'Insertion

Monsieur METEZEAU

Merci beaucoup.

Il y a deux parties dans ce rapport. La première, ce sont des actions proposées, et la deuxième, ce sont des mesures d'impact. Je m'aiderai d'un diaporama pour présenter la deuxième partie.

En ce qui concerne les actions proposées, elles trouvent leur place dans le Plan de Lutte contre la pauvreté qui a été adopté pour trois ans, 2019-2021. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà eu l'occasion de vous présenter les années passées, en disant que les choses continuent et que les actions se déroulent comme prévu, mais on va voir tout de suite qu'elles ont pu être un peu boostées.

Sur les actions proposées, je vais insister plutôt sur ce qui est nouveau pour l'action 2021. D'abord, le renforcement des dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique (IAE), les actions que nous menons en coopération avec la DIRECCTE. Nous vous proposons de renouveler les aides que nous apportons à cinq structures : la Sauvegarde 95, IMAJ, AGOIE, Ménage et propreté, et les Espaces et Chantiers Ile-de-France. Nous avons demandé à ces associations d'augmenter leurs activités et donc de recruter des intervenants supplémentaires, ce qu'elles ont fait. On vous propose de leur donner une aide, cette année, de 15 000 € par association. Bien entendu, elles ont été contactées et ont donné leur accord pour renouveler cette action.

Un autre type d'actions qui a toujours sa place dans le secteur de l'insertion par l'activité économique concerne l'association VOIE 95. Elle coordonne 40 structures, donc c'est un interlocuteur très intéressant pour nous. Elle a plusieurs activités. Elle a notamment monté une plateforme qui rapproche les demandeurs d'emploi et les entreprises, qui s'appelle Val d'Oise Emploi. Nous souhaitons qu'elle soit davantage visible du monde de l'entreprise, donc il y a un certain nombre de mesures qui pourraient se mettre en place, entre autres activer encore davantage nos relations avec le CEEVO dont on parlait tout à l'heure, mais aussi un gros effort de communication. On vous propose donc d'accorder un financement de 35 000 € pour l'animation de ce réseau.

Le troisième point est d'un ordre tout à fait différent : il s'agit du projet évaluation et accompagnement des familles hébergées à l'hôtel, qui est porté par l'association AFAD, et qui permet d'accompagner les personnes hébergées dans les hôtels qui dépendent des compétences du Département (les femmes seules, enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans). Je précise que ces actions ne se substituent pas à ce que fait déjà l'ASE, par exemple, en termes de parentalité, et qui va bien sûr continuer, mais cela augmente les possibilités d'une insertion sociale et professionnelle qui est proposée à ces femmes, ne serait-ce qu'en les aidant pour la garde de leurs enfants. On propose donc une subvention à l'association de 35 000 €, et cela pourrait concerner 30 familles, 30 femmes avec enfants en l'occurrence.

Le dernier point concernant ces subventions est encore d'une nature complètement différente, mais nous avons déjà eu l'occasion de l'aborder : c'est le projet de formation Travail social et fait religieux, porté par l'Ecole Pratique de Service Social (EPSS), et qui concerne les travailleurs sociaux du Département. On vous propose de financer cette action à hauteur de 7 000 €.

J'en viens maintenant, et l'on peut rejoindre le diaporama, à vous proposer ce que nous avons lancé, un travail qui a commencé en 2017 et qui a fini en janvier 2020. On peut entrer tout de suite dans le vif du sujet. Vous connaissez le contexte du RSA, je le rappelle avec quelques mots-clés : il y a un volet allocations mais aussi un volet insertion des bénéficiaires. En 2020, le budget consacré au volet allocations était de 234 M€, mais ce budget a été augmenté en raison de la crise du COVID, et on a vu en présentation du budget qu'en 2021 il atteindra sans doute 250 M€.

Le versement de l'allocation s'accompagne des actions d'insertion. Vous pouvez voir qu'en 2020, 10 M€ avaient été mobilisés et l'on a complété les mesures avec un Programme Départemental d'Insertion (PDI), essentiellement dû au COVID-19, une augmentation de 1,4 M€. Je précise que tous ces chiffres, ces budgets, s'entendent sans prendre en compte les dépenses de ressources humaines. Si on les prend en compte, on s'aperçoit que le Département du Val d'Oise fait un effort au moins aussi important que les autres Départements, ceci rapporté au nombre de personnes au RSA.

Toujours pour fixer le contexte, vous pouvez voir qu'il y a différentes façons d'aborder les lignes du Programme Départemental d'Insertion. Il y a la partie sociale, qui est importante, qui concerne des problèmes variés (par exemple la santé ou le logement). Ce sont plus de 2,5 M€. L'autre poste budgétairement important est l'insertion professionnelle. On va y revenir dans la suite de l'exposé.

Je ne commente pas la case CCAS, puisque j'en ai parlé dans la délibération précédente. Vous voyez qu'au bas de la page, on indique que 18 539 personnes ont signé un Contrat d'Engagement Réciproque ; je précise qu'à ce chiffre, il faut ajouter à peu près 10 000 contrats signés par Pôle Emploi ou avec les Programmes Locaux d'Insertion par l'Emploi (PLIE). On arrive donc à 75 % de personnes contractualisées dans notre Département. Je vous signale que la moyenne nationale est à 52 %, donc même si nos efforts ne répondent pas à tous les besoins, ils sont quand même très supérieurs à la moyenne nationale.

Tout cela nécessite d'abord de structurer l'offre d'insertion, et pour cela, il faut tenir compte des profils des différentes personnes concernées - tout le monde ne se présente pas de la même façon devant une recherche d'emploi quand il est au RSA -, il faut tenir compte des particularités de nos territoires, et il faut aussi évaluer en fonction de la situation. Pour ne citer qu'un exemple, le secteur de Roissy, qui a été très pourvoyeur de certains types d'emplois liés au transport voit évidemment les choses évoluer, hélas, dans le mauvais sens.

Toutes ces expérimentations que nous faisons ont été saluées par un Prix Territoria d'Or en 2020 par l'ensemble des Départements. Si je le signale, c'est évidemment pour remercier tous nos agents et nos services qui ont travaillé à ces questions.

J'en viens aux expérimentations qui sont faites dans le cadre de l'évaluation de nos dispositifs. Jusqu'à maintenant, il s'agissait, pour la plupart des Départements dont le nôtre, de considérer deux choses : d'abord, si une association remplissait son cahier des charges, les choses étaient tout à fait convenables ; d'autre part, si elle mettait ou remettait à l'emploi un nombre important de personnes, c'était évidemment très bien, et on pouvait non pas s'en satisfaire, mais admettre que les objectifs étaient remplis. Il manquait simplement une chose importante, c'était la question que l'on se posait toujours : et si ces personnes n'avaient pas bénéficié d'un accompagnement, peut-être qu'elles auraient aussi retrouvé un emploi, de la même façon. Donc, en clair, la question un peu provocatrice était : "Est-ce que cela sert à quelque chose d'accompagner par des mesures d'insertion les personnes bénéficiaires du RSA ?"

Donc la première expérimentation que nous avons menée était dans le territoire du Val Parisien. On a choisi ce territoire parce qu'il est à peu près représentatif du Département, et aussi parce que la Communauté de Communes développe des actions en faveur de l'emploi. On a donc sollicité trois associations, Altedia, Neolink, et Sodie Sémaphores. Je ne vais pas parler de cette dernière, puisqu'ils ont abandonné en cours de route, ils ont eu des problèmes de locaux et de turn-over important de personnel. On a retenu Altedia et Neolink, on a donc mesuré l'impact de ces dispositifs de sortie positive. Une sortie positive, c'est quand on retrouve ou trouve un emploi, c'est une formation rémunérée, qualifiante, qui débouche sur un emploi à terme, ou bien c'est la création d'activité. L'autre structure expérimentée est BimBamJob, dont nous avons déjà parlé, qui intervient sur l'ensemble du Département, et il était évidemment intéressant d'avoir une vision beaucoup plus hétérogène compte tenu des diversités de nos territoires.

La diapositive suivante vous rappelle aussi brièvement que possible la façon de faire de ces trois associations, parce que si elles concourent toutes à une meilleure insertion professionnelle, leurs méthodes ne sont pas les mêmes. Pour Neolink, c'était une mise en relation numérique entre les allocataires et leurs employeurs, donc trouver la personne qui a le bon profil et trouver l'employeur de proximité qui dispose d'un emploi qui pourrait convenir à la personne. Pour Altedia, c'est un parcours d'emploi qui est à la fois présentiel mais qui peut être aussi à distance, c'est un peu plus classique, et il s'agit de préparer des CV, de préparer les personnes à un entretien d'embauche, de leur redonner confiance en elles... Et BimBamJob travaille d'une autre façon, en organisant un chatbot SMS, c'est-à-dire mettre en relation de façon simple un recruteur d'emploi et la personne qui semble avoir le profil pour remplir cet emploi, donc aider la personne à monter son dossier de candidature, à savoir lire les offres qui lui sont adressées, et préparer la rencontre avec l'employeur.

La diapositive que nous avons sous les yeux vous montre comment les choses s'organisent. Je dirais pour résumer que c'est assez simple à expliquer : on a deux cohortes différentes. La première - et à chaque fois ce sont plusieurs centaines de bénéficiaires du RSA qui sont concernés, et qui sont tirés au sort, pour qu'il n'y ait pas de biais dans le choix - c'est d'avoir un grand nombre de personnes qui va bénéficier d'un accompagnement social classique, et un grand nombre de personnes, à côté, qui va bénéficier de ce même accompagnement social classique plus l'action de la structure dont nous voulons évaluer le résultat. C'est exactement comparable avec les études sur des médicaments : il y a le placebo, et le placebo plus le médicament dont on veut tester la valeur.

Donc vous voyez que cela correspond à un grand nombre de personnes.

Résultats de l'échantillon de référence (un groupe témoin) : vous voyez qu'une personne qui ne bénéficie pas de ces dispositifs mais qui est le témoin négatif, en quelque sorte, de chacune des expérimentations testées :

- pour l'opération Altedia, 22 % retrouvent un emploi ;
- même chose pour Neolink ;
- et pour BimBamJob ce sont 18 % des personnes qui retrouvent un emploi.

Pourquoi les chiffres sont différents ? Parce que les territoires sont différents.

On va voir maintenant, lorsque des personnes bénéficient vraiment de l'accompagnement des structures, combien sont en emploi 6 mois, 12 mois ou 18 mois après. On fait trois mesures, là, c'est à un an, je crois :

- chez Altedia, le chiffre de retour à l'emploi, passe de 22 % à 37 % ;
- chez Neolink, à 35,9 % ;
- et le chiffre de 18 % de retour à l'emploi passe, chez BimBamJob, à 55 %.

Quand je dis retour à l'emploi, cela peut aussi être création d'activité ou formation qualifiante qui mène à un emploi à court terme.

Si je résume à l'extrême ces chiffres, cela veut dire que quand les personnes sont accompagnées par Altedia ou Neolink, elles ont 1,5 fois plus de chances de retrouver un emploi : s'il y en a 100 d'un côté, elles passeraient à 150 si elles étaient accompagnées. Et pour BimBamJob, c'est trois fois plus, puisque l'on passe de 18 % à 55 % : on a trois fois plus de chances de retrouver un emploi.

Pour être tout à fait complet, je précise, sans trop m'étendre sur le sujet, qu'il y a une partie de l'échantillonnage qui doit aussi être traitée de façon particulière, parce que c'est un travail scientifique sérieux qui a été fait. Ce sont les personnes qui ont été tirées au sort et que l'on voulait orienter vers le dispositif, mais qui n'ont pas répondu, pour des raisons qui peuvent être différentes : cela peut être simplement qu'elles n'ont pas reçu le courrier, qu'elles avaient déjà retrouvé un emploi, qu'elles ont quitté le Département, cela peut aussi être des personnes qui travaillent "au noir" et qui ne vont évidemment pas avoir envie de faire une action d'intégration, puisqu'en réalité, elles sont déjà intégrées. Il y a de nombreuses raisons, et ces chiffres ont dû être traités à l'aide d'un modèle mathématique dont je vous passe les détails, mais que je pourrai vous communiquer si certains sont intéressés. Nous utilisons une méthode qui s'appelle "l'estimateur de Wald". Ce n'est pas nouveau, cela date de 1940, mais la Prix Nobel d'Economie 2019, Esther Duflo, l'a utilisée dans différentes études, donc cela permet de donner tout de même une certaine crédibilité aux choses.

Sur la diapositive suivante, vous voyez les perspectives que l'on en tire, le respect de l'équilibre entre les droits et les devoirs. Je suis toujours un peu gêné de cette expression, parce qu'en général, on dit que le droit, c'est l'allocation, et le devoir, c'est de suivre une action d'insertion. Je pense que c'est aussi un droit de bénéficier d'une action d'insertion. Donc je dirais peut-être les droits de celui qui finance l'allocation mais aussi les droits du bénéficiaire qui doit être accompagné dans sa recherche d'emploi.

Le taux de contractualisation - je l'ai dit tout à l'heure - est de 75 % dans notre Département et 52 % dans l'ensemble de la moyenne nationale. Sur le long terme, c'est une donnée importante, aussi, pour corriger peut-être une impression que l'on a quelquefois en lisant certaines statistiques, ou plus exactement en pensant à certaines situations particulières, que des personnes restent très longtemps au RSA voire, comme le disent certains, s'installent dans le RSA. Vous voyez qu'au bout de 30 mois, 59 % des bénéficiaires du RSA - mesurés entre avril 2017 et janvier 2020 - ont retrouvé une porte de sortie, et très souvent l'emploi. Donc, cette idée de la ou des personnes qui s'installent dans le RSA, bien sûr il en existe, mais ce n'est pas une majorité, 59 % ont un destin contraire.

Ce qui a aussi été étudié pour mesurer l'impact de ces retours à l'emploi, c'est de comparer des cohortes suivant que les personnes bénéficient d'une mesure que nous présentons dans le cadre du PDI, ou de l'accompagnement de Pôle Emploi, ou bien encore de personnes qui bénéficient des deux à la fois. On ne peut jamais se satisfaire des chiffres, mais on constate néanmoins - c'est heureux, mais encore fallait-il le mesurer sérieusement et rigoureusement - que les personnes qui bénéficient à la fois de l'aide de Pôle Emploi et du PDI ont une qualité d'accès ou de retour au travail supérieure à celles qui ne bénéficient que d'un des deux types d'accompagnement.

On voit aussi que l'accompagnement des personnes, d'une façon générale, produit ses fruits dans la première année. Si l'on prolonge un accompagnement au-delà d'un an, les courbes progressent encore un peu, mais très peu. Donc, nous en tirons aussi la conclusion qu'il faut vraiment "mettre le paquet" très vite pour accompagner les personnes qui se retrouvent au RSA, et c'est sans doute encore plus vrai dans la période que nous vivons actuellement, où l'on va vraisemblablement retrouver, dans les mois qui viennent, des personnes au RSA alors qu'elles n'auraient pas dû l'être si la situation sanitaire et autre avait été normale.

Pour terminer, ce type de mesures d'évaluation que nous menons avec l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) fait un peu école, puisque l'on a appris que le Département de la Seine Saint-Denis va reproduire un peu la même chose avec Sciences-Po Paris. Donc ce sera intéressant aussi, dans quelques années sans doute, de comparer les différents Départements et les différents types d'accompagnement que nous faisons.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à ces études.

Nous vous proposons de verser une subvention à l'ESSEC et au Cabinet qui nous aident à faire ces études : 33 600 € à l'ESSEC et 39 600 € à MFG LABs.

Merci de votre attention. Cette délibération a été adoptée à la majorité de la 3^e Commission.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur METEZEAU. Monsieur BOUGEARD a demandé la parole.

Monsieur BOUGEARD

Bonjour Madame la Présidente, merci. Merci Philippe METEZEAU pour cet exposé toujours brillant et fort documenté, en tout cas, scientifiquement. Madame la Présidente, chers collègues, vous nous présentez une nouvelle répartition des crédits originellement fléchés dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Je tiens tout d'abord à redire que nous désapprouvons la position de l'Etat, qui impose aux Conseils Départementaux d'orienter les crédits du Plan Pauvreté, et en particulier vers des actions de soutien à l'insertion professionnelle. Cette concurrence entre les drames, entre les pauvretés, est particulièrement cynique. Ce n'est pas à l'Etat de nous imposer nos choix sur notre territoire, et je pense que nous devons, nous pouvons au moins partager cette analyse.

Pour notre part, nous étions particulièrement attachés à quatre projets retenus dans le cadre du Plan Pauvreté :

- la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité ;
- des maraudes mixtes ;
- l'élargissement de la prévention spécialisée à la ville de Saint-Ouen-l'Aumône ;
- et la prévention de toute sortie sèche de l'ASE, sujet que nous avons abordé plusieurs fois.

Pouvons-nous avoir un point sur ce que vous avez pu sauver de ces projets ?

Concernant plus particulièrement l'élargissement de la prévention spécialisée à la ville de Saint-Ouen-l'Aumône, nous avons voté qu'elle serait intégrée au dispositif de prévention spécialisée sous réserve que l'Etat et la CACP s'engagent sur le financement. Finalement, si nous avons bien compris, nous n'avons pas intégré la ville au dispositif, mais l'avons seulement autorisée à se faire financer directement par l'Etat et la CACP. Vous nous direz peut-être que c'est la même chose, mais nous savons tous - les exemples sont encore rapportés, souvent par Gérard SEIMBILLE - que l'Etat est un partenaire financier inconstant, et qu'il peut à tout moment, comme le prouvent ses nouvelles orientations de crédit, changer d'avis et se désengager.

Pour faire un travail efficace en direction des jeunes, il faut pouvoir se projeter sur le moyen terme, et donc intégrer pleinement la ville de Saint-Ouen-l'Aumône dans notre dispositif, charge au Conseil départemental, qui dispose de la compétence légale en ce domaine, de rechercher les financements nécessaires.

Vous nous proposez par ailleurs un certain nombre de financements de structures et d'associations qui ne posent pas de difficultés particulières, bien au contraire, nous vous suivons sans problème là-dessus.

Après, il y a la deuxième partie de l'exposé. Dans les diapositives présentées, c'était bien le deuxième point, qui a occupé près de trois quarts du temps de l'exposé de Philippe METEZEAU. Il s'agit de la mise en place des mesures d'impact. C'est là qu'il va y avoir peut-être un petit point de divergence.

Nous réclamions ces éléments depuis des mois. Nous devrions donc être particulièrement satisfaits. Pourtant, ce n'est pas le cas.

Tout d'abord, vous nous expliquez que les dispositifs feront l'objet de mesures d'impact réalisées par l'ESSEC et par le Cabinet MFG LABs, et dans le même temps, vous nous donnez déjà un bilan de ces mêmes mesures d'impact. Ce n'est pas qu'une question de forme, et Philippe METEZEAU l'a bien réexpliqué tout à l'heure, c'est une étude scientifique, sur laquelle nous ne remettons pas en cause la véracité des calculs, les process ..., les échantillons tirés au sort, ce n'est pas cela qui va nous animer. Nous n'allons pas rentrer dans un combat de spécialistes de lecture de données statistiques, et je sais là-dessus que personne n'a de leçons à donner à Philippe METEZEAU.

Mais derrière, il y a un problème, encore une fois, d'explication et de communication je pense. Vous nous expliquez que même le plus mauvais - ou le moins bon - opérateur, avec 35,9 % des sorties positives, est bien au-delà du groupe témoin, que l'on appellerait groupe placebo dans une recherche médicale, à 21,27 %. Le premier problème que nous estimons est que le placebo, ce n'est pas simplement le groupe, mais également la politique d'insertion du Département. Ces 21,27 % sont très en-deçà de la moyenne nationale de sorties positives. Notre propre groupe de départ est bien en dessous de notre moyenne nationale. Vous estimez que l'argent dépensé pour l'insertion n'est pas corrélé avec les résultats de la politique d'insertion. Ces chiffres sont la preuve du contraire, puisque nous dépensons beaucoup moins que la moyenne des Départements pour l'insertion, et avons dès lors des résultats beaucoup moins bons.

Mais je voudrais toutefois revenir sur les chiffres que vous nous donnez dans le rapport et que nous sommes en train d'étudier. Ils nous laissent perplexes, puisqu'ils sont très différents de ceux que vous nous donniez il y a quelques jours dans votre réponse du 15 mars. Nous avons reçu un très long courrier. D'ailleurs, j'en profite, Madame la Présidente, au nom de tout notre Groupe, pour vous remercier pour toutes les réponses, ces derniers 10 jours, que vous donnez à l'ensemble de nos courriers depuis un an, et ce courrier du 15 mars en fait partie, puisqu'il fait plus d'une dizaine de pages.

Dans ce courrier, on va prendre quelques exemples : Pour BimBamJob, vous nous parlez de 55,3 % des sorties positives dans le rapport, mais dans le courrier, on ne nous parle que de 23,7 %. C'est une différence significative, du simple au double. On est quelques-uns à connaître cet "Estimateur de Wald", on n'est pas là, bien sûr, sur une mauvaise interprétation, "estimateur de Wald" ou non. On n'est pas là-dedans. Pour Altedia, le rapport dit 37,4 %, dans votre courrier, 25,2 %. Pour l'opérateur Neolink, vous ne l'évoquez pas dans votre courrier, mais nous rappelons que dans le rapport, vous indiquez qu'il permet 35,9 % de sortie positive, soit 14,6 points de plus que les groupes témoins. Ce n'est pas rien, c'est près de 15 points. Là, on va prendre une autre source, que vous avez dû forcément connaître : *La Gazette des communes* du 15 mars, qui fait un point sur notre expérimentation, avec interview de notre Directeur de la Vie Sociale. Là, la réalité présentée est tout autre. L'article cite notre Chargé de mission Innovation, qui déclare : "Les résultats consolidés à 18 mois ont démontré que la solution Neolink était légèrement plus efficace en termes de retour à l'emploi, comparée au groupe témoin."

15 points, "légèrement", déjà, cela m'interpelle. Puis le Directeur de la Vie Sociale ajoute "la différence n'était pas grande". Et je vous rappelle que le groupe témoin est bien en dessous du niveau national, je vous l'ai dit en début d'exposé : 21 % pour notre groupe témoin, 25 % pour le groupe national ; et notre Directeur ici dans *la Gazette* qui dit que l'on fait à peine mieux. "La différence n'était pas grande, mais elle a permis d'arbitrer et de flécher nos efforts et nos ressources financières vers ce qui marche." Je résume, on oriente nos ressources financières vers ce qui marche un peu mieux pour un groupe témoin en dessous du niveau national.

Donc, vous comprendrez certainement que présenter une action comme permettant une amélioration des sorties positives, puis considérer que la solution est légèrement plus efficace crée une grande perplexité.

Nous vous demandons donc une nouvelle fois l'étude, les résultats bruts. Donnez-les-nous. Vous nous les avez promis à de nombreuses reprises mais ils ne nous ont toujours pas été communiqués. D'ailleurs, on s'étonne : Pourquoi refusez-vous de nous communiquer cette étude complète ?

Dans l'attente, nous ne pouvons que constater a minima de graves incohérences, et c'est pour cela que nous nous abstiendrons dans cette délibération.

Merci.

Madame CAVECCHI

Très bien. Monsieur METEZEAU demande la parole.

On va essayer, Philippe, que cela ne reste pas entre scientifiques avisés, si je peux me permettre.

Monsieur METEZEAU

Merci Madame la Présidente. Les questions sont intéressantes.

Sur la première partie des questions qui concernaient les actions, je vous propose deux choses. D'abord, réaffirmer que le Plan Pauvreté tel qu'il a été délibéré n'est pas remis en cause. Donc, toutes les actions - vous en avez extrait certaines qui vous tiennent peut-être plus particulièrement à cœur, même si elles sont toutes importantes, on est bien d'accord - méritent effectivement que l'on puisse vous faire un bilan de chacune si vous le souhaitez, mais je dis bien qu'elles n'ont pas été remises en cause. Je ne suis pas sûr, d'ailleurs, qu'au moment où nous parlons, nous ayons les bilans de toutes ces actions pour 2020, ne serait-ce que parce qu'elles ne se sont pas forcément déroulées comme nous le souhaitions, surtout en raison de la crise. Peut-être que vous pensez que l'on se réfugie derrière cette crise, mais elle a pesé très lourd dans le déroulement de certaines actions. Mais il n'y a absolument pas de remise en cause, y compris sur l'aspect de la prévention spécialisée avec Saint-Ouen-L'Aumône.

Je vous rappelle que vous n'aviez pas approuvé la signature du Plan Pauvreté que nous avons fait, mais quelques mois après, vous avez approuvé - et on vous en remercie - les actions que celui-ci permettait de mettre en marche. Donc, il n'y a pas de contradiction entre vos deux prises de position, mais il y a quand même un satisfecit pour montrer finalement, on n'avait peut-être pas tout à fait eu tort de signer le Plan Pauvreté. En tout cas je l'interprète comme cela.

En ce qui concerne les mesures d'impact, d'abord je me suis permis de laisser le MFG LABs, effectivement il y a un travail scientifique qui est en cours d'écriture, qui donnera lieu à une publication dans un journal.

Je reprends en disant qu'il n'y a pas d'opposition. Je vais préciser les choses pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : les résultats que l'on vous donne aujourd'hui sont ceux que l'on va retrouver dans un article publié par l'ESSEC et par d'autres personnes. On n'attend pas de données supplémentaires de l'ESSEC en ce qui concerne les résultats que j'ai présentés aujourd'hui et les mesures d'impact que nous voulions faire.

Après, il peut y avoir effectivement des détails, on y a fait allusion, et là, on va vite tourner la page pour ne pas rester entre spécialistes de cet "Estimateur de Wald". Je sais que les mathématiciens se purlèchent les babines en lisant les formules compliquées, mais je ne suis pas sûr qu'elles auraient eu un grand succès ce matin si je les avais reprises. Je vous les ai épargnées.

En ce qui concerne le courrier que vous a adressé la Présidente et les chiffres que j'ai donnés ce matin, on retombe dans la même chose que l'échange que nous avons déjà eu où vous opposez des réponses à des questions qui ne sont pas tout à fait les mêmes. Je vais essayer de dire simplement les choses. Le raisonnement est le même pour les trois. Dire que BimBamJob, on passe de 18 % à 23,7 % : Non, je conteste. Ce chiffre est vrai, c'est le nombre de personnes dont nous pensions qu'elles allaient suivre le dispositif et dont je disais tout à l'heure qu'elles n'en ont pas bénéficié pour différentes raisons (elles peuvent avoir déménagé, pas répondu au courrier, pas voulu suivre pour des raisons qui leur sont propres, ou parce qu'elles étaient déjà retournées à l'emploi). Et quand on vous dit 23,7 %, on avait tiré au sort toutes ces personnes pour qu'elles suivent BimBamJob, elles l'ont suivi ou pas, mais elles font partie de l'échantillon traité avec BimBamJob. C'est exactement comme si le médecin donnait bien le placebo à quelqu'un, et dise à un autre patient "je vous donne le médicament" et que le patient dise "je ne le prendrai pas, je le jette à la poubelle". On peut s'interroger pourquoi il le jette, mais on ne peut pas dire que s'il ne se porte pas mieux, c'est parce que le médicament est inactif, puisqu'il ne l'a pas pris.

Donc, vous voyez que l'on ne parle pas tout à fait de la même chose, quand la Présidente vous répond 23,7 % et que moi, je dis 55 %. 55 % pour BimBamJob ou 35 % pour Neolink, ce sont vraiment les personnes qui ont suivi le dispositif. Et je maintiens les chiffres que j'ai donnés. Et dans *la Gazette des communes*, je n'ai pas signé l'article, si je l'avais fait, je pourrais vous en répondre. Je suis responsable des articles que je signe. Dans *la Gazette des communes*, quand on dit "une légère amélioration", c'est le même raisonnement, c'est en faisant comme si toutes les personnes que nous avons tirées au sort pour bénéficier du dispositif l'avaient réellement suivi. En réalité, ils ne l'ont pas tous suivi, donc cela fait forcément augmenter ou baisser la moyenne suivant le sens dans lequel on le prend.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'il ne faut pas ignorer cette population qui ne répond pas à notre sollicitation, parce qu'elle est intéressante : Pourquoi les gens ne suivent-ils pas ? Et savoir ce qu'ils sont devenus au bout d'un an, 6 mois ou 18 mois, c'est important aussi. Mais on ne peut pas considérer que ce sont des personnes qui ont bénéficié d'un dispositif, et quand on veut mesurer l'impact d'un dispositif, on ne peut pas, évidemment, tenir compte de ces personnes. Il y a un décalage entre l'article scientifique, qui ne veut ignorer personne de la population, et ce que je vous ai présenté ce matin, qui n'est pas un article scientifique, c'est une mesure d'impact des dispositifs. Quand quelqu'un suit ce dispositif, est-ce qu'il s'en sort mieux, pareil ou plus mal que quelqu'un qui ne le suit pas ? Et quand on prend ces chiffres-là, je maintiens que l'on passe pour Altedia et Neolink de 22 % à 35 % ou 37 % et pour BimBamJob de 18 % à 55 %.

Juste pour terminer, j'ai parlé des moyennes, mais on le sait, il y a un écart type, c'est entre tant et tant, et on prend la moyenne. Mais même si l'on prend les écarts de la population traitée ou de la population non traitée, ils ne se recouvrent pas. Il est clair que les trois dispositifs testés sont positifs, mais ils n'ont pas tous la même positivité.

J'espère ne pas vous avoir embrouillés davantage avec mes explications.

Madame CAVECCHI

Merci Philippe, c'était beaucoup plus clair pour moi, et j'approuve les réponses.

Si vous le voulez bien, vu l'heure, je vais passer au vote pour cette délibération.

Majorité, je vous en remercie. Et je remercie particulièrement Philippe METEZEAU de nous avoir éclairés, en tout cas, pour ce que j'ai compris.

Rapport n° 3-08 Demande de modification des modalités de versement de la subvention octroyée à l'Association Arménienne d'Aide Sociale (AAAS) pour l'EHPAD Résidence l'Eglantier situé à Gonesse

Madame BOISSEAU

Merci Madame la Présidente. Je vais essayer d'aller vite.

Des travaux étaient initialement prévus en 2016-2017 suivant une subvention d'investissement qui avait été votée au préalable. Ce sont des travaux d'agrandissement et de confort des chambres, de mises aux normes..., mais ils n'ont pas pu démarrer à cause du remplacement du système d'incendie et un important travail de recherche de subventions. Donc il y a un nouveau calendrier, annoncé par le gestionnaire, avec le démarrage des travaux au 3^e trimestre 2021 et leur achèvement en septembre 2023.

Il s'agit donc de modifier les modalités de versement de cette subvention pour les 59 534 € restants, soit 30 000 € en 2022 et 29 534 € en 2023.

Madame CAVECCHI

Parfait, merci beaucoup Laetitia.

S'il n'y a pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

Rapport n° 3-09 Signature du protocole partenarial actant le transfert de l'activité du dispositif Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA), portée par le Département, vers l'association "réseau de santé Opalia", en vue de la mise en place du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) du territoire Val d'Oise Est sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile-de-France

Madame BOISSEAU

Merci Madame la Présidente. Suite à la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, l'ensemble des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) des situations complexes des personnes âgées doivent converger, dans un délai de trois ans, vers un dispositif unique pour le territoire Est.

Le Département du Val d'Oise était, jusqu'au 30 septembre 2020, porteur de la MAIA Val d'Oise Est. Il faut réaliser ce transfert définitif vers l'association Réseau de santé Opalia, qui se porte candidate auprès de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour permettre la création de ce dispositif d'appui et de coordination unique pour l'Est. Pour ce faire, le Département reverse à l'ARS la part de subventions perçues pour le portage MAIA au titre d'octobre 2020 - puisque cela s'est arrêté juste avant -, soit la somme de 28 333,33 €.

C'est pourquoi il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente à signer ce protocole d'accord entre l'ARS, le Département, le Réseau de santé Opalia, et toutes les obligations qui en découlent pour créer le DAC du territoire Val d'Oise Est.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

- 4 - DEVELOPPEMENT DURABLE - CULTURE - TOURISME - PATRIMOINE

Rapport n° 4-06 Approbation du Contrat "Eau, Trame Verte et Bleue, Climat" 2020-2024 et de la Charte "Trame Verte et Bleue", des Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine

Monsieur DESSE

A l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région d'Ile-de-France et de la Métropole du Grand Paris, le Contrat a réuni 45 signataires dont les Départements des Yvelines, du Val de Marne et de la Seine Saint-Denis, ainsi que de nombreuses Collectivités en charge de la gestion de l'eau sur le bassin versant concerné. Il a vocation à fédérer ces acteurs autour de la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité, la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il fait suite au Contrat de Bassin Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine 2014-2018, dont le Département du Val d'Oise était déjà signataire.

Vous avez, dans le rapport, la cartographie qui définit les communes concernées par ce Contrat, notamment Herblay-sur-Seine, Argenteuil, La Frette-sur-Seine, etc.

Dans la continuité de ces engagements antérieurs, il est proposé que le Conseil départemental soit signataire de ce Contrat. Cet engagement implique que le Département poursuivra l'aide financière aux Communes et aux groupements de Communes selon le guide des aides départementales pour les actions présentées dans ce cadre. Donc il n'y aura pas d'impact direct de ce Contrat sur les finances du Département, c'est dans le cadre de l'aide aux Communes.

Il y a eu l'avis favorable à l'unanimité des 4^{ème} et 2^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Daniel.

Madame MENHAOUARA a la parole.

Madame MENHAOUARA

Bonjour Madame la Présidente, mes chers collègues. Je me réjouis de cette délibération, et naturellement, je pense à mes collègues d'Argenteuil, de Cormeilles-en-Parisis, la Frette-sur-Seine, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Sannois et Saint-Gratien. La signature de ce Contrat "Eau, Trame Verte et Bleue et Climat" des Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine est une bonne chose pour l'ensemble de ce Bassin. Les questions qui touchent à l'eau sont forcément essentielles, elles touchent à sa préservation, à sa qualité, à sa quantité suffisante sur l'ensemble du territoire, à son accès comme à la lutte contre les inondations. Elles sont au cœur et au commencement de toute la démarche en matière de développement durable.

Ce Contrat est donc essentiel, mais je voudrais saluer ici la volonté d'aller plus loin, et c'est une très bonne chose. En effet, au-delà de la question de la gestion technique, il faut intégrer les actions de protection et de restauration de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique. Il permettra à notre secteur, avec 341 actions estimées à près de 200 M€, de préparer un développement qui soit à la fois durable et résilient.

Je me réjouis aujourd'hui que le Conseil départemental s'engage à accompagner les Collectivités partenaires dans ce beau projet, naturellement. Bien entendu, on peut regretter que ce soit uniquement à travers le guide des aides, et que ne soit pas proposé un coup de pouce supplémentaire pour les Collectivités les plus vertueuses. Mais c'est déjà un engagement fort, puisqu'il conditionne beaucoup de nos projets, et c'est une très bonne chose que l'on avance dans ce genre de démarche, que le Département prenne pleinement sa responsabilité dans ces projets, dans cette lutte contre le changement climatique, la préservation de notre biodiversité ...

Merci beaucoup Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Madame le Maire.

S'il n'y a d'autre intervention, nous votons.

Je me réjouis que ce soit l'unanimité pour cette délibération.

Rapport n° 4-07 Instauration de la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature

Madame CHRISTIN

Depuis 2020, la loi sur le sport en faveur du développement maîtrisé des sports de nature, les sports de nature relèvent de la compétence départementale. Donc le Conseil départemental a pour mission de structurer la pratique de ces sports tout en respectant les milieux naturels, c'est pourquoi on retrouve ce rapport dans cette Commission. Pour ce faire, il va s'appuyer sur une Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) qui élaborera un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), qui vise à identifier les lieux de pratique sportive de nature afin d'en planifier l'accès, et surtout veiller à leur pérennisation dans le respect de ces milieux naturels.

Le présent rapport a pour objet la présentation des modalités de constitution et les principes généraux du fonctionnement de cette Commission. Elle sera composée d'un Président ou une Présidente, qui sera un ou une Vice-Présidente du Département - actuellement, c'est moi, mais ensuite, cela peut bouger -, un Collège institutionnel et touristique (qui compte 12 membres), un Collège des acteurs professionnels du sport (également 12 membres) et un Collège des acteurs gestionnaires de l'environnement (10 membres).

Il est proposé de valider la liste des structures que vous trouvez en annexe 1, et d'approuver le règlement intérieur et le calendrier que vous trouvez en annexe 2.

Avis unanime des 4^{ème}, 5^{ème} et 2^{ème} Commissions, favorable.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Nous votons.

Unanimité, merci.

Rapport n° 4-08 Programmation 2021 concernant la randonnée

Monsieur DESSE

On va essayer de faire vite, d'autant plus que cela a été approuvé à l'unanimité des deux Commissions.

Le présent rapport soumet à l'Assemblée départementale le programme commun d'actions 2021 de la Fédération Française de Randonnée du Val d'Oise et du Conseil départemental. S'inscrivant dans le cadre de la politique départementale en faveur de la randonnée et des sports de nature et de la mise en place de la CDESI que Marie-Evelyne vient de nous présenter, le présent rapport prévoit l'octroi d'une subvention de 26 150 € à la Fédération du Val d'Oise pour son programme d'actions 2021, et une subvention de 5 000 € à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre pour la réédition de son topoguide *le Val d'Oise à pied*.

Voilà ce que l'on peut dire rapidement de ce rapport.

Madame CAVECCHI

Merci Daniel.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

Nous restons dans la nature, et nous allons nous occuper des insectes pollinisateurs sauvages du Val d'Oise.

Rapport n° 4-09 Subventions aux huit projets lauréats de l'appel à projets en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en Val d'Oise

Monsieur DESSE

Le présent rapport a pour objet de valider la liste des huit projets lauréats sélectionnés par le jury du premier appel à projets Pollinisateurs sauvages en Val d'Oise et de leur attribuer des subventions. Le soutien départemental à ces projets représente un total de 30 000 € pour 2021.

Le 27 novembre 2015, le Département a adopté une stratégie départementale en faveur de la biodiversité. Dans ce cadre, il a souhaité proposer un appel à projets, déterminé à agir en faveur des insectes pollinisateurs sauvages. C'est le premier Département de France à s'engager dans ce type d'action pour sauvegarder nos insectes pollinisateurs. Cette première édition a été lancée pour l'année 2020, ouverte aux Collectivités et aux associations. Le jury de l'appel à projet s'est réuni le 27 novembre 2020. Il était composé des structures suivantes, autour du Conseil départemental du Val d'Oise :

- l'Office pour les Insectes et l'Environnement ;
- les deux Parcs Naturels Régionaux (Vexin Français et Oise-Pays de France) ;
- la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie ;
- et le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Val d'Oise.

Après examen des dossiers, le jury a proposé d'attribuer les subventions à huit projets. Ils regroupent des actions de sensibilisation, de participation des publics et des scolaires (en particulier sorties et animation), des actions scientifiques ainsi que les aménagements d'espaces verts favorables aux insectes pollinisateurs. La sélection des projets a été faite dans la limite de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets, soit 30 000 €, qui sont inscrits au budget 2021.

Il s'agit donc ce jour d'attribuer les subventions pour les huit projets lauréats et d'attribuer un label à deux projets supplémentaires. Ce sont des projets prometteurs labellisés, qui n'ont pas eu de subvention mais qui ont le label Protection des Insectes Pollinisateurs. Un logo a été créé par notre service Communication, pouvant apparaître sur les documents des entités lauréates.

Au regard du succès rencontré pour cette première édition, les Collectivités ont senti que les équipes des projets que l'on a eus avaient beaucoup d'engagement par rapport à cette action. Donc, il est proposé de relancer, en 2021, pour un budget estimé à 35 000 €.

C'est une délibération qui a eu l'avis unanime des deux Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Daniel.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

C'est important, c'est nouveau et c'est vrai que c'est bien.

Sur l'action culturelle, Gérard LAMBERT-MOTTE va avoir la parole. Ce sont des avis favorables pour les deux délibérations.

Rapport n° 4-10 Demande de renouvellement auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)), de licences d'entrepreneur de spectacles vivants

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Madame la Présidente, avec plaisir.

La première délibération concerne deux licences que le Département avait dans le cadre de l'organisation d'une dizaine environ de concerts et de spectacles par an. Ces licences arrivent à terme, donc il est proposé de les renouveler. Mais depuis octobre 2019, une ordonnance remplace la demande d'autorisation pour organiser des spectacles vivants par une déclaration préalable d'activité, pouvant être déposée par une personne morale ou physique. Cette déclaration donne lieu à un récépissé qui vaut licence pour une durée de cinq ans.

Donc, il est proposé d'effectuer les démarches, auprès des Services de l'Etat, de désigner le Département en qualité de titulaire de ces licences, et Magali BOUCHER, Directrice de l'Action Culturelle, comme représentante légale, et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires.

Madame CAVECCHI

Merci Gérard.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci beaucoup, comme en Commission.

Rapport n° 4-11 Fondation Royaumont - Subventions de fonctionnement et d'investissement 2021

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Je vous fais le résumé du résumé puisque vous avez tous les éléments dans le rapport, qui est extrêmement détaillé, comme d'habitude.

Il est intéressant de rappeler qu'un Contrat d'Objectifs et de Moyens quinquennal entre la Fondation, le Département, l'Etat et la Région d'Ile-de-France couvre la période 2019-2023.

En ce qui concerne l'activité 2020, l'abbaye a accueilli près de 27 500 visiteurs, malgré une fermeture sur cinq mois, en raison bien évidemment de la pandémie, et la Fondation a participé à l'été Culturel soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France et la Région.

Pour le budget 2020, du fait d'une réduction des dépenses, du recours massif au chômage partiel, des exonérations de charges de l'Etat et du soutien exceptionnel du Département, nous avons voté une subvention exceptionnelle à hauteur de 30 530 €. Le déficit prévisionnel est extrêmement réduit : il est de 6 300 €, une somme extrêmement faible.

Pour la programmation 2021, le festival est programmé du 21 août au 3 octobre, et il proposera au total 26 manifestations.

Le budget 2021, en raison de la crise, est construit avec un premier semestre dégradé en termes d'activités génératrices de ressources propres. Il est proposé d'attribuer à la Fondation pour 2021 :

- une subvention de fonctionnement de 1 141 300 €, maintenue à son niveau d'inscription dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs ;
- une subvention de fonctionnement pour le strict entretien, à hauteur de 6 403 € ;
- une subvention d'investissement de 311 186 € au titre du double programme de restauration des couvertures, du réfectoire des moines et de l'ancien chauffoir ;
- une subvention d'investissement courant de 200 000 € pour l'aménagement, la rénovation et l'équipement.

Avis favorable des 2^{ème} et 4^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur LAMBERT-MOTTE.

Pas d'intervention, nous votons.

Unanimité, merci beaucoup.

IV. DESIGNATION

Madame CAVECCHI

Je vous propose de désigner un représentant du Conseil départemental auprès de la Conférence Régionale du Sport d'Ile-de-France : Mme Marie-Evelyne CHRISTIN en titulaire et Mme Virginie TINLAND en suppléante.

Je vous remercie de bien vouloir le voter.

Merci beaucoup, c'est l'unanimité.

V. MOTIONS

1. Présentation de la motion du Groupe des élus socialistes et apparentés relative à la jeunesse, déposée lors de la séance du 12 février 2021, examinée en 1^{ère}, 5^{ème} et 2^{ème} Commissions

Cette motion a été rejetée dans chacune d'entre elles.

Je vais donner la parole à M. MULLER, mais tout le monde a bien eu la motion et le texte.

Monsieur MULLER

Il était convenu que ce serait Monsieur Nicolas BOUGEARD qui va "s'y coller".

Monsieur BOUGEARD

Merci Madame la Présidente, très rapidement, une courte intervention politique.

Madame la Présidente, chers collègues, la crise sanitaire, économique et sociale que traverse notre pays est un drame pour l'ensemble des françaises et des français.

Elle touche pourtant plus certaines catégories selon leur profession, au titre desquelles les commerçants, qui pour certains ne peuvent ouvrir leur commerce depuis un an, ou selon leur âge : les plus âgés d'entre nous parce qu'ils sont plus fragiles face au virus, les plus jeunes parce que cette crise les frappe de plein fouet.

Chaque génération de jeunes rencontre cette difficulté. Cela a toujours été vrai, plus encore quand notre continent était encore traversé par des conflits armés. Pourtant, cette crise a quelque chose de particulier. Elle frappe les étudiants dans l'immédiat en diminuant leurs ressources, notamment celles liées à des jobs étudiants. Elle les pousse à la solitude, notamment pour les étudiants qui ne peuvent avoir accès à l'Université, ou si peu, et aux interactions sociales qui construisent l'altérité et l'apprentissage presque autant que les enseignements. Elle les frappe aussi dans leur capacité à se projeter dans l'avenir.

En tant que responsables publics, nous devons répondre à cette demande.

Nous ne disons pas que rien n'a été fait par le Conseil départemental, ce ne serait pas vrai. Nous disons toutefois que ce n'est pas suffisant devant la crise que traverse notre jeunesse, comme notre Président de Groupe l'a rappelé tout à l'heure dans le cadre de l'étude du budget primitif 2021.

Nous avons bien compris que sur l'ensemble de nos propositions, quelques-unes ne vous convenaient pas, soit par positionnement politique, comme sur le RSA Jeunes, ou sur des aspects plus techniques, à l'image des Campus connectés.

Nous regrettons cependant que vous n'ayez pas eu la volonté, en un mois et demi, de travailler avec nous à un texte commun, car très sincèrement et à titre personnel - je n'engage pas mon Groupe - je pense que nous aurions pu y arriver. Pas pour faire l'unanimité de façade, mais bien pour trouver des avancées qui font consensus entre nous et pour les mettre en place sans attendre. Notre séance budgétaire aura pu en être la première concrétisation.

Nous devons, semble-t-il, acter que vous estimez que vous en faites suffisamment face à une crise sans précédent. C'est dommage.

Merci, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur BOUGEARD.

Je pense que nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait sur l'année 2020. Je le redis, je pense que mes collègues le diront avec moi. Rien que le Plan Jeunes, c'est autour de 1,4 M€ à 1,5 M€, ce n'est quand même pas n'importe quoi.

Et ce que j'ai trouvé très intéressant, c'était la réactivité de nos services et de l'engagement de notre majorité pour réagir là où il y avait besoin. Par exemple - ce dont je parlais tout à l'heure dans mon introduction au budget - l'aide à la formation pour les premiers secours à l'aide de détresse morale ou psychologique. Et je trouve que ce qui est intéressant dans notre Département et dans nos territoires de proximité, dans notre Collectivité de proximité, c'est justement de pouvoir réagir sur ce qui ne va pas.

Après, on a aussi la réussite à l'Egalité des chances, le prix que vous connaissez, qui intervient lui aussi. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Ce sont des millions d'euros qui ont été distribués, et de belle manière, à ces jeunes qui font des efforts et qui veulent avancer dans la vie.

Cela ne veut pas dire que l'on ne modifiera pas des choses, que l'on n'améliorera pas à un moment, on créera peut-être d'autres process, mais soyons près du terrain et sur l'ensemble, parce que le Département - pardon de le dire - ne gagne pas à la loterie. Il faut que tout cela soit budgété, et c'est quand même un gros problème à un moment où l'Etat - on l'a déjà dit - se désengage la plupart du temps.

Donc effectivement, nous ne voterons pas cette motion.

Quand vous êtes pour la motion, écrivez "P" et contre, "C".

Je passe au vote.

La motion est rejetée à la majorité.

La seconde motion, que vous avez déposée il y a deux jours, a un sujet différent. Je vous propose, puisqu'en plus cela ne dépend pas de nous, de la discuter au prochain Conseil. Si vous voulez en dire deux mots, Monsieur MULLER, s'il vous plaît.

2. Présentation d'une nouvelle motion du Groupe des élus socialistes et apparentés relative aux dotations horaires globales (DHG) des collèges départementaux.

Monsieur MULLER

Je vous propose de vous la lire à un rythme soutenu, elle n'est pas très longue.

"Les Conseillers départementaux du Val d'Oise ont pris connaissance des dotations horaires globales des collèges du Département. Ils constatent que le mécanisme mis en place par les services de l'Education Nationale a pour conséquence le transfert d'heures d'enseignement des zones aux fortes contraintes socio-économiques vers les territoires les plus favorisés.

Quand les établissements des communes dont les Indices de Position Sociale (IPS) sont les plus faibles du département (Villiers-le-Bel, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Argenteuil, Gonesse, Persan, Bezons) voient tous leur dotation horaire baisser, des établissements des villes dont les IPS sont les plus élevés (Enghien-les-Bains, Saint-Prix, Auvers, Mériel, Marines et Vigny) constatent une hausse sensible du nombre d'heures d'enseignement.

Même en neutralisant les évolutions d'effectifs, le ratio DHG par élève baisse pour les premiers quand il augmente pour les seconds, qui ont souvent la chance d'avoir en prime des établissements de plus petite taille.

Cette décision n'est pas compréhensible au moment où la crise sanitaire a justement accru les inégalités entre élèves selon les statuts socio-économiques de leurs familles.

Les Conseillers départementaux du Val d'Oise demandent à la Secrétaire d'Etat en charge de l'éducation prioritaire ainsi qu'aux services de l'Education Nationale d'abonder l'enveloppe des DHG, qui permette de travailler une nouvelle répartition qui n'ait pas pour principe de retirer des moyens aux établissements dont les enfants sont le plus en difficulté sociale pour les affecter aux territoires les plus favorisés de notre Département.

Les Conseillers départementaux du Val d'Oise réaffirment l'exigence républicaine de donner toute leur chance aux jeunes valdoisiens et valdoisiennes, particulièrement celles et ceux qui vivent dans les quartiers populaires."

Sachez que la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) - vous en avez été destinataire d'une copie, Madame la Présidente - m'a répondu hier soir par mail. Elle indique qu'il y a un nouveau calcul - je ne cite pas ses mots pour aller plus vite - qui préside aux résultats que nous dénonçons. Donc, dont acte, la réponse est polie, elle est aimable, diplomatique, mais nous, ce qui nous intéresse, c'est le résultat, et la dotation horaire par établissement qui, malgré un nouveau processus de calcul, aboutit à ce que nous dénonçons - le mot convient - dans la motion.

La Directrice Académique termine en indiquant qu'elle reste disponible pour nous apporter de plus amples informations sur ces problématiques.

Je vois là l'indispensable nécessité de renouer avec l'usage qui était le nôtre, de recevoir la DASEN après chaque rentrée scolaire, naturellement, une fois que les choses pourront se faire - parce qu'en visioconférence, ce sera peut-être moins bien - aux fins d'échanger, chacun ès-qualité sur les affaires de l'éducation propres à notre Département.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup de votre rapidité.

Effectivement, si c'est possible, nous l'ajouterons à une prochaine séance, et nous pourrions discuter aussi de la motion à ce moment-là.

Merci beaucoup, je vous remercie de votre patience. Je suis vraiment désolée des problèmes techniques qui se sont multipliés, et je vous remercie d'être restés, pour la plupart d'entre vous, disponibles jusqu'à cette heure très avancée.

Bonne fin de journée.

Fin de la séance à 14 h 45